

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
13 novembre 2023**

Sommaire

Page des présents

Question orale/ réponse orale

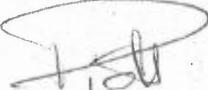
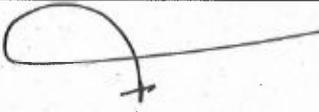
Dispositifs et résultats de vote des délibérations

Amendements présentés

Vœux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	M. l'Adjoint délégué Vincent FRISTOT Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 31 octobre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 15H08 à 00H42
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15H08 à 00H42
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 16H05 à 00H42
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H08 à 00H42
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 22H55 à 00H42
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 21H46 à 00H42
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 15H08 à 17H05
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H08 à 18H07
Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 15H08 à 00H42
Mme Laura PFISTER donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL-BRUNAT de 15H08 à 00H42
Mme Céline MENNETRIER donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 00H02 à 00H42
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 15H08 à 00H42
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15H08 à 00H42
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 17H20 à 19H12
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 22H55 à 00H42
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 23H21 à 00H42

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 21H46 à 00H42.

A 00H42 :M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M Lionel PICOLLET - M. Hasni BEN-REDJEB - M. SIX Olivier.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTION ORALE/
REPOSE ORALE**

Question orale du Conseil Citoyen Indépendant du Secteur 3

(Conseil municipal du lundi 13 novembre 2023)



CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT – SECTEUR 3
Eaux-Clares | Rondeau | Libération | Mistral | Lys Rouge | Abry | Sidi-Brahim

Monsieur le Maire,

Être au sommet du "palmarès" de la Taxe Foncière : atout ou handicap ?
Le CCI 3 s'interroge et prend rang !

Dans le contexte général d'inflation et d'augmentation des charges, qui touche l'ensemble de la population, la taxe foncière touche aussi les **bailleurs sociaux** Grenoblois. L'ancienneté du parc qu'ils gèrent, fait qu'ils n'en sont plus exonérés. **Ceci appelle compensation**, pour ne pas oblitérer leurs fonds propres qui permettent l'entretien, l'amélioration continue de leur patrimoine. Est-ce possible ?

Comment croire par ailleurs que les **bailleurs privés** (plus du 1/3 du parc résidentiel du Secteur 3) ne vont pas répercuter, sur leurs nouveaux et futurs locataires, cette augmentation d'impôts ? Comment croire que les aides personnalisées suivront ?

Dans un environnement, qui doit devenir mobilisateur face aux enjeux de développement durable, **comment ne pas opposer les locataires et les propriétaires ?**

Des relations pacifiées doivent faciliter et accompagner les investissements de mises aux normes éco-environnementales du parc immobilier : ceci, quelle que soit la partie du territoire Grenoblois. Le Secteur 3, qui porte une part des Grands Boulevards, illustre particulièrement cet enjeu. Pour le CCI 3, **ces relations pacifiées sont à promouvoir, afin de pouvoir persuader les propriétaires d'investir massivement** (isolation, chauffage, énergies, ...). Comment la Ville de Grenoble peut-elle y contribuer ?

Le CCI 3 porte plusieurs projets également à enjeu pour l'ensemble de la Collectivité, pour les habitants et les travailleurs du Secteur 3 :

Le "Pôle de Vie Anatole France", activement soutenu par notre Maire-Adjoint. Depuis, avec les apports de notre très récent Forum Ouvert :
- **l'interconnexion des tram E et D**, (en perspective d'extension, à l'étude au SMMAG) ; renforcer ainsi la desserte Est-Ouest **d'un nouveau pôle de vie dit « Lesdiguières »** : nouveau P+R, commerces, logements apprentis/étudiants, ...

- En proximité de ce nouveau pôle de vie : **« la mise en campus » des établissements** du secondaire et du supérieur, allant du Lycée Hôtelier à Louise Michel et Vaucanson, intégrant le GRETA de Grenoble : **Ils constituent le principal pôle de formation professionnelle** de la métropole et région urbaine !
... .. Après évidemment, le Domaine Universitaire et l'ensemble Europole - Presqu'île.

Affichant une telle capacité d'autofinancement, par l'augmentation de la part communale de l'impôt foncier, Grenoble s'assure-t-elle d'un effet levier pour peser

et conduire de tels projets ? Ils appelleraient une solidarité inter-territoriale renforcée.

Rassurez-nous monsieur le Maire !

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Réponse de M. le Maire à la question orale du CCI-3

Madame, Monsieur

Je tenais tout d'abord à vous remercier.

Vous remercier pour votre question qui participe à faire vivre le débat et alimente notre démocratie locale. Vous remercier surtout pour votre action au quotidien. J'ai pris connaissance de vos récentes contributions pour améliorer la vie du secteur 3. Des contributions d'une grande qualité notamment s'agissant du pôle de vie Anatole France sur lequel je vais revenir. Des contributions qui nous poussent à agir sur les priorités que vous soulevez pour la vie de votre secteur.

Venons-en maintenant à votre question, à vos questions plutôt.

Plusieurs points méritent des éléments de réponse de ma part.

Déjà indiquer à tous que la hausse des loyers des logements sociaux et privés est encadrée en France et ne peut pas en cours de bail dépasser qq % par an, % qui correspondent à l'indice de référence des loyers (IRL).

C'est bien au moment des relocations ou des changements de baux qu'il peut y avoir de réelles hausses.

S'agissant du parc social tout d'abord :

Je vous confirme que la Taxe foncière concerne nos bailleurs sociaux modulo certaines règles d'exonérations spécifiques notamment en termes de durée.

Les enjeux sont immenses : assurer une présence de proximité forte, entretenir les bâtiments, les rénover et les isoler et également en construire de nouveaux.

Je rappelle ici que nous soutenons fortement nos bailleurs sociaux aux côtés de la Métropole mais aussi en direct sur de nombreuses opérations,

dans le diffus, dans nos ZAC, dans la transformation de nos propriétés municipales en logement sociaux.

Je rappelle que ce soutien local est nécessaire notamment du fait du désengagement de l'État qui a été massif et extrêmement brutal depuis 2017.

Conscients de la situation précaire de nos bailleurs locaux, nous avons décidé de dégager 3M euros supplémentaires par an grâce à l'augmentation d'impôts décidée en 2023. Ce montant fait partie des 44M dégagés par la hausse d'impôts. Il permettra aux bailleurs d'accélérer les réhabilitations thermiques de leur parc et donc de rénover les logements, de consommer moins et de faire des économies de charges pour les bailleurs eux même mais aussi pour leurs locataires. Parmi ces 3M, 1.8 ont été fléchés sur Actis à l'occasion du dernier conseil municipal.

S'agissant des bailleurs privés là aussi nous agissons fortement. Avec le programme MurMur que nous avons lancé avec la Métropole. 3000 logements isolés à Grenoble en 10 ans et nous souhaitons accélérer la cadence. Nous avons augmenté notre contribution de 25% récemment côté ville, pour isoler massivement et réduire la facture climatique et financière.

Nous agissons aussi pour protéger les locataires avec le dossier d'encadrement des loyers. Le premier dossier a été recalé en 2021. Nous avons bon espoir que le 2nd soit retenu. Il concerne une petite partie du secteur 3. Il permettra dans les zones les plus tendues de fixer des loyers de référence et lutter contre les abus au moment des relocations principalement.

Ensuite nous avons renforcé considérablement les aides du CCAS pour toute personne, propriétaire ou non, qui serait en difficulté financière à Grenoble. Je le redis, en cas de difficultés, contactez le pôle d'inclusion financière, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement financier !

Concernant maintenant les projets sur le secteur 3. Les enjeux de fiscalité n'auront pas d'impact négatif sur les projets bien au contraire !!

Nous avons augmenté notre capacité d'investissement de 20% grâce à la hausse de la contribution foncière. Cela nous permet d'accélérer les projets, et de résister aussi aux hausses de coûts importantes.

Comme cela a été écrit par mon adjoint nous soutenons bien évidemment le projet de pôle de vie Anatole France. Les difficultés sont nombreuses : deal, chalandise relativement faible, difficultés de pouvoir d'achat, problème économiques pour les acteurs sur place. Mais nous ne lâchons rien. Car nous croyions comme vous à cet aspect place de village qu'est la place des Mosaïques. Le travail continuera pour occuper les rdc, animer l'espace public. C'est en ce sens notamment que nous avons décidé de l'implantation de la bibliothèque sur site. Vous soulignez à juste titre la nécessaire coordination des acteurs, nous travaillerons en ce sens avec notre direction de territoire.

Sur le secteur Lesdiguières effectivement c'est une des polarités stratégiques en devenir de tout le secteur du sud-ouest de Grenoble. Avec d'une part la reconfiguration urbaine sous une dizaine d'années des abords du Stade Lesdiguières. Avec d'autre part le prolongement jusqu'à Lesdiguières du tram E qui pourrait se connecter avec le prolongement du tram D dont l'étude a été lancée par le Smmag. Nous soutenons ces projets. Et nous serons aux côtés du Smmag pour étudier cela puis en cofinancement si nécessaire sur nos compétences municipales.

Enfin comment ne pas dire un mot du quartier Mistral.

Vous évoquez la solidarité territoriale. C'est tout l'objectif de cette hausse de la fiscalité. Nous dégager des marges de manœuvre pour accompagner non seulement les habitants les moins aisés avec le bouclier social et climatique, mais accompagner aussi plus fortement les quartiers les plus populaires.

Rénovation de plusieurs centaines de logements, refonte du square du lys rouge, du talus de l'a480, de la place de Mosaïques, doublement et rénovation du parc de la prairie ont rythmé les 5 dernières années.

Les actions ne sont pas achevées loin de là. La réhabilitation des logements continue avec des crédits supplémentaires dégagés et obtenus de la part de l'Anru. Un nouveau square mahsa amini va voir le jour devant le lycée Louise Michel.

Surtout nous allons affecter des budgets supplémentaires pour desservir efficacement en piste vélo sécurisée le secteur 3 avec une Chronovélo pour rejoindre Catane et demain la presqu'île. C'est un projet validé et financé avec également un réaménagement qualitatif de l'espace public contigu. Deuxième projet confirmé et qui commencera aussi l'année prochaine c'est le projet une bidirectionnelle pour rejoindre Louise Michel et le tram sur la rue Anatole France. Ces projets sont métropolitains mais codécidés et cofinancés par la ville.

Tout cela participe de l'esprit campus que vous souhaitez renforcer. C'est un beau projet et nous vous accompagnerons car cela fait sens. Le secteur 3 comporte en effet de nombreux établissements d'éducation. Collège, lycée, IRFSS, greta etc qu'on peut encore plus mettre en réseau.

Voici quelques éléments que je souhaitais apporter à votre attention. La hausse de la fiscalité ne peut en effet porter que sur les propriétaires c'est un fait depuis que le gouvernement a supprimé la taxe d'habitation. Mais elle permet de dégager des marges de manœuvre pour toutes et tous, de lutter contre les inégalités, et de développer des projets de rééquilibrage territorial au bénéfice des quartiers populaires.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 13 novembre 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le treize novembre, le conseil municipal s'est réuni, au centre communal Camille Claudel, 47 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 31 octobre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL-BRUNAT - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 15H08 à 00H42
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15H08 à 00H42
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 16H05 à 00H42
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H08 à 00H42
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 22H55 à 00H42
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 21H46 à 00H42
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 15H08 à 17H05
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H08 à 18H07
Mme Katia BACHER donne pouvoir à Mme Sylvie FOUGERES de 15H08 à 00H42
Mme Laura PFISTER donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL-BRUNAT de 15H08 à 00H42
Mme Céline MENNETRIER donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 00H02 à 00H42
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 15H08 à 00H42
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15H08 à 00H42
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 17H20 à 19H12
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 22H55 à 00H42
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à Mme Delphine BENSE de 23H21 à 00H42

Absents excusés :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 21H46 à 00H42.
A 00H42 :M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M Lionel PICOLLET - M. Hasni BEN-REDJEB - M. SIX Olivier.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h08

M. Vincent FRISTOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire adresse une pensée aux villes de Sevan, Bethléem, Rehovot, Chisinau, Ouagadougou et Sfax qui sont en coopération avec la ville de Grenoble et qui traversent des moments douloureux de leurs histoires respectives.

M. le Maire adresse également une pensée aux familles des victimes des attentats du Bataclan qui se sont déroulés le 13 novembre 2015.

**M. le Maire suspend la séance à 15h17, pour donner la parole à un représentant du CCI-3 afin qu'il présente une question orale portant sur l'effet levier de la ville pour conduire ses projets.
Reprise de la séance à 15h21 et réponse de M. le Maire à la question orale.**

Le procès verbal de la séance du conseil du 25 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(33414) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. BOUTAFA, M. le Maire, M. PINEL, Mme ROCHE

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(33088) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Rapport égalité femmes-hommes, "genres et sexualités" 2022-2023

Intervention(s) : Mme PETERS, Mme BENSE, Mme BERANGER, Mme BOER, Mme SPINI, Mme ZENATI, Mme CENATIEMPO, M. le Maire, M. MERIAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte, conformément aux dispositions du décret N°2015-761 du 24 juin 2015, du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités, présenté en annexe à la délibération, en préalable à la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 3-(33271) - DEFI CLIMATIQUE - Rapport annuel Grenoble en Transition sur la situation en matière de développement durable

Intervention(s) : Mme EZZAROUALI, Mme BENSE, Mme BOER, Mme SPINI,

M. le Maire remet la présidence de la séance à la première adjointe Mme PETERS à 17h13.

Intervention(s) : M. PINEL

M. le Maire reprend la présidence de la séance à 17h20.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. BEN-REDJEB, M. BOUZEGHOUB, Mme ZENATI, M. le Maire, M. BACK, Mme CHALAS

Un amendement est déposé par M. BACK pour le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable conformément à l'article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(33300) - FINANCES - Budget principal : décision modificative n°2

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme PANTEL, M. NAMUR, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX, Mme CHALAS, Mme ROCHE, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PICOLLET, M. PINEL, M. BOUTAFA, M. SABRI

Un amendement est déposé par M. BOUTAFA pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 7 – Contre : 37 Grenoble en commun + 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET) - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

1 753 418,60 € en dépenses et recettes de fonctionnement,

-13 675 946 € en dépenses et recettes d'investissement.

- de faire varier les subventions aux budgets annexes de :

22 098 € pour le budget annexe Activités économiques pour la porter à 2 024 386 € maximum,

89 283 € pour le budget annexe Selfs pour la porter à 682 070 € maximum,

-342 600 € pour le budget annexe Cuisine centrale pour la réduire à 1 003 031 € maximum,

280 352 € pour la Régie Lumière pour la porter à 2 577 077 € maximum.

- d'approuver l'avance de trésorerie remboursable au Budget Régie Lumière à hauteur de 1 500 000 €.

- d'approuver la demande de levée de prescription à formuler auprès du comptable public pour permettre le versement de la subvention de 14 366 € auprès de la CDC Habitat social dans le cadre de la convention signée en 2016.

Délibération : Adoptée

Pour : 37

Contre : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

DELIBERATION N° 5-(33301) - FINANCES - Budgets annexes : décision modificative n°2

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme PANTEL, M. NAMUR, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX, Mme CHALAS, Mme ROCHE, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PICOLLET, M. PINEL, M. BOUTAFA, M. SABRI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de -155 500 € en section de fonctionnement et -264 179 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Selfs qui s'équilibre à hauteur de 7 665 € en section de fonctionnement et -39 400 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de 0 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de 150 098 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 37

Contre : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

DELIBERATION N° 6-(33302) - FINANCES - Régie Lumière : décision modificative n°2

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme PANTEL, M. NAMUR, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX, Mme CHALAS, Mme ROCHE, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PICOLLET, M. PINEL, M. BOUTAFA, M. SABRI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget de la Régie Lumière, régie à autonomie financière. Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 162 243 € en section de fonctionnement et 663 120 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée

Pour : 37

Contre : 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

DELIBERATION N° 7-(33486) - FINANCES - Débat d'orientation budgétaire 2024

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme PANTEL, M. NAMUR, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX, Mme CHALAS, Mme ROCHE, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, M. GENTIL, Mme SPINI, M. PICOLLET, M. PINEL, M. BOUTAFA, M. SABRI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire 2024 s'est tenu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires et de l'ensemble des documents annexés à ce rapport.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstentions : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU – Etude d'impact pour le bruit préalable aux projets d'urbanisme – Proposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme BELAIR.

Voeu : Repoussé

Pour : 8

Contre : 37 Grenoble En Commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET) + 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 2 Nouveau Regard

VOEU N°54-(34199) - Voeu : loi de Finances 2024 : pour un service public de l'éducation (vraiment) universel, adressé à Mme Elisabeth Borne, Première Ministre

Intervention(s) : M. BELTRAN-LOPEZ, Mme CHALAS.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de la Ville de Grenoble demande au gouvernement :

- **La suppression de l'article 53 et de l'article 54 du PLF 2024 ;**

- **L'ouverture d'une concertation sur le sujet avec les acteur-rices de la filière du handicap/périscolaire et les associations représentatives des collectivités territoriales.**

Voeu : Adopté

Pour : 50

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

VOEU n°55-(34201) - Voeu demandant au ministre de l'éducation nationale de mener une nouvelle politique de lutte contre le harcèlement scolaire. Voeu proposé par le groupe Nouveau Regard.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. BACK.

Le conseil municipal de la ville de Grenoble demande au ministre de l'éducation nationale qu'une nouvelle politique de lutte contre le harcèlement scolaire soit menée et intègre notamment :

- **Une augmentation des moyens humains et financiers dédiés à la lutte contre le harcèlement**
- **La formation de l'ensemble des personnels (enseignants, administratifs, surveillants) afin de leur permettre de repérer les signaux du harcèlement et d'apporter sans délai une solution**
- **Un renforcement des sanctions à l'égard des élèves harceleurs non seulement par leur exclusion définitive systématique de l'établissement, des mesures d'éloignement mais également par l'application des peines prévues depuis 2022.**
- **Une prise en charge globale par les pouvoirs publics (éducation nationale, police / gendarmerie, justice, santé...) avec un suivi (médical, psychologique...) des harceleurs par des personnels adaptés (police, psy, médecin...)**
- **L'accompagnement et le suivi médical et psychologique des victimes qui doivent non seulement rester dans leur établissement mais faire l'objet d'un suivi et d'une prise en charge spécifique**
- **Un accompagnement des parents.**

Voeu : Adopté à l'unanimité

VOEU N°56-(34202) - Voeu déposé par le groupe "Nouvel Air, Socialistes et Apparentés", adressé à MM. Emmanuel MACRON, Président de la République, et Joseph BORRELL, Haut Représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, relatif à une initiative politico-diplomatique en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération inconditionnelle des otages, d'une solution à deux États et de la paix au Proche-Orient

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. BEN REDJEB, M. CLOUAIRE, M. BACK, M. CARIGNON, Mme SCHUMAN.

**M. le Maire suspend la séance à 22h28 à la demande de M. CARIGNON.
Reprise de la séance à 22h40.**

Un amendement est présenté oralement par Mme CHALAS pour le groupe Nouveau Regard, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 – Contre : 37 Grenoble en commun + 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET) - Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 8 – Contre : 37 Grenoble en commun + 7 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET) - Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

Aussi, la Ville de Grenoble enjoint le Président de la République et le Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité à :

- œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et de la libération immédiate et inconditionnelle des otages,
- prendre une initiative diplomatique puissante pour rendre possible la fin de cette escalade meurtrière,
- rechercher une solution politique avec la relance du dialogue et du processus de paix,
- défendre une solution à deux États vivant côte à côte et en sécurité, pour une paix durable dans le respect des résolutions de l'ONU,
- œuvrer en faveur de la création d'un Fonds d'aide d'urgence pour les populations civiles et la reconstruction, que pourront abonder les collectivités locales, en complément et en renforcement des aides humanitaires.

Voeu : Adopté

Pour : 47

Contre : 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme SCHUMAN)

VOEU – Pour l'intégration de l'anneau de vitesse de Grenoble et des sites isérois dans la candidature des « Alpes Françaises » à l'organisation des jeux 2030 – proposé par le groupe Avenir Ensemble en Confiance

Intervention(s) : M. BEN REDJEB, M. ALLOTO, M. CARIGNON.

Un amendement est présenté oralement par M. ALLOTO pour le groupe Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 17 – Abstention(s) : 37 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET).

Voeu : Repoussé

Pour : 17

Contre : 37 Grenoble En Commun

Abstentions : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. PICOLLET)

Interventions portant sur la demande de modification de l'heure de début du conseil :Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. ALLOTO, M. le Maire, M. BEN-REDJEB

DELIBERATION N° 8-(33355) - ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la ville de Grenoble (SPASER).

Intervention(s) : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger la délibération 3 – E 007 du 29 février 2016 en ce qu'elle fixe des objectifs en matière de commande publique durable et solidaire ;**
- **d'adopter en lieu et place le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) annexé à la présente délibération en application des articles L2111-3 et D2111-3 du Code de la Commande Publique.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 9-(33285) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec le Centre Hospitalier Grenoble Alpes et l'association Uniesverselles pour les activités de la Maison des Femmes Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition temporaire de locaux ci annexé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer .**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(33288) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Versement d'une subvention d'équipement en faveur de l'association AGECSA pour la réalisation des travaux du futur Centre de Santé Pédiatrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention financière prévoyant le versement d'une subvention d'équipement de 45 000 € à l'association AGECSA pour la réalisation des travaux du futur centre de Santé Pédiatrique ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme PFISTER , M. KADA

DELIBERATION N° 11-(33287) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la ville de Grenoble et l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA).

Intervention(s) : M. le Maire, M. BEN-REDJEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant financier ci-annexé, lequel autorise le versement par la ville de Grenoble d'une subvention de 380 000€ à l'association AGECSA ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme PFISTER , M. KADA

DELIBERATION N° 12-(33286) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Grenoble et l'association Uniesverselles pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Grenoble et l'association Uniesverselles pour l'année 2023 ;**
- **d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 18 500 euros pour l'année 2023 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(32852) - ALIMENTATION - Approbation de l'entrée de la Ville de Grenoble au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) "Au local" dans les secteurs de la vente de produits bio et locaux dans les quartiers non desservis par l'offre et désignation d'un-e représentant-e à l'assemblée générale

Intervention(s) : M. GENTIL, M. le Maire, M. ALLOTO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'entrée de la Ville de Grenoble au sein de la SCIC « Au Local », domiciliée 14 Av. Malherbe, 38100 Grenoble ;**
- **d'approuver le montant de participation au capital social de la SCIC Au Local à la hauteur de 18 300€, correspondant à l'achat de 915 parts sociales d'un montant de 20€ chacune, et son versement à la SCIC sous forme d'entrée au capital ;**
- **de permettre la signature de M. le Maire ou son représentant des bulletins de souscription (annexe 2) correspondant à l'achat de 915 parts sociales d'un montant de 20€ chacune ;**
- **de désigner Mme Anne-Sophie OLMOS comme représentante de la ville au sein de l'assemblée générale de la SCIC, et de l'autoriser, dans le cas où elle serait élue par l'assemblée générale au conseil d'administration, d'y siéger pour y représenter la ville.**
- **d'autoriser M. le Maire à prendre toutes décisions, dans le cadre de ses attributions et sa délégation générale, pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme OLMOS

DELIBERATION N° 14-(33282) - ALIMENTATION - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Pour une alimentation de qualité plus accessible » pour un montant total de 141 700 euros

Intervention(s) : M. GENTIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les trois conventions de subventions auprès de l'association EPISOL, la SCIC au Local et l'association L'éléfàn dans le cadre de l'appel à projets « Pour une alimentation de qualité plus accessible » ;**
- **d'approuver le montant global de subventions accordé à ces trois structures à hauteur de 141 700 € réparti de la manière suivante : 50 000 € pour l'association EPISOL, 55 200 € à la SCIC au Local et 36 500 € à l'association L'éléfàn ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'attribution de ces subventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 15-(33306) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2023 à 2026.

Intervention(s) : M. PINEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle convention territoriale globale (CTG) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer (annexe 1) ;**
- d'approuver la convention de pilotage du projet de territoire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer (annexe 2) ;**
- d'approuver les conventions d'objectifs et de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer (annexe 3,4,5,6 et 7);**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document subséquent intervenant au cours de la convention globale 2023/2026.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble En Commun (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 16-(33284) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Régie de quartier Villeneuve - Village Olympique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2023, une subvention de 220 000 € pour le dispositif de "médiation de nuit".**
- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(33178) - ACTION SOCIALE - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et Le Fournil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Le Fournil ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES

DELIBERATION N° 18-(31668) - ACTION SOCIALE - Avenants financier entre la Ville de Grenoble et les associations ODTI, MPT St Laurent, MJC Parmentier, Regie de Quartier Villeneuve et VO, et AUESC Bajatiere au titre du droit commun 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme FOUGERES , M SOLDEVILLE

DELIBERATION N° 19-(33567) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats et l'Ordre des Avocats, relative aux permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitant-es.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au Conseil départemental d'accès au droit une subvention de 15 200 € pour l'année 2023, dans les conditions ci-dessus énoncées ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier correspondant, soumis en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(31262) - ACTION SOCIALE - Adhésion de la Ville de Grenoble à titre onéreux à l'inter réseaux des professionnels du développement social urbain (IRDSU) 2023-2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'adhésion à l'association IRDSU ;**
- de verser 800 euros au titre de l'adhésion à l'association ;**
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 21-(31079) - POLITIQUE DE LA VILLE - Soutien de la Ville de Grenoble au programme de réhabilitation de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) dans le cadre du projet renouvellement urbain Villeneuve Village Olympique

Intervention(s) : M. PINEL, Mme PANTEL, Mme ZENATI, M. ALLOTO, M. le Maire, Mme CHALAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière entre la ville de Grenoble et La Société Dauphinoise pour Habitat ;**
- d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer la convention financière avec La Société Dauphinoise pour Habitat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 22-(33275) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'Association Copeau animé 2023-2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite du local situé au 23 rue des Trembles – 38100 Grenoble à l'association Copeau Animé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(33089) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention d'Objectifs et de Moyens et de mise a disposition gratuite d'un local entre la Ville de Grenoble et l'association La Pirogue

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens et de la convention de mise à disposition gratuite d'un local sis 1 place de la Commune de 1871 avec l'association La Pirogue ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 7 000 euros à l'association La Pirogue ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(33269) - ACCES AUX DROITS - Accueil des permanences du défenseur des droits à la Maison des associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe à la délibération ;
- d'autoriser le maire ou sa représentante à signer la convention jointe en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(33114) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution des subventions au bénéfice des lauréats de l'appel à projet culturel dans le cadre du dispositif Place(s) aux enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer les subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels dans le cadre de l'appel à projet Place(s) aux enfants (cf. tableau annexe 1) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention financière pour les associations Retour de scène et Barbarin fourchu joint en annexes 2 et 3;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(33111) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Contributions financières et contributions volontaires en nature – Exercice budgétaire 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribués par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels (annexes 1, et 2) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions financières et avenants liant la ville de Grenoble et les opérateurs culturels qui bénéficient d'une subvention et/ou de contribution volontaire en nature d'un montant supérieur à 23 000 € joints en annexes 3 à 12 ;
- d'approuver les termes des conventions financières liant la ville de Grenoble et les opérateurs culturels qui bénéficient d'une subvention exceptionnelle et dont le montant total de subvention et/ou valorisation de la mise à disposition de locaux n'excède pas 23 000 € (annexes 13 à 22) ;
- d'approuver le versement de la subvention à l'association La Baj'art à hauteur de 3 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Votes séparés :

- sur l'association FUSÉES :

Pour : 53

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

- sur le reste de la délibération :

Adoptée à l'unanimité.

Délibération : Adoptée.

DELIBERATION N° 27-(33112) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Contributions financières et contributions volontaires en nature – Exercice budgétaire 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver que le montant de la subvention attribuée par la Ville à l'opérateur culturel (annexe 1) est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;

- d'approuver les termes de l'avenant financier liant la Ville et les opérateurs culturels qui bénéficient d'une subvention et/ou de contribution volontaire en nature d'un montant supérieur à 23 000 € joints en annexe 2 et 3;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BERTRAND

DELIBERATION N° 28-(33372) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis des subventions culturelles - Liste des habitant-e-s, volontaires désigné-e-s par tirage au sort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la liste des habitant-e-s, volontaires désigné-e-s par tirage au sort (cf annexe 1) pour siéger comme membres du comité d'avis.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 29-(33113) - AFFAIRES CULTURELLES - Signature de conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointes, au bénéfice des associations Authentik koolure, Contratak prod, Épi d'or, L'oreille en fête- Musée en musiques, Prenez place et compagnie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(33293) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Récolement des collections au titre de la loi de 2002 relative aux Musées de France - Validation des procès-verbaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des procès-verbaux de récolement du musée de Grenoble, joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(33408) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions pour le dépôt d'œuvres au Musée de la Révolution française de Vizille et au Musée Dauphinois, entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dépôt de deux œuvres appartenant aux collections du Musée de Grenoble, au Musée de la Révolution française (annexe n°1) et au Musée Dauphinois de Vizille (annexe n°2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-annexées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(33409) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de mise à disposition gracieuse des espaces au Centre de Recherches Juridiques de l'Université Grenoble Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la gratuité de la mise à disposition des espaces du Musée au Centre de Recherches Juridiques de l'UGA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition gracieuse correspondante, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble En Commun (M. KADA)

DELIBERATION N° 33-(33292) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Autorisation d'exploitation d'œuvres pour le programme de saison 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat d'autorisation d'exploitation d'œuvres ci-joint à intervenir avec Madame Harumi Klossowska de Rola ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(33157) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Adhésion de la ville de Grenoble à l'association Botalista pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'association Botalista ;**
- de régler l'adhésion correspondante pour l'année 2023 pour un montant de 95 euros ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(33194) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Adhésion de la ville de Grenoble à l'association RELIEF (Réseau des événements littéraires et festivals) pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'association RELIEF ;**
- de régler le montant de l'adhésion correspondante pour l'année 2023 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(33195) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Avenant à la convention de fonctionnement du CDI entre la ville de Grenoble et la Cité Scolaire Internationale Europole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce projet d'avenant entre la ville de Grenoble et la Cité scolaire internationale Europole ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(33196) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Musée Stendhal - Constitution d'un comité de préfiguration du projet muséographique.

Intervention(s) : M. CLOUAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, pour la période de 2023 à 2025, la composition du comité de préfiguration en soutien au projet muséographique du Musée Stendhal ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 38-(33197) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de SAE (Situation d'apprentissage et d'évaluation) entre la ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes - Conception d'une exposition à la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec l'Université Grenoble Alpes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble En Commun (M. KADA)

DELIBERATION N° 39-(33116) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise en place d'une offre carte cadeau au Théâtre Municipal de Grenoble sur les places de spectacles et/ou les activités payantes proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place de l'offre carte cadeau disponible au guichet de la billetterie et sur la plateforme de réservation en ligne, dans les conditions décrites ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 40-(33136) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à jour des contrats de coproduction, de cession et des conventions de résidence du Théâtre Municipal.

Intervention(s) : M. CLOUAIRE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du nouveau contrat de coproduction et de la nouvelle convention cadre de résidence ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ;
- de prendre acte des termes du contrat de cession type utilisé par le théâtre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 41-(33224) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens conclus avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants, annexés à la présente délibération (annexes 2) ;
- de préciser que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(32984) - SPORT - Convention entre la ville de Grenoble et l'Académie de Grenoble relative à la participation des ETAPS aux activités d'enseignement de l'EPS pour l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les dispositions de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'Académie de Grenoble relative à la participation des ETAPS aux activités d'enseignement de l'EPS à l'école primaire ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(33252) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Grenoble Alpes Badminton, AJAV et Tennis Club Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux avec l'association Grenoble Alpes Badminton, l'Association Jeunes et Athlétiques Villeneuve et Tennis Club Villeneuve ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(33141) - SPORT - Remise gracieuse de dette accordée à l'association Athlétic Club Grenoblois – Redevance annuelle d'occupation de la salle de musculation située au Centre sportif Reyniès-Bayard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la remise gracieuse de 2 300 €, ramenant ainsi à 1 000 € le montant de la redevance due par l'association Athlétic Club Grenoblois à la ville de Grenoble, au titre de l'exercice 2023 pour l'occupation à titre permanent et exclusif de la salle de musculation située au Centre sportif Reyniès-Bayard.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(33255) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Tétraktys pour la mise en œuvre d'un programme d'actions dans le cadre de la coopération décentralisée Grenoble-Bethléem.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ;**
- **De verser à Tétraktys une subvention d'un montant de 36 380 euros au titre de l'année 2023 pour la mise en œuvre de ce programme d'actions en faveur de la valorisation et de la préservation du patrimoine de Bethléem.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(33398) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant n° 2 à la convention de rétrocession conclue dans le cadre de la coopération entre la ville de Grenoble et la ville de Bethléem.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la ville de Bethléem l'avenant ci-annexé ;**
- **D'autoriser le versement de la subvention de 27 867 € à la Municipalité de Bethléem en deux tranches selon les modalités indiquées dans l'avenant n°2 à la convention de rétrocession entre les villes de Grenoble et de Bethléem.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(33259) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) et la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie) pour la mise en œuvre d'un programme d'action favorisant la structuration de la randonnée et de l'écotourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de coopération à intervenir entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan en Arménie ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'AFRAT, la convention annexée à la présente délibération ;**
- **de verser à l'AFRAT, une subvention d'un montant de 18 400 euros au titre de l'année 2023 pour la mise en œuvre du programme d'action favorisant la structuration de la randonnée et de l'écotourisme, vecteur de développement.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(32998) - DENOMINATIONS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Intervention(s) : M. BOUTAFA, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter la dénomination Espace intergénérationnel Geneviève LAROQUE ;**
- **d'adopter la dénomination Espace intergénérationnel Francine BESSAC ;**
- **d'adopter la dénomination Espace intergénérationnel Ninon VALLIN.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(33297) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, jeunesse et autres associations.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. le Maire, M. CLOUAIRE, M. PINEL, Mme GARNIER, Mme BRETTON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et les associations (annexe 2) figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants (annexe 2) ;**
- **de dire que les montants de ces subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT SAINT LAURENT)

DELIBERATION N° 50-(33311) - EDUCATION - Désaffectation de l'usage scolaire et déclassement des locaux de l'école maternelle publique La Savane situés au 19 rue Roger Ronserail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la désaffectation de l'usage scolaire les locaux de l'école maternelle publique La Savane ;**
- **d'approuver le déclassement des locaux de l'école maternelle publique La Savane du domaine public pour les transférer dans le domaine privé de la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint-e à signer tous les documents à la mise en œuvre de cette désaffectation et de ce déclassement.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(33313) - EDUCATION - Participation financière de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des enfants grenoblois scolarisés en classes ULIS à Sassenage pour l'année scolaire 2021-2022 et Saint Martin d'Hères pour l'année scolaire 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement pour les enfants grenoblois scolarisés dans les classes ULIS entre la commune de Sassenage et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2021-2022 (ci-annexée) ainsi que ceux entre la commune de Saint-Martin d'Hères et la ville de Grenoble (ci-annexée) au titre de l'année scolaire 2022-2023 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(33296) - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et dans le cadre du fonds d'initiatives jeunes (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution d'une bourse d'aide à la formation au BAFA d'un montant total de 350 € au jeune retenu par la commission dont le nom figure en annexe ;**
- **d'approuver l'attribution de bourses FIJ d'un montant total de 1 400 € réparti entre les deux jeunes retenus par la commission dont les noms figurent en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(33421) - MONTAGNE - 25èmes Rencontres Ciné Montagne - Contrats de droits de diffusion et grilles tarifaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la ville de Grenoble à verser des droits de diffusion aux réalisateurs et réalisatrices, aux producteurs et productrices des films sélectionnés ;**
- **d'approuver les modèles de contrats de cession de droits d'auteur joints en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits contrats.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 54-(33373) - EVENEMENTIEL – Convention entre France Bleu Isère et la ville de Grenoble pour le marché de Noël 2023.

Intervention(s) : M. ALLOTO, M. CARIGNON, M. CONFESSON

M. le Maire suspend la séance à 00h07 à la demande de M. ALLOTO et M. CARIGNON

Reprise de la séance à 00h20.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire, M. ALLOTO, Mme BENSE

Les groupes Grenoble Démocratie Solidarité et Ecologie , groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre , Nouvel Air, Socialistes et Apparentés , Nouveau Regard, Avenir Ensemble en Confiance et M. PICOLLET (Non-inscrit) quittent la séance du conseil.

Le Maire suspend la séance à 00h35. Reprise de la séance à 00h42.

Les élu-es présent-es sont au nombre de 27, le quorum n'étant plus atteint la séance est levée à 00h40.

ANNEXES

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seul	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché ou accord cadre	N° MARCHE numéroté	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat° du marché
Piscine Iris – Transformation en halle dédiée aux initiatives citoyenne	4	Serrurerie-Vitrierie	23	A	T	M	022	IOVINI	38140	RENAME	308 813,00	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_sup.90	01/08/23
Parc Paul Mistral – Travaux de restauration de la Tour Perret (relance)	1	Structure-Fondations spéciales	23	A	T	M	061	FREYSSINET FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE	69630	CHAPONOST	8 352 646,44	x	Prix mixtes	24	0	procédure formalisée	05/09/23
Parc Paul Mistral – Travaux de restauration de la Tour Perret (relance)	2	Reprise en sous-œuvre - Fondations	23	A	T	M	062	KELLER FONDATION SPECIALES	69673	BRON	747 049,00	x	Prix global et forfaitaire	24	0	procédure formalisée	05/09/23
Parc Paul Mistral – Travaux de restauration de la Tour Perret (relance)	3	Menuiseries bois	23	A	T	M	063	LES METIERS DU BOIS	69210	LENTILLY	184 815,00	x	Prix global et forfaitaire	24	0	procédure formalisée	05/09/23
Parc Paul Mistral – Travaux de restauration de la Tour Perret (relance)	4	Etanchéité	23	A	T	M	064	RTE DAUPHINE	38130	ECHIROLLES	140 331,63	x	Prix global et forfaitaire	24	0	procédure formalisée	05/09/23
Parc Paul Mistral – Travaux de restauration de la Tour Perret (relance)	5	Serrurerie	23	A	T	M	065	ALTIUS	74330	POISY	531 006,09	x	Prix global et forfaitaire	24	0	procédure formalisée	05/09/23
Parc Paul Mistral – Travaux de restauration de la Tour Perret (relance)	6	Ascenseurs	23	A	T	M	066	EMCH ASCENSEURS FRANCE	75012	PARIS	904 296,00	x	Prix global et forfaitaire	24	0	procédure formalisée	05/09/23
Parc Paul Mistral – Travaux de restauration de la Tour Perret (relance)	7	Electricité Courants forts/courants faibles	23	A	T	M	067	ECLAIRAGE SERVICE	38000	GRENOBLE	399 414,00	x	Prix global et forfaitaire	24	0	procédure formalisée	05/09/23
US Abbaye - Démolition des anciens locaux	x	x	23	A	T	M	103	VERCORS DEMOLITION ET TRAVAUX PUBLICS	38250	VILLARS DE LANS	27 782,95	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_sup.90	04/09/23
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	23	C	T	Z	174	SNEF DESAMANTAGE	69500	BRON	17 282,61	x	Prix mixtes	0,3	0	MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	27/06/23
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	23	C	T	Z	176	FEDD DESAMANTAGE	69330	MEYZIEU	5 339,00	x	Prix mixtes	1 jour	0	MS_mise en concurr titulaires de l'accord-cadre multiattributaire	21/09/23
Les Trembles - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance (relance)	5	Façade / bardage	23	A	T	M	207	THERMYS HABITAT	38400	SAINTE MARTIN D HERES	151 341,30	x	Prix global et forfaitaire	22	0	p.adaptée_sup.90	12/09/23
Démolition maison des violettes eaux claires	x	x	23	B	T	M	209	EGT SAS	38180	SEYSSINS	22 999,10	x	Prix global et forfaitaire	0,7	0	p.adaptée_inf.90	21/08/23
Ecole maternelle jardin de ville - Travaux de remplacement des menuiseries côté cour (relance)	x	x	23	B	T	M	245	MENUISERIE RIBEAUD	38850	CHARAVINES	17 500,00	x	Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	21/07/23
AUESC BAJATIERE – Travaux de réfection des toitures terrasses en étanchéité et végétalisation	1	Etanchéité	23	B	T	M	261	SIC ETANCHEITE	69740	GENAS	54 000,00	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	27/07/23
AUESC BAJATIERE – Travaux de réfection des toitures terrasses en étanchéité et végétalisation	2	Végétalisation	23	B	T	M	262	TERIDEAL – TARVEL	69747	GENAS	14 764,65	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	01/08/23
AUESC BAJATIERE – Travaux de réfection des toitures terrasses en étanchéité et végétalisation	3	Ventilation	23	B	T	M	263	ICS ECHIROLLES	38130	ECHIROLLES	6920,54	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	22/08/23
Centre horticole - Travaux de remplacement des vitrages de la serre suite au sinistre du 12 juillet 2023	x	x	23	B	T	M	266	CAP VERRE	38130	ECHIROLLES	61 172,49	x	Prix global et forfaitaire	3	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	21/07/23
Aménagement du parc Emile Romanet - Mission de maîtrise d'oeuvre	x	x	23	B	P	M	280	ATELIER VERDANCE	38000	GRENOBLE	18 958,33	x	Prix global et forfaitaire	36	0	p.adaptée_inf.90	22/08/23
Ecole primaire Simone Lagrange - Migration du système de contrôle d'accès ARD vers le système MICROSEAME	x	x	23	B	I	M	281	EUROPEENNE MULTI TECHNIQUE SERVICES ENTREPRISES	38420	LE VERSOUD	49 981,63	x	Prix global et forfaitaire	0,5	0	p.adaptée_inf.90	06/09/23
MJC Anatole France et MJC Allobroges - Audit technique et énergétique	x	x	23	B	P	B	282	NEPSEN	94300	VINCENNES	11 700,00	x	Prix mixtes	4	0	p.adaptée_inf.90	29/08/23

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	11 119,17	Modification CCTP & DPGF	X	21	A	T	M	168	ICS	Centre sportif La Rampe - Travaux de réhabilitation partielle	13	Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire	p.adaptée_sup.90	199 234.03	01/09/23
incidence financière supérieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	5 900,00	Modification CCTP & DPGF	X	23	B	T	M	137	SADE	Base de loisirs de Mont Saint Martin : Réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif	X	X	p.adaptée_inf.90	64 965.00	30/05/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	574.26	Modification CCTP & DPGF	X	21	A	T	M	160	ETANCHEITE DAUPHINOISE	Base de loisirs de Mont Saint Martin : Réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif	5	Etanchéité	p.adaptée_sup.90	37 638.38	05/09/23
incidence financière inférieure 5% marché initial (montant maxi ou global forfaitaire)	4 024,40	Modification CCTP & DPGF	X	23	A	T	M	10	ICS	Hôtel de Ville – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal	7	Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire	p.adaptée_sup.90	179 868,57	27/07/23

**Annexe 3 à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :			
2023-1350	Arrêté (14 août 2023)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n° RG 23/00824 formée par Madame KEBALI Rachida devant le Pôle social du Tribunal Judiciaire de Grenoble – Recours en reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur suite à l'accident du 12 juillet 2021
2023-1390	Arrêté (31 août 2023)	Cabinet CDMF Avocats – Affaires Publiques 7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Monsieur Hakim SABRI portant demande d'annulation de la décision de refus implicite de la commune de Grenoble de lui transmettre les documents préparatoires à l'arrêté municipal pris le 24 mars 2023, et par lequel le Maire de Grenoble décidait de l'abrogation de son arrêté de délégation de fonctions.
2023-1446	Arrêté (7 septembre 2023)	Cabinet Seban 282 boulevard saint germain 75007 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble portant demande d'annulation de la délibération du Conseil Métropolitain du 07 juillet 2023 par laquelle Grenoble Alpes Métropole a procédé à la désignation de nouveaux représentants au sein de la Société d'Économie Mixte GEG.
2023-1506	Arrêté (18 septembre 2023)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n°2304010-10 formée par M. Guy JANNONE en Référé provision devant le Tribunal Administratif de Grenoble .
2023-1554	Arrêté	Cabinet CDMF Avocats –	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SAS Le Comptoir

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

	(25 septembre 2023)	Affaires Publiques 7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	de Julie et sa gérante, demandant l'annulation de la décision de Grenoble Alpes Métropole portant rejet de recours indemnitaire d'une part, et des décisions de la Ville de Grenoble et de Grenoble Alpes Métropole portant rejet des recours indemnitaires complémentaires d'autre part.
2023_1603	Arrêté (03 octobre 2023)	Cabinet CDMF- Avocats 7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. et Mme PICON portant demande d'annulation de l'arrêté du 20 juin 2023 de la commune de Grenoble portant refus de la déclaration préalable pour le ravalement avec isolation de leur maison
III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION :			
IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON /LEGS /:			
V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION :			
2023-1560	Arrêté (27 septembre)		Exercice du droit de préemption par l'EPFL du Dauphiné, pour l'acquisition des lots de copropriété n°100183 et 100234 sis 100 Galerie de l'Arlequin, afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés 60 à 120 et 130 à 170 Galerie de l'Arlequin s'inscrivant dans le projet de renouvellement urbain Villeneuve.

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île	CEA DE GRENOBLE, SEM InnoVia	Projet de construction d'un laboratoire de recherche (salles et locaux pour un total de 10 305 m ² de surface totale créée) – 17 avenue des martyrs	0 €HT
	Avenant n°1 à la Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île	PM Grenoble, SEM InnoVia	Projet VERKOR à Grenoble – Reconversion et extension d'une halle existante pour l'implantation du Verkör Innovation Center	100 276,00 €
	Avenant n°1 à la Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la Presqu'île	M. GIROD, Melle LUECK, M. BELZUNCE, Melle BEAUVILLE, M. CONDAMIN, SEM InnoVia	Projet : Extension immeuble de logements rue de la Mure	17 028,00 €

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

	Avenant n°1 à la Convention de la participation financière aux coûts des équipements de la ZAC de la Presqu'île	STMicroelectronics (Grenoble2) SEM Innovia	Projet ST Microelectronics à Grenoble Bâtiment K' immeuble de bureaux	826 116 €HT
VII- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :				
2023-1417	Arrêté (31 juillet 2023)	M. LECOMTE Frédéric Claude Benjamin	Cimetière Grand Sablon – Titre n°262 – Concession nouvelle du 31 juillet 2023 au 30 juillet 2073	Redevance : 1266 €
2023-1418	Arrêté (7 août 2023)	Mme LEO Rose née MAZZILLI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°263 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} Octobre 2022 au 30 septembre 2037	Redevance : 318 €
2023-1419	Arrêté (7 août 2023)	M. CURTAUD Aristide	Cimetière Grand Sablon – Titre n°264 – Renouvellement de concession du 8 novembre 2021 au 7 novembre 2051	Redevance : 1434 €
2023-1420	Arrêté (7 août 2023)	Mme GUIOT Dominique Geneviève	Cimetière Grand Sablon – Titre n°265 – Renouvellement de concession du 18 août 2023 au 17 août 2038	Redevance : 318 €
2023-1421	Arrêté (7 août 2023)	M. HEBERT Marcel	Cimetière Saint Roch – Titre n°266 – Renouvellement de concession du 9 juin 2023 au 8 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-1422	Arrêté (7 août 2023)	M. MISCIOSCIA Vito	Cimetière Grand Sablon – Titre n°267 – Renouvellement de concession du 20 septembre 2022 au 19 septembre 2037	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

2023-1423	Arrêté (7 août 2023)	Mme SCHOEFFER Lucie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°268 – Renouvellement de concession du 20 juin 2023 au 19 juin 2038	Redevance : 318 €
2023-1424	Arrêté (7 août 2023)	M. MOREAU Stephan Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°269 – Renouvellement de concession du 25 mars 2023 au 24 mars 2038	Redevance : 318 €
2023-1425	Arrêté (7 août 2023)	Mme BORG Germaine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°270 – Renouvellement de concession du 4 juillet 2023 au 3 juillet 2053	Redevance : 717 €
2023-1426	Arrêté (8 août 2023)	M. BOTALA Abel	Cimetière Saint Roch – Titre n°271 – Renouvellement de concession du 2 juillet 2023 au 1 ^{er} juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-1427	Arrêté (8 août 2023)	Mme Rosello Marie Louise Françoise née GUERIN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°272 – Renouvellement de la concession du 13 août 2023 au 12 août 2053	Redevance : 717 €
2023-1428	Arrêté (8 août 2023)	Mme BLANC Marthe née GIRARD	Cimetière Grand Sablon – Titre n°273 – Renouvellement de concession du 3 août 2023 au 2 août 2038	Redevance : 318 €
2023-1429	Arrêté (8 août 2023)	M. CLAUDET Pascal	Cimetière Saint Roch – Titre n°274 – Renouvellement de concession du 16 juin 2023 au 15 juin 2053	Redevance : 717 €
2023-1430	Arrêté (8 août 2023)	M. MAZZILLI Pierre-Marie Savin	Cimetière Grand Sablon – Titre n°275 – Renouvellement de concession du 16 juillet 2023 au 15 juillet 2038	Redevance : 318€
2023-1431	Arrêté (8 août 2023)	M. ROUX Esprit	Cimetière Saint Roch – Titre n° 276 – Renouvellement de concession du 22 juin 2003 au 21 juin 2053	Redevance : 1266 €

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

2023-1432	Arrêté (10 août 2023)	Mme BALME Ginette née JASSERAND	Cimetière Saint Roch – Titre n°277- Renouvellement anticipé de la concession du 18 octobre 2028 au 17 octobre 2058	Redevance : 717 €
2023-1490	Arrêté (14 août 2023)	M. DANIMBE Ngaryam	Cimetière Grand Sablon – Titre n°278 – Concession nouvelle du 14 août 2023 au 13 août 2038	Redevance : 318€
2023-1491	Arrêté (16 août 2023)	M. BENISTI Didier	Cimetière Grand Sablon – Titre n°279 – Concession nouvelle du 16 août 2023 au 15 août 2053	Redevance : 717 €
2023-1492	Arrêté (22 août 2023)	Mme SAEZ TOLEDO Ursula	Cimetière Grand Sablon – Titre 280 – Concession nouvelle du 21 Août 2023 au 20 août 2053	Redevance : 717 €
2023-1493	Arrêté (28 août 2023)	Mme MACHOT Marilena née BRANCADORO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°281 – Concession nouvelle du 25 août 2023 au 24 août 2053	Redevance : 717 €
2023-1494	Arrêté (30 août 2023)	Mme DUSSOLIER Nacera née KESSAIRI	Cimetière Saint Roch – Titre n°282 – Concession nouvelle du 29 août 2023 au 28 août 2053	Redevance : 717 €
2023-1495	Arrêté (31 août 2023)	M. SAUVEBOIS Jean-Pierre	Cimetière Saint Roch – Titre n°283 - concession nouvelle du 30 août 2023 au 29 août 2053	Redevance : 717€
2023-1496	Arrêté (1 ^{er} septembre 2023)	M GRANET Paul, Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°284 – Concession nouvelle du 31 août 2023 au 30 août 2038	Redevance : 408€
2023-1497	Arrêté (5 septembre)	M. et Mme LECOANET Benoit et Florence	Cimetière Grand Sablon – Titre n°285 – Concession nouvelle du 4 septembre 2023 au 3 septembre 2073	Redevance : 1266€

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

2023-1498	Arrêté (6 septembre 2023)	Mme LONG Gwenaëlle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°286 – Concession nouvelle du 5 septembre 2023 au 4 septembre 2038	Redevance :318 €
2023-1499	Arrêté (5 septembre2023)	M. LACHCAR Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°287 – Concession perpétuelle à compté du 24 mars 2023	Redevance : 15 540 €
2023-1500	Arrêté (8 septembre 2023)	M. MONIN André Clément et Mme BONNET Marguerite	Cimetière Saint Roch – Titre n°288 – Renouvellement de concession du 16 juillet 2023 au 15 juillet 2053	Redevance : 1434€
2023-1501	Arrêté (8 septembre 2023)	M BASSE Gilbert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°289 – Renouvellement de concession du 6 juin 2023 au 5 juin 2053	Redevance : 717€
2023-1502	Arrêté (8 septembre 2023)	M. SANNET Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n°290 – Renouvellement de concession du 24 septembre 2023 au 23 septembre 2038	Redevance : 318 €
2023-1503	Arrêté (8 septembre 2023)	Mme ZEITOUN Marguerite née MARZOUK	Cimetière Grand Sablon – Titre n°291 – Renouvellement de concession du 3 décembre 2022 au 2 décembre 2037	Redevance : 318 €
2023-1504	Arrêté (11 septembre 2023)	Mme CHEVRON Nicole, Louise	Cimetière Grand Sablon – Titre n°292 – Concession nouvelle du 8 septembre 2023 au 7 septembre 2053	Redevance : 717€
2023-1508	Arrêté (11 Septembre 2023)	Mme THOMAS Marie-Louise née RICHARD	Cimetière Grand Sablon – Titre n°293 – Renouvellement de concession du 21 septembre 2021 au 20 septembre 2036	Redevance : 318€
2023-1509	Arrêté (11 Septembre 2023)	Mme CIMADOMO Joséphine née GUERIN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°294 – Renouvellement de concession du 11 juillet 2023 au 10 juillet 2038	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

2023-1510	Arrêté (11 Septembre 2023)	M. VAREANO Cataldo	Cimetière Grand Sablon – Titre n°295 – Renouvellement de concession du 20 octobre 2022 au 19 octobre 2037	Redevance : 636€
2023-1511	Arrêté (11 Septembre 2023)	M. ROUX Emile	Cimetière Grand Sablon – Titre n°296 – Renouvellement de concession du 24 juillet 2023 au 23 juillet 2038	Redevance : 318€
2023-1512	Arrêté (11 septembre 2023)	Mme CESAR Laëtitia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°297 – Renouvellement de concession du 21 mai 2023 au 20 mai 2038	Redevance : 318€
2023-1513	Arrêté (11 septembre 2023)	M. GOMEZ Diégo	Cimetière Grand Sablon – Titre n°298 – Renouvellement de concession du 14 juin 2023 au 13 juin 2038	Redevance : 318€
2023-1514	Arrêté (11 septembre 2023)	Mme AVELLA Lucette	Cimetière Saint Roch – Titre n°299 – Renouvellement de concession du 23 avril 2023 au 22 avril 2038	Redevance : 318€
2023-1515	Arrêté (11 septembre 2023)	Mme RINDONE Nicole née RUTIGLIANO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°300 – Concession nouvelle du 11 septembre 2023 au 10 septembre 2073	Redevance : 1266€
2023-1516	Arrêté (12 septembre 2023)	M. BERTHOLET Jean	Cimetière Saint Roch – Titre n°301 – Renouvellement de concession du 23 septembre 2023 au 22 septembre 2053	Redevance : 717€
2023-1517	Arrêté (12 septembre 2023)	M. BOEDOZ Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n°302 – Renouvellement de concession du 10 janvier 2023 au 9 janvier 2038	Redevance : 318€
2023-1518	Arrêté (12 septembre 2023)	Mme SALLE Lucienne	Cimetière Saint Roch – Titre n°303 – Renouvellement de concession du 18 août 2023 au 17 août 2053	Redevance : 717€
2023-1519	Arrêté (12 septembre 2023)	M. CANAPLE Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n°304 – Renouvellement de concession du 26 août 2023 au 25 août 2038	Redevance : 636€

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

2023-1520	Arrêté (12 septembre 2023)	Mme CIMADOMO Rose	Cimetière Saint Roch – Titre n°305 – Renouvellement de concession du 20 août 2023 au 19 août 2038	Redevance : 318€
2023-1521	Arrêté (12 septembre 2023)	Mme JACQUIER Denise, Alexandra, Raymonde née CUZIN	cimetière Saint Roch – Titre n°306 – Renouvellement de concession du 24 août 2023 au 23 août 2038	Redevance : 636€
2023-1522	Arrêté (12 septembre 2023)	M. MIGNOT Pierre Marc Henri	Cimetière Saint Roch – Titre n°307 – Renouvellement de concession du 14 juin 2023 au 13 juin 2053	Redevance : 717€
2023-1580	Arrêté (13 septembre 2023)	Mme DUC Marie née FORRAY	Cimetière Saint Roche – Titre n°308 – Renouvellement de concession du 15 août 2023 au 14 août 2053	Redevance : 1434€
2023-1581	Arrêté (13 septembre 2023)	M. PROCACCI Charles	Cimetière Saint Roch - Titre n°309 – Renouvellement de la concession du 29 juillet 2023 au 28 juillet 2038	Redevance : 318 €
2023-1582	Arrêté (13 septembre 2023)	Mme ROSSIGNOL Henriette	Cimetière Saint Roch - Titre n°310 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 septembre 2038	Redevance : 318 €
2023-1583	Arrêté (15 septembre 2023)	Mme CASCARANO Teresa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°311 – Renouvellement de concession du 8 décembre 2027 au 7 décembre 2077	Redevance : 1266€
2023-1584	Arrêté (20 septembre 2023)	M CAILLET Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°312 – Renouvellement de concession du 2 juillet 2023 au 1 juillet 2038	Redevance : 636€
2023-1585	Arrêté (20 septembre 2023)	Mme KACZMAREK Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°313 – Renouvellement de concession du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2038	Redevance : 636 €

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

		Madeleine		
2023-1586	Arrêté (20 septembre 2023)	Mme PHILIPPE Marie Suzanne Mathilde née JEHASSE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°314 – Renouvellement de concession du 15 février 2023 au 14 février 2053	Redevance : 717 €
2023-1587	Arrêté (20 septembre 2023)	M. SOULHOL Jean-Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°315 – Renouvellement de concession du 9 février 2023 au 8 février 2038	Redevance : 318 €
2023-1588	Arrêté (20 septembre 2023)	Mme Veuve REAL Jeanne Berthe Paqueline née LAURET	Cimetière Saint Roch - Titre n°316 – Renouvellement de concession du 5 avril 2023 au 4 avril 2037	Redevance : 318 €
2023-1589	Arrêté (20 septembre 2023)	Mme SANCHEZ Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°317 – Renouvellement de concession du 30 mai 2023 au 29 mai 2038	Redevance : 318€
2023-1590	Arrêté (21 septembre 2023)	Mme BERNOUD Marie-Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°318 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 septembre 2038	Redevance : 318€
2023-1591	Arrêté (21 septembre 2023)	Mme ROUSSEL Angéline née ALLIOTI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°319 – Renouvellement de concession du 24 septembre 2023 au 23 septembre 2038	Redevance : 318€
2023-1592	Arrêté (21 septembre 2023)	Mme HEBERT Germaine née VIAL	Cimetière Saint Roch – Titre n°320 – Renouvellement de concession du 14 septembre 2023 au 13 septembre 2053	Redevance : 717€
2023-1593	Arrêté (21 septembre 2023)	Mme VENET Marguerite née SEIVE	Cimetière Saint Roch – Titre n°321 – Renouvellement de concession du 21 septembre 2023 au 20 septembre 2038	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

2023-1594	Arrêté (26 septembre 2023)	M GOVERNO Jérémy, Patrick	Cimetière Grand Sablon – Titre n°322 – Concession nouvelle du 22 septembre 2023 au 21 septembre 2038	Redevance : 318€
2023-1644	Arrêté (25 septembre 2023)	Mme BOREL Elise née GRUEL	Cimetière Saint Roch – Titre n°323 – Renouvellement de concession du 22 septembre 2023 au 21 septembre 2038	Redevance : 636€
2023-1645	Arrêté (25 Septembre 2023)	M. CURTO Sauveur	Cimetière Grand Sablon – Titre n°324 – Renouvellement de la concession du 18 septembre 2023 au 17 septembre 2038	Redevance : 318 €
2023-1646	Arrêté (25 septembre 2023)	Mme SEGONDS Gabrielle née LINET	Cimetière Saint Roch – Titre n°325 – Renouvellement de concession du 2 juillet 2023 au 1 juillet 2038	Redevance : 318€
2023-1647	Arrêté (25 septembre 2023)	Mme SIRVENT Marie-Claude née DELAHAYE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°326 – Renouvellement de concession du 8 juillet 2022 au 7 juillet 2037	Redevance : 318€
2023-1648	Arrêté (25 septembre 2023)	Mme JACQUIER- ROUX Kathleen	Cimetière Grand Sablon – Titre n°327 – Concession nouvelle du 25 septembre 2023 au 24 septembre 2038	Redevance : 318€
2023-1649	Arrêté (27 Septembre 2023)	Mme FANTIN Danièle, Virginie, Jeanne, Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°328 – Concession nouvelle du 26 septembre 2023 au 25 septembre 2073	Redevance : 1266 €
2023-1650	Arrêté (27 Septembre 2023)	Mme RAFFIN Claudette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°329 – Renouvellement de concession du 9 septembre 2023 au 8 septembre 2038	Redevance : 318€
2023-1651	Arrêté (27 Septembre 2023)	M. LISSA Attilio	Cimetière Grand sablon - Titre n°330 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2053	Redevance : 717 €
2023-1652	Arrêté	Mme PERRUCCI	Cimetière Grand Sablon - Titre n°331 – Renouvellement de	Redevance : 318 €

**Annexe à la délibération n°1-33414
conseil municipal du 13 novembre 2023**

	(27 Septembre 2023)	Dominique née CATALDO	concession du 7 octobre 2023 au 6 octobre 2038	
2023-1653	Arrêté (27 Septembre 2023)	M. NIKICEVIK Zivota	Cimetière Grand Sablon - Titre n°332 – Concession nouvelle du 27 septembre 2023 au 26 septembre 2053	Redevance : 717 €
2023-1654	Arrêté (4 Octobre 2023)	Mme PATUREL Madeleine, Joséphine, Blanche née SASSIGNEUX	Cimetière Grand Sablon - Titre n°335 – Renouvellement de concession du 4 novembre 2024 au 3 novembre 2054	Redevance : 717 €
2023-1655	Arrêté (4 Octobre 2023)	Mme TORELLA Philomène née PINTO	Cimetière Saint Roch - Titre n°336 – Renouvellement de concession du 23 avril 2022 au 22 avril 2037	Redevance : 318 €
2023-1656	Arrêté (4 Octobre 2023)	M. DI TOMASSO Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n°337 – Renouvellement de concession du 25 novembre 2022 au 24 novembre 2037	Redevance : 318 €
2023-1657	Arrêté (4 Octobre 2023)	Mme JACQUEMOND Louise née BARBERO	Cimetière Saint Roch - Titre n°338 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2021 au 1 ^{er} Septembre 2036	Redevance : 636 €
2023-1658	Arrêté (4 Octobre 2023)	Mme GAULTIER Gabrielle née ARTHAUD	Cimetière Grand Sablon - Titre n°339 – Renouvellement de la concession du 13 septembre 2023 au 12 septembre 2038	Redevance : 318 €

18-(31668). ACTION SOCIALE : Avenants financier entre la Ville de Grenoble et les associations ODTI, MPT St Laurent, MJC Parmentier, Regie de Quartier Villeneuve et VO, et AUESC Bajatiere au titre du droit commun 2023

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
ODTI	Equinox Metis	600,00 €
MJC PARMENTIER	Fête de fin d'année 2023	750,00 €
MPT ST LAURENT	Fête de la lumière 2023	600,00 €
MACHINERIE REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE VO	Inclusion numérique 2023	1 900,00 €
AUESC BAJATIERE	Aide au projet 2023 – Animation des Quartiers Bajatière et Jouhaux 2022	2 200,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 23 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,

21-(31079). POLITIQUE DE LA VILLE_: Soutien de la Ville de Grenoble au programme de réhabilitation de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) dans le cadre du projet renouvellement urbain Villeneuve Village Olympique

Madame Chloé PANTEL et Monsieur Nicolas BERON-PEREZ exposent,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 4 février 2019, la Ville de Grenoble a approuvé la convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour Villeneuve, Village Olympique et Mistral-LysRouge.

Dans ce cadre, le quartier de Villeneuve Village Olympique fait l'objet d'un ambitieux projet de rénovation en faveur de l'habitat, des espaces et équipements publics et du développement économique. Le volet habitat prévoit un vaste programme de rénovation, sur l'habitat public et privé. La ville de Grenoble s'est engagée au sein de cette convention à soutenir financièrement ce programme travaux de réhabilitation du parc public et privé.

La présente délibération a pour objet de fixer les modalités de l'aide apportée par la Ville de Grenoble au bailleur social Société Dauphinoise pour Habitat (SDH) pour la réalisation des opérations de réhabilitation du 30 galerie de l'Arlequin et du 140 galerie de l'Arlequin.

Ces opérations sont inscrites dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Villeneuve Village Olympique, et font l'objet d'un soutien financier par la Ville de Grenoble. Cet engagement est formalisé au sein de la convention financière annexée à la présente délibération.

Le programme de travaux des opérations du 30 et 140 galerie de l'arlequin a pour objectif d'améliorer la qualité et le confort thermique des logements et prévoit :

la réhabilitation thermique d'un niveau BBC-Effinergie, certification NF Habitat ,

- la réduction de l'échelle résidentielle par la création de dessertes verticales accessible pour permettre la segmentation du 30 galerie de l'Arlequin en deux montées distinctes,
- la création d'une unité résidentielle autonome au 140 galerie de l'Arlequin avec création d'une issue de secours,
- le rattachement et la rénovation de 5 logements de la 5ième coursive initialement rattachés au 40 Arlequin,
- la restructuration de 25 logements impactés par les dessertes et rénovation partielle des 60 logements restants,
- la requalification des parties communes et création de deux halls sécurisés.
- la réfection de tous les réseaux fluides, humides et secs

Le programme travaux doit s'échelonner du dernier trimestre 2023 au 2^e trimestre 2026.

L'engagement de la Ville de Grenoble s'élève à 365 428,75€ , le montant prévisionnel total sur les deux opérations, s'élève à 18 915 087€.

Les modalités de cette participation financière sont détaillées dans la convention présentée en annexe 1 de la présente délibération.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Résiliences du jeudi 26 octobre 2023
Commission Solidarités du lundi 23 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière entre la ville de Grenoble et La Société Dauphinoise pour Habitat ;

- d'autoriser Le Maire ou son représentant à signer la convention financière avec La Société Dauphinoise pour Habitat.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Chloé PANTEL

Publiée le :

ANNEXE
Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets culturels pour Place(s) aux enfants
Exercice budgétaire 2023 – Tableau récapitulatif

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montant sub déjà versées en 2023	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé 50 % de la somme versée en 2023, 50 % de la somme versée en 2024
DANSE	ALPES CONCERTS	<p>Cie Colette Priou</p> <p>25 ateliers de danse en vue d'une création chorégraphique intégrant du texte, du chant, du théâtre et du cirque. Les ateliers aborderont la danse en solo, duo, trio et en groupe. La démarche prévoit la découverte de l'histoire et l'identité du quartier</p> <p>Public : élémentaire</p> <p>Objectifs : développer la conscience du corps, le rythme, son propre imaginaire... Créer un temps collectif autour de l'art dans le quartier de la Villeneuve</p>	2 000 €	3 500 €	3 300 €	Favorable : Variété des ateliers – espace public pris en compte -Ouverture aux partenariats multiples 1 intervention école Anatole France Secteur 6, financement 100 %	1 650 € en 2023 3 300 € répartis en versement (1 650 € en 2024)
MUSIQUES	BARBARIN ET FOURCHUS	<p>PLASTICOFANFARE</p> <p>Création d'une fanfare composée d'instruments à vent et de percussions fabriqués à partir d'objets recyclés ou détournés (bois, tôle plastique...). Les intervenants proposent un apprentissage express des techniques de jeu musical. Projet décliné en plusieurs ateliers suivis d'un concert performance sur la PAE où enfants, parents et habitants du quartier seront invités. Propose de faire une restitution supplémentaire dans la Salle Noire</p> <p>Objectifs : initiation à la pratique musicale / créer du lien social : activer le potentiel de création des enfants / favoriser la collaboration...</p> <p>Intervenants : Jérôme Vion et Dan De Rosilles</p>	28 500 €	Droit commun 28 500 €	3 000 €	Favorable : proposition fédératrice avec ateliers de pratiques qui s'adaptent à tous – projet de restitution qui implique les habitants – espace public pris en compte 1 intervention école Paul Bert Secteur 2, financement 90 %	1 350 € en 2023 2 700 € répartis en versements (1 350 € en 2024)

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montant sub déjà versées en 2023	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé 50 % de la somme versée en 2023, 50 % de la somme versée en 24
THÉÂTRE	COLLECTIF CUEILLEURS D'IVRESSE	Ateliers de théâtre, thème les stéréotypes de genre explorés avec les enfants dans des textes de littérature jeunesse, menés par 3 artistes intervenant.e.s en binôme avec les enseignant.e.s. Objectifs : Permettre l'expression de chaque élève, favoriser le travail en groupe, éveiller la curiosité des élèves envers des œuvres littéraires et théâtrales, jouer devant un public et faire vivre un quartier. Restitution sous forme d'un temps festif et convivial organisé sur le parvis de l'école.			2 853 €	Favorable : intérêt pédagogique de la thématique - implication des enseignants - espace public pris en compte 1 intervention école Vallier Secteur 1, financement 90 %	1 282,50 € en 2023 2 565 € répartis en versements de (1 282,50€ en 2024)
DANSE	COMPAGNIE KAY	PLACE À LA DANSE Projet dansé et participatif pour les maternelles. Restitution : le décor de la place réalisé par les enfants + une présentation chorégraphique de chaque classe + présentation des extraits de la création de la Cie Un pas de plus + bal avec petits et grands. Objectif : rassembler le plus de monde possible dans un espace public autour d'un projet commun. Intervenant-e-s : Nicolas Diguët, Ximena Figuera, Bruno Maréchal, Alice Guerraz(arts plastiques)	1 500 €	Droit commun 1 500 €	4 500 €	Favorable : cie qui travaille depuis plusieurs mois sur l'interaction entre la danse et les jeunes enfants, incarner le monde par les gestes – proposition d'ateliers variés – prise en compte de l'espace public sur tout le projet 1 intervention école Reynoard et périsco secteur 6 financement 100 %	2 250 € en 2023 4 500 € répartis en versements (2 250 € en 2024)

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montant sub déjà versées en 2023	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé 50 % de la somme versée en 2023, 50 % de la somme versée en 24
THÉÂTRE ET MARIONNETTE	COMPAGNIE QUI ?	<p>Association de trois artistes : Aurélie Raschetti en tant que marionnettiste, Myriam Courbet en tant que musicienne et cheffe d'orchestre, et Elvire Cappezzali en tant que comédienne-marionnettiste, et metteur en scène.</p> <p>1. Ateliers construction de marionnettes hybrides et découverte de la manipulation</p> <p>2. Ateliers de création d'une bande son, comme expression poétique créée à partir de la poésie des mots, de leur rythme et de leur consonance</p> <p>3. Ateliers découverte théâtre du mouvement ; qui seront associés aux deux autres ateliers proposés, dans l'objectif de favoriser le mouvement dans la manipulation de marionnettes, ainsi que la mise en espace de la bande sonore.</p> <p>Restitution : Ces 3 axes se réuniront pour créer un spectacle déambulatoire, dont le final se tiendra sur une des "places aux enfants",</p>	1 000 €	Droit commun 1 500 €	4 500 €	Favorable : variété et complémentarité des ateliers proposés permettant d'inclure tous les âges au projet – prise en compte de l'espace public avec déambulation et restitution sur la place 1 intervention école Jules Ferry secteur 5 financement 100 %	2 250 € en 2023 4 500 € répartis en versements (2 250 € en 2024)
MUSIQUES	DUENDE	<p>CORYPHEE</p> <p>Tel un coryphée grec, Bertille Puissat propose la création d'un coryphée d'enfants avec les classes élémentaires à partir des identités sonores, environnementales et culturelles des écoles concernées. Le projet sera axé principalement autour de la voix et l'oralité.</p> <p>Tel un chœur d'enfants, le coryphée sera construit avec un travail sur la spatialisation des voix, en adéquation avec l'environnement extérieur de l'école concernée. Restitution sur la place concert et ateliers.</p>	2 000 €	3 500 €	4 500 €	Favorable : forte expérience de l'intervenante sur des ateliers de pratique du chant – prise en compte de l'espace public pour la restitution 1 intervention école Clemenceau secteur 4 financement 100 %	2 250 € en 2023 4 500 € répartis en versements (2 250 € en 2024)

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montant sub déjà versées en 2023	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé 50 % de la somme versée en 2023, 50 % de la somme versée en 24
DANSE	EPIDERME	<p>PAS SAGES PIÉTONS</p> <p>Travail de création avec les enfants pour une performance déambulatoire sur la place invitant le public à visiter leur lieu de passage quotidien. La performance chorégraphique s'inspirera du design extérieur de la PAE et se préparera à l'occasion de 2 semaines d'immersion dans l'école. Reposant sur la notion de terrain de jeu, les élèves apprendront, par la pratique chorégraphique, à cheminer de l'intérieur vers l'extérieur (y compris de soi). La musique interprétée en direct fera partie des éléments de jeu. Le temps de la restitution (20 min) sera suivie d'une représentation d'Adventices, dernière création du duo. Objectifs : aborder les fondamentaux en matière de musique, de rythmique et de danse / créer la rencontre entre enfants et artistes / intégrer les contraintes spatiales et de mobiliers urbains comme support de jeu. Intervention danse (Nicolas Hubert) / musique (Pascal Thollet).</p>	8 000 €	5 000 €	4 500 €	Favorable : cie expérimentée en interventions – bonne prise en compte de l'espace public – Variété des ateliers danse et musique 1 intervention école Pain Leve secteur 3 financement 100 %	2 250 € en 2023 4 500 € répartis en versements (2 250 € en 2024)
THÉÂTRE ET ARTS PLASTIQUES	LA MAISON ÉDITION D'IDÉES	<p>LES DESSINS DES ENFANTS PRENNENT LA PAROLE</p> <p>Proposition autour de théâtres de papier, technique de conte d'origine japonaise, basée sur des images qui défilent dans un théâtre fabriqué en bois. Chaque participant·e. est auteur d'une histoire à partir d'une thématique commune via un kit pour faire un livre créé par la Maison d'édition. Écriture et illustration grâce à la machine à dessiner, la machine à écrire, le lasagnogravure... // Chacun·e réalise 5 à 10 planches en papier et linogravure, à partir de son histoire, pour le théâtre de papier. // répétitions du spectacle : chacun·e s'entraîne à faire défiler ses planches et à adresser son histoire + travail de bruitage // une graphiste pro met en page les dessins pour réaliser une affiche collective qui sera mise dans différents endroits de l'école, sur l'espace public et dans les lieux partenaires // représentations – Parvis de l'école investi par le dispositif mobile théâtral, l'affichage, des éléments de décors et un esprit de fête // <u>Intervenantes</u> : Alice Gueraz, plasticienne et Sarah Babin graphiste .</p>	Droit commun 4 000 € + AAP PEA 2 250 €	Droit commun 4 500 € + AAP PEA 2 250 €	4 500 €	Favorable : discipline originale permettant des ateliers variés ; écriture, dessin, bruitages, théâtre. Espace public pris en compte avec restitution et exposition 1 intervention école les Trembles et MDH Baladins Secteur 6 Financement 100 %	2 250 € en 2023 4 500 € répartis en versements (2 250 € en 2024)

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montant sub déjà versées en 2023	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé 50 % de la somme versée en 2023, 50 % de la somme versée en 24
THÉÂTRE	LES ZINZINS	<p>RAMDAM Création d'une fête foraine sur la places aux enfants« RAMDAM, Le Grand Barouf des enfants Ramdam est un espace de jeux, d'expériences, de rencontres et de constructions. Il s'agit d'investir un espace public pendant une semaine de façon artistique. De donner à cet espace d'autres tonalités et de créer ainsi un temps de vie partagé. UNE SEMAINE POUR TRANSFORMER L'ESPACE : De jour en jour, cet espace va évoluer, se transformer sous l'oeil des passants grâce à la créativité des enfants lors de l'atelier de scénographie et décor. UNE SEMAINE POUR CRÉER, JOUER, INVENTER : - Installation dans l'espace - Rencontre avec les enfants autour de pratiques artistiques - Rencontre avec les parents volontaires autour de l'animation de l'espace forain : jeux, manège, stand de gâteaux, bar à jus, barbabapa... - Rencontre avec les habitants et structures du quartier (dans la rue, maisons de retraite, maisons des habitants, associations sportives ou culturelles, commerçants...) autour notamment de la récolte de paroles.</p>	Droit commun 1 500 € + AAP PEA 2 250 €	Droit commun 1 500 € + AAP PEA 2 250 €	4 500 €	Favorable : belle prise en compte du parvis de l'école, propositions d'ateliers variées, restitution fédératrice et festive, volonté d'ouvrir à d'autres partenariats. 1 intervention école Chorier + MDH Chorier Secteur 1 financement 90 %	2 025 € en 2023 4 050 € répartis en versements (2 025 € en 2024)
DANSE	POÉTIQUES INDUSTRIES	<p>ET TOI, QUI ES-TU... ? Ateliers de danse contemporaine à partir de 6/7 ans. La compagnie souhaite mettre en relation des enfants d'une école avec des enfants en situation de handicap. Des temps d'atelier par groupe, puis des temps de danse commune pour une restitution sur une PAE puis une représentation pro du spectacle « Nous ne sommes pas des oiseaux » dans la cour de l'école. Propose une intervention auprès des parents pour expliquer le projet et les impliquer davantage. Objectifs : stimuler la créativité, proposer des exercices adaptés, favoriser l'inclusion, faire vivre le quartier.</p>	Droit commun 10 000 € + AAP PEA 4 275 €	Droit commun 10 000 € + AAP PEA 4 275 €	4 500 €	Favorable : Cie très outillée sur la médiation, espace public pris en compte, implication des parents, projet qui s'inscrit sur un temps long, volonté d'intégrer des enfants en situation d'handicap 1 interventions : école élisée Chatin secteur 4 financement 90 %	2 025 € en 2023 4 050 € répartis en versements (2 025 € en 2024)

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montant sub déjà versées en 2023	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé 50 % de la somme versée en 2023, 50 % de la somme versée en 24
MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	<p>RECYCLE EN MUSIQUES Projet d'orchestre musical à partir d'instruments conçus avec des objets de récupération, de percussions instrumentales et corporelles et de chant. Les ateliers donneront lieu à un spectacle tout public. Les artistes offriront un concert spécial jeune public et familles à l'issue de la restitution. En parallèle, création d'une fresque collective sur une thématique écologique et musicale sur un mur de l'établissement ou en extérieur sur la Place(s) aux Enfants. Ateliers de musique : (34 heures) / Ateliers de street art/graffiti : (15 heures) <u>Artistes</u> : Déborah Reboul : artiste professionnelle appartenant à plusieurs groupes de musique (Talkie-Walkie, Travel In Gospel, Epicerie de nuit etc. (cf. CV) - Hugo Meyer : street artiste travaillant avec le collectif Contratak à Grenoble.</p>	35 000 €	31 000 €	4 500 €	Favorable : 2 projets en 1 avec orchestre et réalisation d'une fresque collective – Variété des ateliers – Très bonne prise en compte de l'espace public – Parcours des artistes familiers des interventions auprès du jeune public 1 interventions : école Grand Chatelet secteur 5 financement 100 %	2 250 € en 2023 4 500 € répartis en versements (2 250 € en 2024)
THÉÂTRE	TCHOOKAR (SARL)	<p>CIE NOODLES Projet de manufacture d'histoire sur l'espace public. L'histoire d'un petit peuple imaginaire, qui vivrait caché dans le quartier autour de l'école : sous les bancs, dans les arbres, dans les fissures des murs, sous les gouttières des maisons... L'idée est d'inventer leurs coutumes, leur langue, leur apparence, leur habitat, leur histoire... Pour, au moment de la restitution, mettre en place un parcours avec panneaux, guides, installations et animations, pour faire découvrir ce petit peuple devant l'école. Projet en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en mars : 2 étranges personnages arrivent un jour dans l'école et annoncent aux enfants que leur quartier a été choisi pour accueillir un petit peuple en voie d'extinction. Plusieurs repérages du quartier sont organisés avec des groupes d'enfants. - en avril, travail en interne aux classes sur un Grand livre du petit peuple pour nourrir l'imaginaire du peuple à inventer et créer de la matière. - en mai 5 jours consécutifs d'ateliers en arts plastiques, théâtre d'objet, écriture/vidéo - début juin : représentation type musée à ciel ouvert devant l'école pouvant fonctionner en visite libre toute la semaine <p>Intervenant-e-s : Jérôme Bayet, Véro Frèche, Yannick Barbe (comédiens, plasticiens, metteurs en scène, marionnettiste)</p>		3 000 €	4 500 €	Favorable : Variété des ateliers – Très bonne prise en compte de l'espace public – Projet sur la durée 1 intervention : périsco Bizanet + MDH Centre ville, secteur 2 Financement 90 %	2 025 € en 2023 4 050 € répartis en versements (2 025 € en 2024)

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant sub. DAC 2022	Montant sub déjà versées en 2023	Montants demandés appel à projets	Avis	Montant proposé 50 % de la somme versée en 2023, 50 % de la somme versée en 24
DANSE	GROUPE ÉMILE DUBOIS	<p>DANSE PARTAGE</p> <p>-Des ateliers de danse créatifs seront menés avec un groupe d'élèves sur le temps scolaire. Il en résultera une courte chorégraphie qui sera présentée lors d'une restitution.</p> <p>-Des répétitions de danse, avec une chorégraphie simple qui donnera lieu à un bal participatif. Ces temps de répétitions seront proposés à une ou deux classes de l'école ainsi qu'au périscolaire.</p> <p>Restitution : Présentation de la courte chorégraphie créée par les enfants, puis cette grande journée festive de rassemblement se conclura par un bal participatif pour tous les élèves et habitants sur la Place aux enfants.</p>	3 000 €	3000€ 2250€ (PAE)	4 500 €	<p>Favorable : Atelier et diffusion d'une création de la cie – Restitution fédératrice et participative – prise en compte de l'espace public – adapté à tous les âges</p> <p>1 intervention : école La Fontaine secteur 6 Financement 100 %</p>	<p>2 250 € en 2023 4 500 € répartis en versements (2 250 € en 2024)</p>

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 2 octobre 2023
Exercice budgétaire 2023 – Tableau récapitulatif

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
6	ARTS VISUELS	À BIENTÔT J'ÉSPÈRE	<p>Demande d'investissement pour le projet « La caravane cinéma ». L'association A bientôt j'espère va à la rencontre des spectateurs pour partager avec eux des films documentaires qui questionnent autant le monde qui nous entoure que la manière de le raconter en images. Elle souhaite jouer un rôle de passeur et d'accompagnateur pour sortir les films des salles dédiées et essayer grâce aux films de mettre le monde en débat. Moyens humains : - Loïc Cloez et Cyril Hugonnet, programmateurs et organisateurs des cinémas éphémères ; - Les réalisatrices invitées (liste et noms non arrêtée à ce jour) ; - Charlotte Imbault (revue Whatt qu'est ce que la conversation?) ; - Le Planning familial, Iris Brey, Juliet Drouar et Dorothee Dussy et des intervenant.es de la CIVIISE. Partenaires : MDH, planning familial, ODTI, service santé mentale de la Ville, cinémathèque, cinex, midi minuit etc.</p> <p>L'association A Bientôt J'espère souhaite créer une petite salle de cinéma mobile : •UN CINÉMA DE POCHE: Fauteuils rouges, velours noirs, son surround, écran parfaitement posé pour 15 spectateurs ; •LA CARAVANE-CINÉMA S'INSTALLE LÀ OÙ IL Y A DE LA VIE : sur un marché, dans une brocante, lors d'une manifestation culturelle ou sportive ; •LA CARAVANE-CINÉMA PERMET DE DÉPASSER LE « CE N'EST PAS POUR MOI » : Toutes les demi-heures, entre 10 et 15 personnes se glissent dans la caravane pour partager un film documentaire de 10 à 20 minutes. Ce dispositif permet d'oser aller voir un film que l'on ne serait pas aller voir en salle ; •UNE CARAVANE QUI VIENT ENRICHIR LES PROPOSITIONS D'AUTRES ACTEURS : La Maison des habitants du Centre-Ville, Union de quartier de la rue St Laurent pour les brocantes, Cinex lors du festival l'excentrique cinéma, Le Rhum du son (pour le festival Ecoute(s) au Prunier Sauvage, Les Harmoniques du néon pour des diffusions d'oeuvres sonores lors d'actions culturelles.</p>	2 500 €			- Subvention : 4 000 € CM 25/9/2023 - Locaux : 1 895,50 €	Investissement 5 000 €	5 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	COMPAGNIE L'INSTITOUT	<p>Et toute chose retrouvera sa place</p> <p>Compagnie créée en 2013 par le metteur en scène Benoit Peillon et implantée en Isère. Cette compagnie se consacre aux écritures contemporaines, à la transversalité des pratiques et s'intéresse à la jeunesse et à ses problématiques. Benoit Peillon travaille autour des thématiques qui animent notre société. Participe depuis 2019 aux Chantiers Ados de l'Espace 600 sur les secteurs 5 et 6. Propose des ateliers et des actions en plein air (construction de cabanes) pour un public amateur et des habitant-e-s. Réalise des lectures dans le cadre du Printemps du Livre, de Regards croisés. Depuis 2020, la Cie loue un bureau à Cap Berriat pour faciliter ses actions et son ancrage sur le territoire grenoblois et participer aux événements organisés par cette structure. Le projet « Et toute chose retrouvera sa place » est né de la résidence du metteur en scène Benoit Peillon avec l'autrice Mathilde Segonds et des élèves du collège du Tonkin de Villeurbanne. Des rencontres avec des ornithologues ont permis de faire émerger les réflexions des élèves sur les questions écologiques, sur la cohabitation entre les humains et les non-humains. La restitution de ce travail a pris la forme d'un spectacle sous forme d'une enquête déambulatoire dans des lieux habités par des humains. A chaque nouveau lieu, une nouvelle enquête commence. Le texte initial est porté par deux comédiennes et un danseur, des amateurs-rices élèves, habitant-e-s sont amenés à porter leurs témoignages, voix participent, à créer des décors. Actions culturelles 2023 : à partir du projet « Et toute chose retrouvera sa place » : Dans le cadre des projets coordonnés par l'Espace 600, ateliers avec des élèves du collège Lucie Aubrac, des Lycées Argouges et Mounier. Ateliers réguliers et stages avec la MJC des Eaux-Clares à partir de « Et toute chose retrouvera sa place » et de la prochaine création de la Cie « Flemme » qui auront lieu entre novembre et décembre 2023.</p>	inéligible				1 500 €	1 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
	DANSE	LA BAJ'ART	<p>Actions en faveur de la transmission et de l'émancipation des personnes par les arts et dans une démarche collective et participative</p> <p>Installée dans le quartier de la Bajatière depuis 2020, la Baj'Art est un lieu de rencontres informelles et d'interactions sociales, favorisant la créativité et les projets collectifs. Elle met à disposition d'artistes professionnel-le-s et amateur-ice-s des studios de musique, une salle de danse, des ateliers de peinture, une grande salle de répétition transdisciplinaire et un espace de coworking. Ce lieu pluridisciplinaire où se côtoient les artistes amateurs et professionnels, crée une dynamique culturelle dans ce quartier, en collaboration avec les acteurs culturels et associatifs locaux ainsi que les établissements scolaires. L'association soutient également l'initiative artistique par l'accompagnement à la création, à l'expérimentation et la mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle.</p>		5 000 € investis		- Subvention : 0 € CM 25/9/2023	20 000 €	3 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
6	ARTS EN ESPACE PUBLIC	LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	<p>Investissement pour transition du parc de lumières du chapiteau et du camion théâtre</p> <p>La compagnie théâtrale dispose de deux structures itinérantes : un camion-théâtre construit en 2002 et un chapiteau conçu et réalisé en 2009.</p> <p>Ces équipements demandent un entretien et une maintenance régulière afin de les maintenir aux normes et de proposer de bonnes conditions d'accueils et de création : mise aux normes sécuritaires / Achat de matériel électrique, son et lumière / Renouvellement des assises pour le public / Acquisition d'équipements scéniques pour l'accueil des compagnies...).</p> <p>L'association a bénéficié d'une aide en investissement de 5000 euros en 2022 pour contribuer à l'achat de ces équipements.</p> <p>Par cette nouvelle demande de subvention, l'association souhaite poursuivre cette mise aux normes et la transition plus vertueuse de son parc de matériel.</p> <p>Investissements budgétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformation du système d'éclairage du camion-théâtre et du chapiteau en système basse consommation ; - Rénovation du parc son ; - Achat d'un ordinateur et d'un logiciel. 	15 000 €	5 000 € INVEST		- Subvention : 15 000 € (CM 30/1/23) - Locaux : 4 759,50 €	Investissement 10 000 €	0 €	D

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
6	DANSE	LE PACIFIQUE	<p>Investissement pour travaux de rénovation énergétique Le Pacifique est propriétaire du bâtiment hébergeant le Centre de développement chorégraphique national. Suite à la réalisation d'un audit énergétique et dans l'objectif de réduire de 30 % sa consommation en énergie d'ici 2030, l'association souhaite mener des travaux de rénovation conséquents.</p> <p>Elle prévoit dans un premier temps de changer sa porte d'entrée ce qui contribuera à stopper les ponts thermiques et d'installer une nouvelle chaudière à condensation, moins consommatrice d'énergie (l'ancienne étant par ailleurs défectueuse).</p> <p>Cet effort d'investissement a également pour ambition d'améliorer le confort thermique des salarié-e-s et les conditions d'accueil des professionnel-le-s dans des locaux présentant des conditions de température extrêmes en fonction des saisons.</p>	75 000 €			- Subvention : 75 000 € CM 30/01/2023	Investissement 10 000 €	5 000 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	LE STUD	<p>Demande d' Investissement matériel technique salle de spectacle l'Ampérage.</p> <p>L'ampérage est un lieu de mise à disposition d'un espace professionnel mutualisé, dédié à l'initiative des acteurs culturels, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il a pour ambition de répondre aux besoins des acteurs locaux et des artistes en devenir de disposer d'un espace où se développer et présenter ses créations pour ainsi défendre sa pratique, sans « jugement ».</p> <p>L'association a besoin de changer du matériel devenu obsolète et souhaite également faire évoluer son parc lumière afin qu'il soit plus économe en énergie :</p> <p>1 - Le renouvellement et la montée en gamme des équipements LUMIERE et VIDEO dédiés à la création et à la diffusion par des achats neufs et d'occasions. (remplacement de matériel en fin de vie, économie d'énergie électrique, meilleure rapidité et flexibilité, économie d'entretien, matériel plus adapté à la demande).</p> <p>2 - Le renouvellement d'éléments de SONORISATION par l'achat de micros-voix et microsbatterie. (besoin de renouvellement car fin de vie du matériel)</p> <p>3 - L'amélioration de la sureté de l'établissement, de l'accueil et de la gestion des publics par l'installation d'une VIDEOSURVEILLANCE aux entrées extérieures de l'établissement : afin de permettre une meilleure gestion des publics et une surveillance du parking.</p>	90 000 €			<p>- Subvention : 90 000 € CM 30/1/2023</p> <p>- Locaux : 3 089 €</p>	Investissement 4 392 €	4 390 €	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	BARBARIN ET FOURCHU	<p>Programme d'activités et programmation de la Salle noire. Le collectif des Barbarins Fourchus fédère une quarantaine d'artistes et de techniciens autour de créations éclectiques diffusées dans des salles de concert, des théâtres, des festivals mais aussi dans les écoles, les EHPADs et d'autres lieux de médiation. // CREATIONS 2023 // - SEG-TAABA LAND OU LA TERRE DES RENCONTRES : création France - Burkina Faso avec Sibri Ablasse Zongo qui puisera dans les traditions ancestrales (récits, textes et musiques) des deux pays pour créer un conte electro-contemporain sur la thématique de l'eau. 2 étapes de création à Grenoble et au Burkina Faso. - LUMINA : création ciné-concert jeune public autour de courts-métrages d'animation sur la thématique de la lumière. Les autres spectacles continueront à faire l'objet de résidences de travail pour faire évoluer le répertoire et la mise en scène. - Résidences de travail et re-crédation sur leur répertoire : La Bataille baroque, co-crédation avec les Musiciens du Louvre, musique classique / Satie's faction, chanson electro post rock et video / Peek-a-boo Club Show, cabaret burlesque /Kinkin, sa grande épopée en chanson, seul en scene musical ...</p> <p>Aide complémentaire : la Compagnie connaît depuis plusieurs années des difficultés liées aux conséquences de la crise COVID. La fin du conventionnement avec la DRAC en 2022 et par conséquent, de l'aide à la structuration a fragilisé ses équilibres budgétaires. La Compagnie fonctionne désormais davantage sur des aides au projet (avec des montants plus variables), ce qui rend difficile le financement de l'activité de la salle. Pour la première fois l'association présente un déficit prévisionnel en 2023.</p>	28 500 €			- Subvention : 28 500 € CM 30/01/2023 - Locaux : 43 479,62 €	40 000 €	4 560€ Aide exceptionnelle complémentaire	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
2	ARTS DE LA RUE	CULTUR 'ACT LE PRUNIER SAUVAGE	<p>PARC DES ARTS. Le Prunier Sauvage est un lieu de vie artistique et culturelle aux abords du quartier Mistral. Il porte depuis quelques années le Parc des arts, un projet ambitieux et rayonnant d'un pôle de création des arts sur l'espace public et des arts du cirque en lien avec les habitants et en collaboration avec un réseau fort d'acteurs artistiques. Le programme d'activité s'est articulé autour de trois axes : l'aide à la création, la diffusion de spectacles vivants et une action culturelle forte. • <i>Un chapiteau fait le printemps</i> avec pendant deux mois et demi des résidences de création, des ateliers et rencontres artistiques et des spectacles ; • la 4ème édition des <i>Beaux Jours</i> en juillet 2023 : 1 mois d'ateliers et de spectacles avec pour projet d'accueillir « Une yourte dans ma ville » de la Cie Les frères Kazamaroffs : installation d'une yourte pendant plusieurs jours au coeur du quartier Mistral avec des actions autour de la musique, du théâtre et du cirque en pied des immeubles. • 8ème édition du <i>festival Merci, Bonsoir</i> en coproduction avec l'association Mix'Arts ; • Saison 2023 de l'académie sauvage des arts (dispositif d'enseignement artistique au sein du quartier Mistral) ; ...</p> <p>Aide complémentaire : <i>les charges ont augmenté plus que prévu cette année du fait de l'augmentation du coût des fluides, de frais artistiques plus élevés (le spectacle « Yé l'eau ! » de la Cie Circus Baobab devait initialement être coproduit avec la MC:2 mais celle-ci a choisi de le programmer sur la saison 2024, le projet Des Yourtes dans ma ville relativement coûteux sans générer de recettes) et contrairement à la saison dernière, l'association n'a pas pu bénéficier de la coproduction avec la Fabrique des Petites Utopies pour le montage et le démontage du chapiteau (ces derniers avaient obtenu une aide exceptionnelle de la DRAC fléchée sur ce projet).</i></p>	116 000 €			- Subvention : 116 000 € CM 30/1/2023 - Locaux : 28 730,85 €	140 000 €	3 665€ Aide exceptionnelle complémentaire	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
1C	THÉÂTRE	ÉPI D'OR OPHÉLIA THÉÂTRE	<p>Programme activités : reprise création internationale Roda Favela et travail avec des personnes en situation de marginalisation. Re-création, résidence et tournée Europe du spectacle international pluridisciplinaire (théâtre, danse, vidéo et musique) Roda Favela volet 2 : Le thème du spectacle : la vie dans les favelas dans un Brésil gangrené par l'extrême droite de Bolsonaro. Les artistes brésiliens constituent toujours le cœur du groupe de création. Une tournée Europe est programmée à l'automne 2023 : en Auvergne Rhône-Alpes, Grand Est, Ile-de-France, Haut de France, PACA, Occitanie, Belgique et Italie. Action culturelle : Rencontres organisées en plusieurs temps en parallèle du spectacle. - Ateliers de pratique artistique danse et percussions - Ateliers de discussion. Le groupe « Mange Cafard » : groupe de personnes en situation de marginalisation sociale. 1) Démarrage d'un nouveau groupe composé de personnes orientées par des partenaires, ou ayant été sensibilisées durant le FITA (spectacles, forum participatif, ateliers de pratique artistique) avec pour objectifs d'aboutir à un travail de création et d'écriture à partir d'improvisations. 2) - Poursuite diffusion du film « Des gens passent..." réalisé avec des comédiens du groupe Mange-Cafard dans le cadre de ciné-rencontres en présence d'une partie de l'équipe (à Grenoble et dans toute la France et Belgique). - Diffusion de la pièce "Les Rois de la rue" en lien avec nos partenaires de l'action sociale. Production Cie Ophélie Théâtre lors d'une résidence de création au Nouveau Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas. Soutiens : Conseil Départemental de l'Isère, La Metro, Ville de Grenoble, Région Auvergne Rhône-Alpes, Solexine. . Certains participant.e.s connaissent des situations de handicap et sont allocataires de l'AAH, d'autres sont bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée, et peuvent être en situation de grande précarité.</p> <p>Aide complémentaire : <i>La compagnie doit faire face à une hausse des coûts de transports, entre autres, beaucoup plus élevée que prévu pour la tournée en Europe, à une baisse des ressources propres (contrats de cession négociés à la baisse) et à un désistement d'un partenaire au dernier moment. En outre, les baisses de subvention en raison d'une année 2023 sans le festival FITA n'ont pas été anticipées. L'association s'engage à revoir son fonctionnement tout en souhaitant confirmer son engagement auprès des publics prioritaires.</i></p>	14 000 €			<p>- Subvention : 10 000 € CM 26/6/2023 - Locaux : 2 232,99 €</p>	14 000 €	3 600€ Aide exceptionnelle complémentaire	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	ESPACE 600	<p>« Au centre de la saison 22-23 : le rapport au vivant et la façon dont nous pouvons dépasser nos peurs en étant à l'écoute des autres, quels que soient nos repères culturels, nos choix de vie et notre génération. ». Programmation : 22 spectacles y compris pendant les vacances scolaires + un festival ado qui sera porté cette année en partenariat avec le Théâtre Prémol. Elle se construit notamment autour de partenariats étroits avec le TMG, l'Hexagone/Experimenta, les festivals Tympan dans l'oeil, Détours de Babel, Arts du récit et une forte mise en réseau avec d'autres structures régionales comme le groupe des 20, Vive les vacances, RIDA, doMino.. permettant l'accueil de spectacles innovants et de grande qualité. + une saison estivale dont la programmation est en cours. Accompagnement de 12 cie grenobloises (La chevauchée, Infini dehors et p-tits sourires) et iséroises et de 3 régionales (Arfi, Premières fontes, Ariadne) : soutien à l'écriture et à la création, temps dédiés au professionnels pour présenter leurs projets, résidences (47 jours de mise à disposition). Actions d'éducation artistique : temps de médiation, ateliers, stages pour les enfants et familles en lien avec structures du quartier MDH, Espaces jeunesse, La Cordée, Maison de l'image, régie de quartier, bibliothèques... / Participation active du public avec les platOs et le festival ado / Interventions prévues sur 2023 dans le futur Espace cultures petite enfance pour les tout petits avec accompagnement des cie grenobloises souhaitant travailler avec ce public. En milieu scolaire : 250 classes participent à l'école du spectateur avec action renforcée auprès des parents accompagnateurs, 700 heures d'ateliers pour les collégiens et lycéens...</p> <p>Aide complémentaire : <i>L'évolution naturelle de la masse salariale, l'inflation à différents endroits et la professionnalisation de la structure dans son ensemble ainsi que le développement du projet conformément aux objectifs attendus ne permettent pas à cette dernière de stabiliser son équilibre budgétaire en 2023. L'engagement des trois partenaires publics est pris en compte par la structure dont les recettes propres ne peuvent, pour le moment, plus évoluer dans un cadre de frais de fonctionnement contenus et une stabilité des dépenses artistiques.</i></p>	251 720 €			<p>- Subvention : 251 720 € CM 30/1/2023 - Locaux : 105 976,90 €</p>	266 720 €	12 180 € Aide exceptionnelle complémentaire	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
5	ARTS DE LA RUE	FUSÉES	<p>Soutien au programme d'activités. <i>Les Perspectives de l'escargot</i> c'est une série de créations au long cours qui s'étalent de 2020 à 2030. Ce sont des sentiers artistiques qui parcourent la métropole grenobloise dans ses plaines urbaines et ses massifs. Chaque sentier prend la forme d'une boucle hélicoïdale et se compose de 20 à 30 étapes. Chaque étape propose de découvrir un lieu ou un talent caché et forme une randonnée-spectacle, une création coconstruite avec des artistes locaux, des habitant-e-s et des acteur-ric-e-s du territoire. Pour 2023, le projet s'ancre plus spécifiquement à Grenoble dans le quartier du Village Olympique. Diffusion Perspectives de l'escargot : 2 à la Bastille / 1 à Vigny Musset / 4 à Village Olympique / 1 à La Tronche / 2 à L'Ilyade (Seyssinet) / 2 marches à la fête des Tuiles / 2 marches au festival Voix aux fenêtres (agglo grenobloise). <i>Gagnantes aux Césars</i> est un spectacle itinérant qui mêle création sonore, vidéo et installation plastique qui va à la rencontre de femmes enceintes, de mamans qui ont connu une césarienne et des personnes qui accompagnent ces femmes (sages-femmes, obstétricien-ne-s). La proposition artistique prend une forme plurielle avec un film, une création sonore et une installation plastique. Le public, guidé par la compagnie, retrouve ces dispositifs artistiques dans différents lieux le long d'un parcours qu'il arpente en marchant. Une première forme a été présentée lors du festival Ouverture Exceptionnelle en octobre 2022</p> <p>Aide complémentaire : <i>l'association connaît des difficultés financières liées au retrait de plusieurs partenaires. Les commandes de spectacles ont été moindres, or l'équilibre budgétaire de l'association repose en grande partie sur les recettes propres.</i></p>	2 000 €		2 025 € AAP Place aux enfants	- Subvention : 2 000 € CM 15/5/23 + 2 025 € AAP Place aux enfants	10 000 €	2 070 € Aide exceptionnelle complémentaire	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	LA FABRIQUE OPÉRA GRENOBLE	<p>Création Opéra Turandot : actions culturelles et accompagnement de pratique amateur. >> Création de l'opéra « Turandot » mise en scène par Corinne et Gilles BENIZIO alias Shirley et Dino, au Summum au mois d'avril mixant professionnels du spectacle vivant, professionnels encadrant les amateurs (professeurs spécialisés), jeunes et bénévoles. Turandot est un opéra en trois actes et cinq tableaux de Giacomo PUCCINI. Artistes intervenants et interprètes : Patrick Souillot, directeur artistique et Sébastien JAUDON, Emmanuel CURY, Sophie CAYUELA chef.fe.s de chœur. Partenariat depuis de nombreuses années avec l'OSUG : 80 musiciens amateurs dirigé par Patrick Souillot. <i>Actions culturelles</i> : En dehors des actions habituelles et du « Parcours Opéra » (actions auprès de scolaires permettant des interventions d'artistes et salariés de l'association au sein des classes avant de venir assister à une représentation), cette année, un chœur d'enfants intègre le spectacle. 2 classes de CE2 de l'école Malherbe à Grenoble et des enfants de l'école de Musique de Saint Ismier travailleront avec Sébastien JAUDON, Emmanuel CURY, Sophie CAYUELA chef.fe.s de chœur. Travail avec quartier mineur du centre pénitentiaire de Varces : les volontaires pour ce projet réaliseront des meubles sur roulettes. Une représentation en petit comité (pianiste et solistes) de deux heures aura lieu sur place. Si possible, invitation au filage...</p> <p>Aide complémentaire : Situation financière fragilisée en 2023 par une baisse de fréquentation depuis la crise sanitaire (6400 spectateurs au lieu de 8000 min attendus), une augmentation des coûts liés à la production (transport du décor, location du matériel son et vidéo, hébergements des solistes, traiteur pour la cantine du Summum) et la production de 2 opéras au lieu d'un seul. L'association travaille à repenser son système économique : développer la campagne de mécénat, créer un club « Les amis de La Fabrique », choisir une production avec moins de solistes, recycler une partie des décors et des costumes, etc.</p>	4 000 €			- Subvention : 4 000 € CM 13/3/2023 - Locaux : 7 523,06 €	40 000 €	2 941 € Aide exception nelle complé mentaire	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	LA MAISON DE L'IMAGE	<p>Programme d'activités. Opérateur structurant du quartier de la Villeneuve de Grenoble depuis 50 ans, la Maison de l'Image poursuit ses missions d'éducation à l'image vers un large public, à la fois sur le territoire du grenoblois et, de façon plus étendue, sur les différents échelons territoriaux depuis la métropole grenobloise, le département, la région jusqu'au territoire national, pour contribuer à dynamiser un réseau professionnel d'échanges et de partenariats en matière de photographie, d'éducation à l'image, aux médias et à l'information, et des médialab, tiers-lieux ressources sur les usages du numérique. En 2023, et dans les prochaines années, en matière d'éducation artistique et culturelle, les objectifs de la Maison de l'Image sur le territoire et notamment au sein du médialab Studio 97, sont de : -Offrir aux jeunes, et plus largement aux habitant.es du territoire, un espace d'expression citoyenne sur le monde au-delà de son quartier ; -Accueillir et conseiller les jeunes dans leurs projets et mettre à disposition du matériel et des espaces. Accompagner dans les pratiques de création d'images fixes et animées, artistiques et médiatiques, dans une démarche d'éducation populaire : transmettre des connaissances techniques ou éditoriales, amener à partager à son tour en échangeant sur les pratiques des réseaux sociaux, favoriser l'autonomisation et la confiance en soi ; -Valoriser les réalisations et donner à voir les réalisations dans le quartier, et aussi en dehors (festivals, projets en salle de cinéma, etc.) pour véhiculer une image choisie et réaliste du territoire et de ses habitant.es. -Ancrer les actions de la Maison de l'Image dans le quartier de la Villeneuve et les Quartiers Politiques de la Ville voisins, renforcer la construction de partenariats avec les acteurs locaux (associations, services de la ville) et habitant.es. Partenaires : opérateurs éducatifs, culturels et socio-culturels de Grenoble et au-delà. Nombre de salarié.es : 6,1 ETP</p> <p>Aide complémentaire : La Maison de l'image fait face à des difficultés financières en raison de plusieurs facteurs (subventions attendues mais non encore versées, arriérés d'URSSAF, ruptures conventionnelles d'anciens salariés, augmentations de charges, emprunts à rembourser). L'association conteste les arriérés d'URSSAF. Elle a alerté ses partenaires et revoit son programme d'activités pour trouver une sortie de crise.</p>	51 500 €			- Subvention : 51 500 € CM 13/03/23 - Locaux : 53 403,22 €	84 000 €	15 051 € Aide exception nelle complé mentaire	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
1	THÉÂTRE	LES VEILLEURS	<p>Les inadaptés – Saison 1 ; Cycle « Les inadaptés » qui questionne le sentiment d'inadaptation, comment faire pour être au monde quand on s'y sent inadapté.e ? . Avec la création sur cette saison de « Laugton » d'après un texte de Stéphane Jaubertie et la préfiguration du projet « Prendre place », soirée théâtrale, musicale et participative qui s'incarnera en 2024 sur quatre territoires, Grenoble, Cannes, Tullès et Noisy-le-sec. Création « Laugton » : parabole sur la condition de l'enfant avec des personnages qui trouvent une autre manière de se raconter une réalité difficile. Distribution en cours. Coproduction TMG, Théâtre de la licorne, L'empreinte, Théâtre des Bergeries. Préfiguration de « Prendre place » : spectacle convivial et participatif qui sera nourri de rencontres auprès des habitant.e.s sur 4 territoires. Temps 1 : résidence en oct 22 au théâtre de poche – cf bilan // Dans la cour du Théâtre de poche sera installé un plancher de danse, une scène, des tables et des chaises pour une soirée avec des temps informels et des propositions artistiques de la Cie. Partenaires du projet à Grenoble : MJC Parmentier, MDH Chorier, La Capsule, le Lieu, Gem Atypik, Solexine, L'EHPAD St Bruno, Collège Fantin Latour, Lycée Argouges. Actions culturelles à Grenoble: nouvelle résidence au Collège Fantin Latour / Lectures à Lucie Aubrac, en partenariat avec bibliothèque centre-ville / Atelier au lycée Argouges / Echauffements au TMG en parallèle des représentations <i>La migration des canards</i> / Rencontres à la MDH Chorier dans le cadre de « Prendre place » / Formations et conseils aux Cies émergentes avec La Capsule ; Diffusion : 8 rep <i>Tabataba</i> Le grand T – Nantes / 3 rep <i>La morsure de l'âne</i> Théâtre des bergeries – Noisy / 3 rep <i>L'empreinte</i> Théâtre de Tullès / 4 rep <i>Tabataba</i> ,Théâtre de la licorne - Cannes / 1 rep de la fête du théâtre adolescent – Brives / 1 rep <i>Morsure de l'âne</i> Théâtre de la croissette – Cannes.</p> <p>Aide complémentaire : <i>durant l'année 2023, la compagnie a privilégié ses actions sur le territoire pour et avec les habitant-e-s . Pour ce faire, elle a décider de ralentir la reprise des diffusions pour assurer un travail qualitatif. Associée à la réduction des marges de vente, cette diminution entraîne un déficit budgétaire prévisionnel pour 2023. La Cie qui ne souhaite pas renoncer à un travail qualitatif avec les publics est en recherche de solutions et de reprise plus importante des diffusions.</i></p>	10 000 €			- Subvention : 10 000 € CM 13/3/2023	15 000 €	4 810 € Aide exceptionnelle complémentaire	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	PROJET BOB LA BOBINE	<p>Programmation et actions culturelles à La Bobine autour des musiques actuelles et du spectacle vivant. >> Diffusion : soutenir les artistes émergents tant locaux que nationaux ou internationaux et la création indépendante, scène locale ou régionale représentant 2/3 de la programmation musicale , garantir un accès libre à la culture (prix libre ou gratuit) + focus jeune public. Jauge 300 places. <u>Programmation musicale 23</u> : 112 dates, dont 96 gratuites ou à prix libre (différents formats: apéromix, apéroconcert, concert). Programmation d'évènements divers (environ 6 expo/an, évènements culinaires, conférences, projections, etc.). <i>Tarifs</i> : de la gratuité à 15€. <u>Saison arts de la rue</u> de juin à septembre tournée vers les habitants du quartier (8 représentations théâtre ou cirque en 23) à prix libre. <u>Expositions</u> : 6 par an, chacun expo est accompagnée d'un événementiel propre : concert, mix, documentaire... >> Actions culturelles : <u>La bobinette</u> propose une programmation jeune public à destination des scolaires, structures socioculturelles et familles, pour les enfants principalement entre 1 et 8 ans. Entre 20 et 30 séances pour 10 spectacles programmés. <i>Tarifs</i> : enfants 6€, adulte 8€, tarif groupe 5€. <u>Ateliers de pratique</u> : 12 ateliers de pratique artistique (Théâtre, danse, ciné-concert, musique, littérature, poésie) scolaire pour 24 classes de l'école au lycée (école Bajatière, Grand Chatelet, Clémenceau, collège Munch, Mandela, Lycée Argouges, etc.). + ateliers avec publics éloignés (ex : atelier ciné-concert autour du spectacle «Jardins enchantés» avec le Festival tympan dans l'oeil, partenariat avec l'hôpital couples/enfants du CHU de Grenoble pour 30h de pratique artistique à l'hôpital et restitution scénique à La Bobine) ou hors scolaire (avec MJC Abbaye, centre de loisirs, la baja). <u>Atelier de slam</u> : toutes les semaines pour 40 jeunes de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ateliers d'écriture slam, Katia Bouchoueva et ateliers de mise en musique Arturo Palacio Garcia.</p> <p>Aide complémentaire : Les recettes propres de l'association accusent une baisse non négligeable due à une fréquentation moindre, notamment pendant la canicule. Associée à une hausse des coûts (énergie, matières premières, rémunérations, etc.) , cette baisse fragilise l'équilibre budgétaire de l'association en 2023 qui prévoit un déficit.</p>	40 000 €			- Subvention : 40 000 € CM 13/3/2023	100 000 €	23 460 € Aide exception nelle complé mentaire	F

Disp	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montants demandés projet DAC 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	TROISIÈME BUREAU	<p>Saison 2023 ; 3ème bureau est un lieu ressource sur les écritures théâtrales contemporaines réunissant professionnels du théâtre, du livre et de l'éducation. Leurs actions se déclinent sous plusieurs formes : Une diffusion à l'année de lectures théâtralisées au Petit Angle, à l'Est, au jardin de ville et dans d'autres lieux de la Métropole (Pont de Claix, le Gua, Gières..) ; Le festival Regards croisés, qui aura lieu en mai 23, moment de rencontres internationales et aboutissement du travail effectué à l'année par le Comité de lecture qui sélectionne dix textes qui seront mis en voix durant la saison par les 32 artistes associés et 12 auteurs invités. Une bibliothèque théâtrale associée au réseau des bibliothèques de Grenoble. Les Envoyées : dispositif d'accompagnement à la jeune création théâtrale en partenariat avec 8 autres structures associées dont le TMG. Résidences de création et aide à la structuration. Lauréats 2023 : Cie Les unes et les autres, Cie Belle Journée, BougierToto. Festival du 22 au 30 avril 2023 avec 12 représentations des 3 spectacles au Théâtre de poche, à l'Autre-rive et au Pot au noir + 3 rep au Festival Textes en l'air en juillet. Actions culturelles : ateliers et master class auprès d'un public adulte mais aussi adolescent avec rencontre de lycéens et d'auteurs. rices notamment dans le cadre du festival. Diffusion de la création Les gens du pays mise en scène par Sylvie Jobert avec la participation d'élèves du Conservatoire. Co-prod Les scènes du Jura – Scène Nationale / Le grand angle – Scène Régionale / Université Alpes-Est / Festival textes en l'air et Soutiens TMG – ...</p> <p>Aide complémentaire : L'association doit faire face, pour la 2^e année consécutive, à une baisse de la subvention de la Région, (de 60 % au total sur les 2 années). Ajoutée aux diverses augmentations, dont celles des salaires conformément à la convention collective, cette baisse a fragilisé l'équilibre budgétaire de l'association qui prévoit un déficit pour 2023. L'association a essayé de le minimiser en réduisant certaines actions pendant le festival (moins de lectures, une seule table ronde), et en faisant notamment un appel aux dons et une recherche de mécénat. Le soutien renforcé du TMG lui a été bénéfique pour la diminution de certains coûts. Elle est en pleine réflexion et recherche un accompagnement stratégique de ses partenaires publics pour assurer son avenir et la qualité du travail effectué..</p>	35 000 €			- Subvention : 50 000 € CM 12/12/2022	55 000 €	4 193 € Aide exceptionnelle complémentaire	F

Contributions volontaires en nature – Année 2023 – Tableau récapitulatif

Montants + de 23 000€

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Montant	Soutien	Observations
Arts plastiques	LE 102	42 421,33 €	Contribution volontaires en nature	Convention
Danse	ABC DANSE	33 827,71 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Arts visuels	AUTHENTIK KOOLURE	36 863,25 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Arts visuels	CONTRATAK PROD	36 863,25 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Théâtre	EN SCÈNE ET AILLEURS	49 120,35 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Arts en espace public	MANN'ARTE	28 257,58 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Musiques	ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE	83 995,81 €	Contribution volontaire en nature	Convention
Arts visuels	UTOPIA	48 744,08 €	Contribution volontaire en nature	Convention

Contributions volontaires en nature – Année 2023 – Tableau récapitulatif

Montants – de 23 000 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Montant	Soutien	Observations
Arts visuels	A BORD PERDU	5 949,47 €	Contribution volontaire en nature	notification
Musiques	A COEUR JOIE – PORTE DU MIDI	9 506,22 €	Contribution volontaire en nature	notification
Musiques	A COEUR JOIE – AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE	7 523,06 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts visuels	ATELIER MTK	5 592,50 €	Contribution volontaire en nature	notification
Théâtre	COMPAGNIE IMPACTE	2 316,48 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts visuels	CULTURE AILLEURS	5 255,51 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts visuels	LAPS	4 198,81 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts visuels	LES PASSAGERS	6 580,60 €	Contribution volontaire en nature	notification
Cinéma	MAISON DES ENSEIGNANTS TOUT AU LONG DE LA VIE (CINEDUC)	2 109,32 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts visuels	OASIS	1 541,57 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts visuels	OCTOBRE	3 436,88 €	Contribution volontaire en nature	notification
Arts visuels	ENVOL ISÈRE AUTISME	6 600,00 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification
Arts visuels	MAISON DES ARTS PLASTIQUES DE GRENOBLE	6 600,00 €	Mise à disposition de l'ancien musée de peinture	notification

Attribution de subventions 2023 – Exercice budgétaire 2023
Tableau récapitulatif

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montant demandé projet 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	LA BELLE ELECTRIQUE (SCIC)	<p>Renouvellement du matériel ancien et réponse aux enjeux écologiques via réparabilité et durabilité Après 7 ans d'exploitation de la salle et à l'occasion du changement de mode de gestion opéré le 1^{er} août 2022 pour La Belle Électrique et la Clé de sol, une refonte du plan d'investissement a été décidé pour la salle. Le plan d'investissement est pensé sur plusieurs années et pour différents type de matériels. L'investissement pour l'année 2023 concerne le renouvellement du parc lumières qui représente la majorité du plan d'investissement prévu (300K€/500).</p> <p>Enjeux de diffusion et création : matériel plus adapté aux demandes et besoins des équipes artisitques accueillies Enjeux énergétiques : réglementations européennes excluent peu à peu du marché un certain nombre de Produits menant à privilégier la LED. Réparabilité : privilégier des produits professionnels avec un taux de réparabilité élevé comme les marques Robe ou Chauvet.</p>	141 052€			<p>- Subvention : 545 000 € (CM 12/12/2022) 10 000 € (CM 30/01/2023) - Locaux : 16 433,04 €</p>	35 000 €	35 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2022	Sub DAC exceptionnelle 2022	Appel à projet 2022	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2023	Montant demandé projet 2023	Montants subvention DAC et CVN proposés pour 2023	Avis du comité d'avis
2	ARTS PLASTIQUES	CNAC/ LE MAGASIN	<p>Le Magasin a réouvert le 18 novembre 2022. Son projet artistique et culturel renouvelé soutient les jeunes créateurs associant notamment les élèves de l'ESAD GV. En plus des expositions sous le commissariat de la direction s'ajoutent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des invitations à des personnalités extérieures, françaises, locales ou étrangères ; - une grande place accordée à l'artiste et à la participation des publics dans la structure même du projet ; - des partenariats, du plus local au plus international, parfois co-construits avec d'autres champs disciplinaires lors de temps forts et festivals, mais toujours en lien et en résonance avec le projet et la parole de l'artiste. <p>Cette multiplicité de voix, c'est aussi celle des artistes associé-e-s, des artistes en résidence, du travail sur l'École du Magasin que beaucoup souhaitent voir renaître sous un jour nouveau.</p> <p>Aide complémentaire : Première année de fonctionnement de l'équipement, les charges liées aux fluides, aux matériaux, aux résidences artistiques ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle équipe ont été sous évaluées. Le conseil d'administration du Magasin composé de l'ensemble des partenaires publics (Etat, Région, Département, Ville) s'est accordé pour attribuer chacun une aide exceptionnelle au prorata des subventions versées et ne pas obérer un projet à la recherche de partenaires privés.</p>	206 524 €	Invest 127 000 €		<ul style="list-style-type: none"> - Subvention : 206 524 € CM 30/01/2023 - Locaux : 204 847,73 € 	206 524 €	25 126 € Aide exceptionnelle complémentaire	F

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2023**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2022	Objet de la subvention proposée	Subventions 2023		
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	12-janv.-21	31-déc.-2023	12 000 €	Fonctionnement exceptionnel – Accompagnement et développement de la pratique amateur féminine de HN	7 000 €	1 160 €	3 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Collectif des Usagers de la Bifurk - CUB	21 févr. 22	31 déc. 23	170 421 €	Les Bifurkations (9ème édition) versant sport – Les 20 ans de la Bifurk	42 500 €	148 539 €	1 000 €
		délibération n° 27938 du 7 février 2022						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	16 janv. 21	31 déc. 23	72 125 €	Organisation de l'Ekiden 2023	43 400 €	0 €	20 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	12 janv. 21	31 déc. 23	108 091 €	Organisation du Trophée de l'Isère 2023	62 950 €	0 €	6 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	2 févr. 21	31 déc. 23	21 600 €	Organisation du 17ème Challenge mondial d'épée U17	21 400 €	1 374 €	3 500 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Les Centaures Football Américain	12-janv.-21	31-déc.-2023	9 320 €	Organisation du Championnat de France Cheeleading Organisation des journées du Championnat Elite de Football Américain	9 320 €	3 525 €	4 500 € 4 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	GUC Grenoble ski	1 juil. 23	31 déc. 23	2 000 €	Organisation du biathlon d'automne « Challenge Georges Tison »	24 000 €	4 901 €	2 000 €
		délibération n° 32356 du 26 juin 2023						
Total								44 000 €



TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES ASSOCIATIONS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION FONCTIONNEMENT MONTANT ATTRIBUE	SUBVENTION PROJET MONTANT ATTRIBUE	MONTANT TOTAL CM NOVEMBRE 2023	MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES EN 2023 AU CM DE NOVEMBRE 2023	Avantages en nature 2023 (estimation)	Subvention fonctionnement/ projet:montant attribué en 2022	Montant total des subventions attribuées en 2022	Avantages en nature 2022
SECTEUR 1									
MJC PARMENTIER	Subvention séjours été		3 240 €		352 707 €	91 065 €	1 980 €	288 439 €	90 270 €
	Soit un total de :		3 240 €	3 240 €					
SECTEUR 2									
MJC ALLOBROGES	Subvention séjours Hiver/Printemps/été		10 600 €		315 295 €	193 522 €	5 040 €	279 088 €	175 319 €
	60 ans d'éducation populaire		0 €						
	Aide à la création pour la fête ete des lumières		0 €						
	Soit un total de :		10 600 €	10 600 €					
MPT SAINT LAURENT	Subvention séjours été		1 890 €		246 979 €	44 022 €	3 600 €	225 582 €	44 887 €
	Soit un total de :		1 890 €	1 890 €					
MJC MUTUALITE	Subvention séjours été		785 €		141 713 €	57 378 €	660 €	176 695 €	59 276 €
	Développement des pratiques artistiques		0 €						
	Soit un total de :		785 €	785 €					
CLEF	Subvention séjours printemps		9 111 €		271 762 €	48 562 €	4 308 €	218 016 €	69 207 €
			9 111 €	9 111 €					
SECTEUR 3									
MJC ANATOLE France	Subvention séjours été		5 782 €		315 478 €	107 247 €	504 €	236 348 €	102 188 €
	Soit un total de :		5 782 €	5 782 €					
MJC EAUX CLAIRES	Subvention séjours été		4 940 €		320 607 €	110 949 €	4 176 €	276 152 €	96 013 €
	Soit un total de :		4 940 €	4 940 €					
ME BACHELARD	Subvention séjours été		1 356 €		254 697 €	95 832 €	Néant	220 019 €	122 968 €
			1 356 €	1 356 €					
SECTEUR 4									
MJC LUCIE AUBRAC	Subvention fréquentation (Régularisation solde 2022)	82 034 €			500 106 €	162 909 €	4 392 €	462 193 €	150 770 €
	Subvention séjours été		4 290 €						
	Soit un total de :	82 034 €	4 290 €	86 324 €					
ACL	Subvention séjours été		8 414 €		493 718 €	57 061 €	8 640 €	393 091 €	60 921 €
	Soit un total de :		8 414 €	8 414 €					
SECTEUR 5									
ME TEISSEIRE	Subvention séjours été		2 100 €		279 921 €	70 295 €	2 220 €	266 267 €	74 621 €
	Soit un total de :		2 100 €	2 100 €					
LA BAJA	Subvention séjours printemps/été		22 394 €		426 716 €	97 084 €	8 436 €	396 542 €	64 507 €
			22 394 €	22 394 €					
ABBAYE	Subvention séjours été		8 388 €		280 320 €	64 868 €	2 256 €	260 024 €	57 849 €
			8 388 €	8 388 €					
ENFANTINE	Avance sur subvention fonctionnement associatif 2024	30 000 €			137 582 €	11 875 €	67 046 €	102 602 €	11 638 €
		30 000 €		30 000 €					
SECTEUR 6									
ME PREMOL	Subvention séjours été		5 406 €		263 887 €	55 991 €	4 440 €	244 856 €	64 489 €
	Soit un total de :		5 406 €	5 406 €					
MJC PREMOL	Solde subvention ateliers périscolaire		1 000 €		292 305 €	229 053 €	1 248 €	286 368 €	189 282 €
	Subvention séjours hiver/été		4 398 €						
			5 398 €	5 398 €					
ASSOCIATIONS JEUNESSE									
CAP BERRIAT	Projet : Aller vers l'émancipation et la reconnaissance		22 560 €		229 914 €	28 440 €	22 560 €	229 914 €	28 149 €
			22 560 €	22 560 €					

RADIO NEW'S FM	Projet : Des radios de proximité au service du lien social et de la communication		7 500 €		7 500 €	14 662 €	5 500 €	5 500 €	14 512 €	
			7 500 €	7 500 €						
ASSOCIATIONS AUTRES										
JEUNES ET NATURE	Projet : Eduquer dehors		5 000 €			150 000 €	1 373 €	Néant	133 000 €	884 €
			5 000 €	5 000 €						
ESPACE 600	Subvention ateliers périscolaires		3 000 €			259 720 €	105 975 €	3 000 €	257 720 €	105 639 €
			3 000 €	3 000 €						
LIGUE ENSEIGNEMENT ISERE	Subvention ateliers éducatifs		4 000 €			35 000 €	Néant	4 000 €	48 400 €	Néant
			4 000 €	4 000 €						
AAMI	Regard croisés citoyenneté 2023		2 000 €			2 000 €	Néant	2 900 €	7 900 €	Néant
			2 000 €	2 000 €						
ADMJC	Actions de coordination du réseau des MJC	5 000 €				5 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant
		5 000 €		5 000 €						
LA SOUPAPE	La parole aux enfants		3 000 €			17 500 €	Néant	2 000 €	16 500 €	Néant
			3 000 €	3 000 €						
ECHIQUIER GRENOBLOIS	Ateliers périscolaires		6 000 €			11 400 €	Néant	6 000 €	18 800 €	Néant
			6 000 €	6 000 €						
TOTAL		120 034 €	144 154 €	264 188 €						

RENCONTRES CINÉ MONTAGNE 2023
CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'AUTEUR
Diffusion au Palais des Sports

Entre les soussignés :

1° - Nom :
Prénom :
Profession :
Qualité :
Adresse :
Dénomination Sociale :
Siret :

Ci-après « le cédant »,

d'une part,

et

2° - **La Ville de Grenoble**, représentée par Eric PIOLLE, Maire de Grenoble, dûment habilité par la délibération N° 33421 en date du 13 novembre 2023.

Ci-après désigné « le cessionnaire »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le cédant déclarant détenir sur le film **XXXX**, ci-après dénommée « l'œuvre », les droits nécessaires pour ce faire, cède au cessionnaire, selon les modalités ci-après définies, les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale y relatifs.

Article 2 : IDENTIFICATION DES DROITS CÉDÉS

Conformément à l'article L131-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, et dans le cadre des 25èmes Rencontres Ciné Montagne qui se dérouleront du 7 au 11 Novembre 2023 au Palais des Sports Pierre Mendès France de Grenoble, le cédant cède au cessionnaire les droits patrimoniaux attachés à l'œuvre, et notamment les droits :

De la diffuser

Et/ou

De la traduire

Et/ou

De l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre à créer (teaser)

Il est expressément précisé que les droits ainsi cédés portent également sur le titre de l'œuvre.

Article 3 : MODES D'EXPLOITATION DES DROITS CEDES

La présente cession est consentie pour les modes d'exploitation suivants :

- diffusion du film pendant les Rencontres Ciné Montagne 2023 (7 au 11 novembre 2023).
- incorporation d'extrait pour la réalisation du teaser des Rencontres Ciné Montagne 2023.

ARTICLE 4 : LIEU DE L'EXPLOITATION

La présente cession est consentie pour une diffusion du film lors des Rencontres Ciné Montagne à Grenoble (France), au Palais des Sports de Grenoble.

ARTICLE 5 : DURÉE DE L'EXPLOITATION

Le présent contrat est conclu pour la durée de l'événement du 7 au 11 novembre 2023.

ARTICLE 6 : DROITS DU CESSIONNAIRE

En vertu de la présente cession, le cessionnaire est entièrement subrogé dans tous les droits du cédant attachés à l'œuvre et définis aux articles ci-dessus. Il pourra les aliéner, en concéder des licences, et poursuivre tout contrefacteur, même pour des faits antérieurs à la cession et non prescrits.

ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION

Le cédant percevra une participation à hauteur de la durée du film.

Cf grille tarifaire en annexe

Durée du film : XX min

Montant alloué par le cessionnaire : XXX € TTC

Assujetti à la TVA : - oui
- non

Si oui, à quel taux :.... %

Le cédant percevra une somme dès lors que l'organisateur aura reçu RIB et un numéro siret de la part du cédant et à la suite de la projection du film.

Si pour quelque raison, le film n'est pas diffusé aux 25èmes Rencontres Ciné Montagne, le cédant ne percevra pas de contribution financière de la part du cessionnaire.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DU CESSIONNAIRE

Le cessionnaire s'interdit d'exploiter les droits patrimoniaux sur l'œuvre ainsi cédés, et de créer ou faire créer tout ce qui pourrait en constituer une contrefaçon ou une imitation.

ARTICLE 9 : GARANTIE

Le cédant garantit au cessionnaire l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat.

Il certifie que l'œuvre n'a fait à ce jour l'objet d'aucune contestation.

Signature en deux exemplaires

Date :

Le cédant :
Réalisateur et/ou producteur

Le cessionnaire :
Ville de Grenoble

Montant des Droits de Diffusion
25èmes Rencontres Ciné Montagne
7 au 11 novembre 2023

Durée du film	Montant versé TTC
moins de 10 minutes	120 €
entre 10 et 26 minutes	180 €
entre 26 et 60 minutes	300 €
supérieur à 60 minutes	360 €

RENCONTRES DU CINÉMA DE MONTAGNE 2023
COPYRIGHT ASSIGNMENT AGREEMENT

Broadcasting in the Palais des Sports

Between the undersigned:

- 1 - Surname:.....
First name:
Profession:
Position:
Address:
Corporate name:
.....

Hereafter referred to as “the Assignor”,

of the one part,

and

2° - **Ville de Grenoble (Grenoble City Council)**, represented by Mr Eric PIOLLE, Mayor of Grenoble, duly authorised by resolution N° 33421 of 13 november 2023.

Hereafter referred to as “the Assignee”,

of the other part,

It is hereby agreed as follows:

Article 1 : OBJET OF THE AGREEMENT

The Assignor declares that he owns the economic intellectual property rights regarding the film entitled **XXXXXX**, hereafter referred to as “the Work”, and the power to assign the said rights, which he hereby assigns to the Assignee under the conditions set out below.

Article 2 : IDENTIFICATION OF THE ASSIGNED RIGHTS

In accordance with article L131-1 of the French Intellectual Property Code, and in the framework of the 25th *Rencontres Ciné Montagne* (RCM - mountain film festival) taking place from 7 to 11 november 2023 in Palais des Sports Pierre Mendes France Grenoble the Assignor assigns the economic rights attached to the Work to the Assignee, including in particular the right to:

Show

And/or

Translate

And/or

Incorporate part of all of the said Work into any Work created (e.g. a teaser)

It is expressly stipulated that the thus assigned rights also concern the title of the Work.

Article 3 : FORMS OF USE OF THE ASSIGNED RIGHTS

The present assignment is granted for the following forms of use:

- showing the Work during the *Rencontres Ciné Montagne 2023 (8 to 11 november 2023)*
- incorporating an extract of the Work in the teaser produced for RCM 2023

The rights are also assigned for use in forms that cannot be foreseen or are not anticipated on the date of the present agreement. Should the Work be shown outside the dates of the festival, explicit permission shall be sought from the director, the producer or the author.

ARTICLE 4 : PLACE OF USE

The present assignment is granted for a showing of the Work in France, in Grenoble, at the *Palais des Sports*.

ARTICLE 5 : DURATION OF USE

The present agreement is concluded for a period of event 7 to 11 november 2023.

ARTICLE 6 : RIGHTS OF THE ASSIGNEE

By virtue of the present assignment, the Assignee is fully subrogated to all the rights of the Assignor attached to the Work as defined above. He is entitled to alienate them, grant licences pertaining to them and prosecute counterfeiters, even in relation to events occurring prior to the assignment that are not time-barred.

ARTICLE 7 : REMUNERATION

The Assignor will receive a contribution in proportion to the length of the Work.

Cf. table of rates appended

Duration of Work: ...**min** **s**

Amount allocated by the Assignee: **€**

Assigned to TVA - yes

- no

If yes, at witch rate ?%

The Assignor will receive an amount provided that he has provided the organiser with the International relevant bank account details, and after the Work has been shown.

For public finance and payment:

Bank – name:

Bank – address:

Name account:

Address:

IBAN number:

Bank – Head Office / Name & Adress:

Should the Work not be shown during the 25th *Rencontres Ciné de Montagne*, for any reason whatsoever, the Assignor will not receive a financial contribution from the Assignee.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS OF THE ASSIGNOR

The Assignor undertakes to refrain from exploiting the economic rights to the thus assigned Work, and from creating or appointing another party to create anything that could be deemed to constitute a forgery or an imitation thereof.

ARTICLE 9 : GUARANTEE

The Assignor guarantees the Assignee undisturbed use of the rights assigned under the terms of the present agreement.

He certifies that the Work has not been contested to date.

Signed in duplicated

Date:

The Assignor:

Director- producer- distributor

The Assignee:

Ville de Grenoble

BROADCAST RIGHTS

25th Rencontres Ciné Montagne

7 to 11 november 2023

Film length	Amount paid including VAT
Less than 10 minutes	120 €
Between 10 and 26 minutes	180 €
Between 26 and 60 minutes	300 €
Over 60 minutes	360 €

RENCONTRES CINÉ MONTAGNE 2023
CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'AUTEUR
Diffusion Palais des Sports & TéléGrenoble

Entre les soussignés :

1° - Nom :
Prénom :
Profession :
Qualité :
Adresse :
Dénomination Sociale :
Siret :

Ci-après « le cédant »,

d'une part,

et

2° - **La Ville de Grenoble**, représentée par Eric PIOLLE, Maire de Grenoble, dûment habilité par la délibération N° 33421 en date du 13 novembre 2023.

Ci-après désigné « le cessionnaire »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le cédant déclarant détenir sur le film **XXXX**, ci-après dénommée « l'œuvre », les droits nécessaires pour ce faire, cède au cessionnaire, selon les modalités ci-après définies, les droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale y relatifs.

Article 2 : IDENTIFICATION DES DROITS CÉDÉS

Conformément à l'article L131-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, et dans le cadre des 25èmes Rencontres Ciné Montagne qui se dérouleront du 7 au 11 Novembre 2023 au Palais des Sports Pierre Mendès France de Grenoble et sur TéléGrenoble, le cédant cède au cessionnaire les droits patrimoniaux attachés à l'œuvre, et notamment les droits :

De la diffuser

Et/ou

De la traduire

Et/ou

De l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre à créer (teaser)

Il est expressément précisé que les droits ainsi cédés portent également sur le titre de l'œuvre.

Article 3 : MODES D'EXPLOITATION DES DROITS CEDES

La présente cession est consentie pour les modes d'exploitation suivants :

- diffusion du film pendant les Rencontres Ciné Montagne 2023 au Palais des Sports (7 au 11 novembre 2023).
- diffusion du film pendant les « prolongations » des Rencontres Ciné Montagne 2023 sur TéléGrenoble (du 17 au 19 novembre 2023). Pour une diffusion sans replay possible
- incorporation d'extrait pour la réalisation du teaser des Rencontres Ciné Montagne 2023.

ARTICLE 4 : LIEU DE L'EXPLOITATION

La présente cession est consentie pour une diffusion du film lors des Rencontres Ciné Montagne à Grenoble (France), au Palais des Sports de Grenoble et sur TéléGrenoble.

ARTICLE 5 : DURÉE DE L'EXPLOITATION

Le présent contrat est conclu pour la durée de l'événement du 7 au 19 novembre 2023.

ARTICLE 6 : DROITS DU CESSIONNAIRE

En vertu de la présente cession, le cessionnaire est entièrement subrogé dans tous les droits du cédant attachés à l'œuvre et définis aux articles ci-dessus. Il pourra les aliéner, en concéder des licences, et poursuivre tout contrefacteur, même pour des faits antérieurs à la cession et non prescrits.

ARTICLE 7 : RÉMUNÉRATION

Le cédant percevra une participation à hauteur de la durée du film.

Cf grille tarifaire en annexe

Durée du film : XX min

Montant alloué par le cessionnaire : XXX € TTC

Assujetti à la TVA : - oui
- non

Si oui, à quel taux :.... %

Le cédant percevra une somme dès lors que l'organisateur aura reçu RIB et un numéro siret de la part du cédant et à la suite de la projection du film.

Si pour quelque raison, le film n'est pas diffusé aux 25èmes Rencontres Ciné Montagne, le cédant ne percevra pas de contribution financière de la part du cessionnaire.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DU CESSIONNAIRE

Le cessionnaire s'interdit d'exploiter les droits patrimoniaux sur l'œuvre ainsi cédés, et de créer ou faire créer tout ce qui pourrait en constituer une contrefaçon ou une imitation.

ARTICLE 9 : GARANTIE

Le cédant garantit au cessionnaire l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat.

Il certifie que l'œuvre n'a fait à ce jour l'objet d'aucune contestation.

Signature en deux exemplaires

Date :

Le cédant :
Réalisateur et/ou producteur

Le cessionnaire :
Ville de Grenoble

Montant des Droits de Diffusion
25èmes Rencontres Ciné Montagne
7 au 19 novembre 2023

Durée du film	Montant versé TTC
moins de 10 minutes	275 €
entre 10 et 26 minutes	410 €
entre 26 et 60 minutes	687 €
supérieur à 60 minutes	825 €

RENCONTRES DU CINÉMA DE MONTAGNE 2023
COPYRIGHT ASSIGNMENT AGREEMENT
Broadcasting in the Palais des Sports & TéléGrenoble

Between the undersigned:

- 1 - Surname:.....
First name:
Profession:
Position:
Address:
Corporate name:
.....

Hereafter referred to as “the Assignor”,

of the one part,

and

2° - **Ville de Grenoble (Grenoble City Council)**, represented by Mr Eric PIOLLE, Mayor of Grenoble, duly authorised by resolution N° 33421 of 13 november 2023.

Hereafter referred to as “the Assignee”,

of the other part,

It is hereby agreed as follows:

Article 1 : OBJET OF THE AGREEMENT

The Assignor declares that he owns the economic intellectual property rights regarding the film entitled **XXXXX**, hereafter referred to as “the Work”, and the power to assign the said rights, which he hereby assigns to the Assignee under the conditions set out below.

Article 2 : IDENTIFICATION OF THE ASSIGNED RIGHTS

In accordance with article L131-1 of the French Intellectual Property Code, and in the framework of the 25th *Rencontres Ciné Montagne* (RCM - mountain film festival) taking place from 7 to 11 november 2023 in Palais des Sports Pierre Mendes France and TéléGrenoble the Assignor assigns the economic rights attached to the Work to the Assignee, including in particular the right to:

Show

And/or

Translate

And/or

Incorporate part of all of the said Work into any Work created (e.g. a teaser)

It is expressly stipulated that the thus assigned rights also concern the title of the Work.

Article 3 : FORMS OF USE OF THE ASSIGNED RIGHTS

The present assignment is granted for the following forms of use:

- showing the Work during the *Rencontres Ciné Montagne In Palais des Sports (7 to 11 november 2023)*
- *showing the Work during the “after” of Rencontres Ciné Montagne In TéléGrenoble (17 to 19 november 2023)*
- incorporating an extract of the Work in the teaser produced for RCM 2023

The rights are also assigned for use in forms that cannot be foreseen or are not anticipated on the date of the present agreement. Should the Work be shown outside the dates of the festival, explicit permission shall be sought from the director, the producer or the author.

ARTICLE 4 : PLACE OF USE

The present assignment is granted for a showing of the Work in France, in Grenoble, at the *Palais des Sports and TéléGrenoble*.

ARTICLE 5 : DURATION OF USE

The present agreement is concluded for a period of event *7 to 19 november 2023*.

ARTICLE 6 : RIGHTS OF THE ASSIGNEE

By virtue of the present assignment, the Assignee is fully subrogated to all the rights of the Assignor attached to the Work as defined above. He is entitled to alienate them, grant licences pertaining to them and prosecute counterfeiters, even in relation to events occurring prior to the assignment that are not time-barred.

ARTICLE 7 : REMUNERATION

The Assignor will receive a contribution in proportion to the length of the Work.

Cf. table of rates appended

Duration of Work: ...min s

Amount allocated by the Assignee: €

Assigned to TVA - yes

- no

If yes, at witch rate?%

The Assignor will receive an amount provided that he has provided the organiser with the International relevant bank account details, and after the Work has been shown.

For public finance and payment:

Bank – name:

Bank – address:

Name account:

Address:

IBAN number:

Bank – Head Office / Name & Adress:

Should the Work not be shown during the *25th Rencontres Ciné Montagne*, for any reason whatsoever, the Assignor will not receive a financial contribution from the Assignee.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS OF THE ASSIGNOR

The Assignor undertakes to refrain from exploiting the economic rights to the thus assigned Work, and from creating or appointing another party to create anything that could be deemed to constitute a forgery or an imitation thereof.

ARTICLE 9 : GUARANTEE

The Assignor guarantees the Assignee undisturbed use of the rights assigned under the terms of the present agreement.

He certifies that the Work has not been contested to date.

Signed in duplicated

Date:

The Assignor:

Director- producer- distributor

The Assignee:

Ville de Grenoble

BROADCAST RIGHTS

25th Rencontres Ciné Montagne

7 au 19 novembre 2023

Film lenght	Amount paid inclundind VAT
Less than 10 minutes	275 €
Between 10 and 26 minutes	410 €
Between 26 et 60 minutes	687 €
Over 60 minutes	825 €

AMENDEMENTS PRESENTES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Amendement à la délibération n°3-33271

DÉFI CLIMATIQUE : Rapport annuel Grenoble en Transition sur la situation en matière de développement durable

Monsieur Antoine BACK expose,

Il convient :

- De remplacer la version provisoire du Rapport par sa version définitive

GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Amendement délibération #4 – 33300

Budget principal : décision modificative n°2

Les propriétaires bailleurs ou occupants d'un logement achevé avant le 1er janvier 1989, effectuant des travaux en vue de réaliser des économies d'énergie, se verront exonérer du paiement de la taxe foncière pour les trois années suivant celle du paiement du montant total des dépenses et du dépôt de la demande d'exonération.

Les dépenses engagées pour les travaux devront être supérieures à 10 000 € TTC hors main-d'œuvre au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération. Si elles ont été payées au cours des 3 années précédant l'année d'application, le montant devra être supérieur à 15 000 € TTC.

VOEUX

GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Vœu

Étude d'impact pour le bruit préalable aux projets d'urbanisme

La ville de Grenoble a élaboré en mai 2023 une *“charte de l’habitat et de la construction favorables à la santé”*, qui vise à suggérer des orientations à suivre en matière d’urbanisme.

La charte propose notamment de *“concevoir des formes urbaines qui réduisent les nuisances existantes”*, en mentionnant spécifiquement la nuisance que constitue le bruit.

Dans le cadre de l’élaboration de cette charte, une enquête réalisée en 2021 auprès de 600 personnes a confirmé que le bruit est l’un des sujets les plus impactants pour la santé selon les Grenoblois interrogés.

Si les villes sont par nature soumises aux nuisances sonores, les sites à vocation d’animation sont particulièrement concernés. À Grenoble, l’esplanade est ainsi un lieu d’événements de dimension métropolitaine, qui accueille régulièrement des activités à fort impact sonore.

La ville de Grenoble a lancé un projet urbain qui prévoit la construction de près de 900 logements d’ici 2035 sur ce site. Un peu plus de 200 ont été réalisés, et les premiers habitants sont déjà nombreux à déplorer les nuisances à l’occasion des différents événements qui prennent place tout au long de l’année à proximité immédiate de leurs logements, et les empêchent de dormir parfois plusieurs soirées d’affilée.

Au nord de l’esplanade, plus de 250 logements doivent être construits à la place de l’actuel boulo-drome et du parking-relais. Une telle urbanisation, qui enferme le site entre des immeubles, risque de créer un effet caisse de résonance pour le bruit, décuplant le volume sonore des animations et générant des nuisances supplémentaires pour les habitants.

En l’absence de toute étude d’impact et au vu des retours des habitants des premiers immeubles sortis de terre, il n’est pas certain que la fonction

événementielle de l'esplanade soit compatible avec la construction d'un tel nombre de nouveaux logements.

Pour tous les sites à vocation d'animation concernés par des projets d'urbanisme, la réalisation d'études d'impact préalables permettrait de mesurer la compatibilité de l'urbanisation avec son environnement, et éventuellement d'adapter les projets pour limiter les nuisances sonores que subissent les habitants.

En conséquence, le Conseil Municipal de la ville de Grenoble demande à Monsieur le Ministre de la transition écologique, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, d'étudier la possibilité de rendre obligatoire la réalisation d'une étude d'impact des nuisances sonores préalable pour tous les projets de construction de logements à proximité immédiate d'un espace public accueillant des animations de dimension supra communale de manière récurrente.

Conseil Municipal du 13 novembre 2023

**Voeu : Loi de finances 2024 : Pour un service public de l'éducation (vraiment)
universel**

adressé à

Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre

**proposé par le Groupe Grenoble En Commun
présenté par Luis Beltran-Lopez**

La France a été condamnée à plusieurs reprises pour violation du droit à l'éducation à l'échelle internationale et le président Emmanuel Macron a déclaré en août 2023 faire de l'éducation une question prioritaire. Le projet de loi de finances 2024 porte cependant atteinte à cet accès universel à l'éducation, facteur de lutte contre les déterminismes.

Les pôles d'appui à la scolarité : rendre l'Etat juge et partie (article 53 du PLF 2024)

Le handicap d'un-e enfant appelle des aménagements et des aides particulières dans son accès à l'éducation : dans ce contexte, le département, chef de file sur les questions de handicap, est prescripteur. Or le projet de loi de finances 2024 -dans son article 53- porte la création de Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), confiant la réponse de premier niveau aux besoins des enfants à l'Etat. Cette décision pose problème à plusieurs niveaux :

- l'absence de concertation avec les associations liées au handicap ;
- la remise en cause du rôle des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), actrices de la scolarisation des enfants en situation de handicap. La création de ces PAS alloue à l'Education Nationale le rôle de prescripteur, et de payeur : elle délivrera l'aide... dont elle dispose ! Cela peut susciter des inquiétudes vu le manque d'Accompagnantes des Elèves en Situation de Handicap (AESH) au niveau national ;
- la question de l'accès au périscolaire des enfants à besoin spécifique, l'Etat étant concentré de par ses fonctions sur le temps scolaire.

Une ressource en moins pour le périscolaire à moyen terme (article 54 du PLF)

Le temps d'accueil périscolaire est un temps essentiel du quotidien pour près de 3 millions d'enfants. Prévoyant la suppression d'un fonds spécifique pour les activités périscolaires aujourd'hui dévolu aux communes ayant conservé un rythme de 4,5 jours/semaine (dont Grenoble), l'article 54 du PLF pose problème à plusieurs titres :

- non concerté avec les représentants de la filière animation, il a déclenché une vive réaction des associations de collectivités et de professionnels ;
- il intervient dans un contexte de tension budgétaire pour les organisateurs d'accueils périscolaires (collectivités et associations), alors qu'ils ont plus que jamais, besoin de professionnaliser les métiers de l'animation et de les doter des moyens nécessaires pour un accueil universel.

L'usage du 49.3 sur le Projet de Loi de Finances 2024 met à mal l'objectif d'une éducation pour tous-tes tant sur les temps scolaires que périscolaires et nous prive d'un véritable débat public sur le sujet.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de la Ville de Grenoble demande au gouvernement :

- **La suppression de l'article 53 et de l'article 54 du Projet de Loi Finances 2024 ;**
- **L'ouverture d'une concertation sur le sujet avec les acteur-rices de la filière du handicap/périscolaire et les associations représentatives des collectivités territoriales.**

Conseil municipal du lundi 13 novembre 2023

Vœu proposé par le groupe Nouveau Regard et présenté par Delphine Bense

Vœu demandant au ministre de l'éducation nationale de mener une nouvelle politique de lutte contre le harcèlement scolaire.

Il y a quelques jours, le 9 novembre dernier, a eu lieu la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école. Cette journée a été instaurée en 2015 et pourtant l'actualité et les statistiques témoignent du long chemin qui reste à parcourir pour éradiquer un phénomène dramatique et loin d'être marginal. Que les données émanent du ministère de l'éducation nationale ou du dernier sondage commandé par l'association Marion Fraisse sur le sujet de l'IFOP, les chiffres sont glaçants.

La note d'information de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) de mars 2023 synthétisant les résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimisation auprès des collégiens pour l'année scolaire 2021-2022, indique :

- qu'un collégien sur cinq a été victime d'au moins une cyberviolence répétée,
- que 46% des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire.
- Et 6,7 % des élèves signalent cinq atteintes répétées ou plus.

Quant au sondage de l'IFOP paru il y a moins d'une semaine, le 7 novembre dernier, il montre que pour plus d'un parent sur deux la "gestion des cas de harcèlement par les établissements est jugée insatisfaisante" et que "65% des enseignants ne s'estiment pas bien armés pour faire face à une situation de harcèlement entre élèves". Par ailleurs moins de 20% des enseignants ont bénéficié de formation sur le sujet et leurs réactions face aux situations de harcèlement sont pour 69% d'entre eux de reporter le problème à leur hiérarchie, seulement 28% organisent des rdv avec les parents et 22% avec les harceleurs et près de la moitié ne savent pas leur établissement fait partie du programme Phare de lutte contre le harcèlement scolaire généralisé en 2021 dans chaque école, collège ou lycée...

Perte de confiance, stress, peur, tristesse, isolement, renfermement, problème de sommeil, maux de ventre ou de tête à l'idée d'aller à l'école, envies de suicide, déscolarisation... les jeunes victimes de harcèlement ne sortent pas indemnes des violences qu'ils subissent et ils sont 90% à estimer l'impact négatif du harcèlement sur leur bien-être ; sans oublier que les effets psychologiques se prolongent très longtemps affectant ainsi la vie sociale et affective de nombreuses victimes et laissent pour certains des séquelles à vie.

Trop intello ou trop mauvais niveau scolaire, trop petit ou trop grand, le surpoids, la couleur de cheveux, les problèmes de peau, le handicap... toute différence avec la "norme" peut servir de déclencheur au harcèlement qui prend de nombreuses formes : méchanceté, dénigrement, intimidations, humiliations, mise à l'écart, insultes, moqueries, violences physiques et/ou psychologiques.

Depuis mars 2022, le harcèlement est considéré comme un délit, passible de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende, pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou tentative de suicide.

Les campagnes de sensibilisation, le PHARE (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), les dispositifs mis en place à l'instar des ambassadeurs "Non au harcèlement" semblent bien insuffisants au regard de l'ampleur du phénomène, démultiplié par les réseaux sociaux, et du million d'élèves victimes chaque année. Il faut aller plus vite et plus fort en mobilisant de manière conjointe les enseignants, le personnel encadrant, les élèves, les parents, les élus, le gouvernement pour accélérer le déploiement d'outils et de méthodes dont l'efficacité a été démontrée.

Le conseil municipal de la ville de Grenoble demande au ministre de l'éducation nationale qu'une nouvelle politique de lutte contre le harcèlement scolaire soit menée et intègre notamment :

- Une augmentation des moyens humains et financiers dédiés à la lutte contre le harcèlement
- La formation de l'ensemble des personnels (enseignants, administratifs, surveillants) afin de leur permettre de repérer les signaux du harcèlement et d'apporter sans délai une solution

- Un renforcement des sanctions à l'égard des élèves harceleurs non seulement par leur exclusion définitive systématique de l'établissement, des mesures d'éloignement mais également par l'application des peines prévues depuis 2022.
- Une prise en charge globale par les pouvoirs publics (éducation nationale, police / gendarmerie, justice, santé...) avec un suivi (médical, psychologique...) des harceleurs par des personnels adaptés (police, psy, médecin...)
- L'accompagnement et le suivi médical et psychologique des victimes qui doivent non seulement rester dans leur établissement mais faire l'objet d'un suivi et d'une prise en charge spécifique
- Un accompagnement des parents.

Conseil municipal de Grenoble du 13 novembre 2023

Vœu déposé par le Groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés » adressé à MM. Emmanuel MACRON, Président de la République, et Josep BORRELL, Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité relatif à une initiative politico-diplomatique en faveur d'un cessez-le- feu immédiat, de la libération inconditionnelle des otages, d'une solution à deux Etats et de la paix au Proche-Orient

Le 7 octobre dernier, une série d'attaques terroristes coordonnées par le Hamas contre des civils israéliens a plongé le monde entier dans le plus grand l'effroi. Après le tir de plusieurs milliers de roquettes sur Israël, des massacres de masse ont été perpétrés, causant la mort de 1400 personnes, ce qui en fait la journée la plus meurtrière de l'histoire d'Israël. Qui plus est, s'ajoute à ce terrible bilan la prise en otage de 240 civils israéliens et étrangers, dont des bébés, des enfants, des femmes et des personnes âgées.

Depuis, la réponse militaire menée par le gouvernement Netanyahu et le cabinet de guerre israélien, comprenant des bombardements aériens, le blocus de la bande de Gaza et des opérations au sol, suscite l'indignation de la communauté internationale. Elle a entraîné la mort de plusieurs milliers de Palestiniens et provoqué le déplacement de plus d'un million et demi de civils, avec les craintes d'une grave crise humanitaire. Qui plus est, cette situation amplifie un climat de lourdes tensions dans la région, et particulièrement en Cisjordanie.

Le droit à se défendre contre le terrorisme et à vivre en sécurité n'autorise en rien des représailles aveugles, frappant indistinctement des combattants du Hamas et la population civile palestinienne. Rien ne saurait justifier la mort de civils innocents, qu'ils meurent sous les attaques du Hamas ou sous les bombes de Tsahal.

Face au risque d'embrasement, la protection de tous les civils, la libération de tous les otages et le respect du droit humanitaire doivent être notre priorité absolue et commune pour la paix, la sécurité et la liberté de tous au Proche-Orient.

La Ville de Grenoble, fidèle à sa tradition d'ouverture au monde ainsi qu'à ses valeurs humanistes et solidaires envers les peuples, rappelle son engagement en faveur de la paix et renouvelle son soutien aux familles des victimes civiles, tant israéliennes que palestiniennes. Elle réaffirme sa position inchangée : une solution à deux États, fondée sur le droit international. Elle apporte son soutien aux associations qui, sur le terrain, continuent à œuvrer pour la coopération entre les deux camps en faveur d'un processus de paix. Elle refuse toute importation du conflit en France et condamne la résurgence des actes antisémites, comme de la haine envers les musulmans, sur le territoire national.

Aussi, la Ville de Grenoble enjoint le Président de la République et le Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité à :

- œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et de la libération immédiate et inconditionnelle des otages,
- prendre une initiative diplomatique puissante pour rendre possible la fin de cette escalade meurtrière,
- rechercher une solution politique avec la relance du dialogue et du processus de paix,
- défendre une solution à deux États vivant côte à côte et en sécurité, pour une paix durable dans le respect des résolutions de l'ONU,

- œuvrer en faveur de la création d'un Fonds d'aide d'urgence pour les populations civiles et la reconstruction, que pourront abonder les collectivités locales, en complément et en renforcement des aides humanitaires.



Conseil Municipal du 13 novembre 2023

Voeu

Pour l'intégration de l'anneau de vitesse de Grenoble et des sites isérois dans la candidature des « Alpes Françaises » à l'organisation des jeux 2030

adressé à

à Monsieur Christophe FERRARI, Président de Grenoble Alpes Métropole
à Monsieur Jean Pierre BARBIER, Président du Conseil Départemental de l'Isère

proposé par

Hosny BEN REDJEB

Groupe « l'Avenir Ensemble en Confiance »

et amendé par le groupe Grenoble Démocratie, Ecologie et Solidarité

Le Comité National Olympique et Sportif Français a organisé le 7 novembre 2023 une conférence de presse suite à la déclaration de candidature des « Alpes Françaises » à l'organisation des jeux 2030.

A cette occasion, les sites retenus pour les différentes épreuves ont été présentés.

Nous étions convaincus que cette candidature « des alpes françaises » initiée par les Régions Auvergne Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'azur avait de toute évidence vocation à mettre en lumière les alpes sous toutes leurs facettes

Nous étions convaincus que celle-ci devait donc forcément et légitimement inscrire dans son projet notre ville « Capitale des Alpes » et Ville Olympique en 1968 et se dérouler, aussi, dans notre département de l'Isère doté de trois massifs « Alpains » Vercors, Belledonne et Chartreuse ainsi que de domaines majeurs autour du ski de piste et de fond : Les 2 Alpes, l'Alpe d'huez ; Chamrousse ; le plateau du Vercors ...,

Il n'en est pourtant rien puisque notre Capitale des Alpes et notre Métropole, ainsi que notre Département ont été oubliés ! C'est quand même impensable !

Faisant ainsi abstraction de la géographie et de l'histoire olympique, aucune épreuve n'est à ce stade envisagée à Grenoble, ni même dans la Métropole et dans tout le Département de l'Isère..

Ce effacement est un véritable affront et pose des nombreuses questions... !

Et que dire de la pseudo cérémonie tripartite, sinon qu'elle n'est là que pour faire illusion et laisser croire aux 1,3 millions d'Isérois qu'ils n'ont pas été oubliés.

De plus cette candidature doit porter sur des JO durables basés sur les infrastructures existantes pour éviter de nouvelles constructions qui écologiquement n'auraient pas de sens et seraient coûteuses.

Que l'ESS (économie sociale et solidaire), l'économie circulaire, le réemploi, soient au coeur de ce projet de candidature et que notre territoire puisse de manière collective porter cette candidature et accueillir des évènements.

Rien n'est bien sur figé à ce jour et les étapes vers la désignation sont nombreuses et hasardeuses.

Il est donc encore temps d'intégrer dans ce projet les sites présents dans nos massifs et dans notre Agglomération.

Il apparaît en effet que concernant l'épreuve du « patinage de vitesse » celle-ci serait je cite : *« une problématique qui demande la construction d'un anneau coûteux et qu'une délocalisation à l'étranger (pays bas ou Italie) ne serait pas à exclure. »*

Ce vœu permet de rappeler à Laurent WAUQUIEZ et Renaud MUSELIER que l'anneau de vitesse présent dans le Parc Paul MISTRAL à Grenoble, une fois rénové et mis aux normes pourrait accueillir ces épreuves de patinage lors des JO 2030 et servir par la suite de site d'excellence pour tous les amateurs de glisse.

Le Conseil municipal de Grenoble demande

à Monsieur Christophe FERRARI, Président de Grenoble Alpes Métropole

à Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du Conseil Départemental de l'Isère

d'agir auprès de Messieurs Laurent WAUQUIEZ et Renaud MUSELIER afin

- **que le site de l'anneau de vitesse de Grenoble soit dès aujourd'hui pris en compte dans le projet de candidature prochainement présenté**
- **que tous les sites Isérois soient pris en compte avec équité et au même titre que ceux des autres sites des Alpes dans le « Projet de candidature des Alpes Françaises » en construction.**

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Discours introductif de M. le Maire

Mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Plusieurs délibérations touchent aujourd'hui nos coopérations avec les villes de Bethléem en Palestine et Sevan en Arménie. J'ai une pensée pour elles en ces moments douloureux de leurs histoires respectives, mais également pour Rehovot, Chisinau qui vivent des situations de guerre, et Ouagadougou et Sfax, au cœur de pays en crise politique. La coopération décentralisée, et les relations de jumelage sont une façon de contribuer à la paix et à la solidarité entre les populations, et je suis en lien régulier avec les maires de ces villes particulièrement.

Mais c'est aussi par la culture et par les loisirs que les liens peuvent se tisser, et l'interconnaissance des peuples. Ici sur notre territoire, grâce aux Rencontres Ciné Montagne nous avons eu la chance de voir la montagne ici près de Ramallah, comme lieu de répit, de résistance et de dialogue pour une communauté diverse de grimpeurs et qui fait contrepoids aux discours de haine que nous entendons ici et là en ce moment. Je salue l'équipe du film Resistance Climbing, lauréat du prix du public – et du seul prix des Rencontres Ciné Montagne.

Aujourd'hui, il y a tout juste 8 ans que les attentats du Bataclan faisaient 131 morts et 350 blessés et aujourd'hui toutes mes pensées vont aux familles des victimes. En ce temps où les discours de division se propagent, il est de notre responsabilité de défendre la paix et l'unité.

Ce mois de novembre est un moment de mémoire particulier pour notre ville compagne de la Libération, car il y a 80 ans notre territoire a été durement touché par les représailles nazies, tandis que l'esprit de résistance se renforçait de l'autre côté : nous commençons avec divers acteurs de notre territoire un cycle de

commémorations de trois ans pour nous souvenir, et transmettre l'esprit de résistance et de libération. Nous avons d'ailleurs honoré ce samedi Vincent Malerba le dernier rescapé du 11 novembre 1943. Ce temps de transmission, compte tenu des événements actuels et des tentations de repli et de haine, sont plus que jamais nécessaires.

Ce mouvement de résistance nous a laissé dépositaire d'un Etat de droit et nous sommes heureux que le Conseil d'État ait annulé la décision de dissoudre les Soulèvements de la Terre – sans pour autant accorder un blanc-seing aux mouvements de désobéissance civile. Heureux car le contexte climatique actuel commande d'activer tous les leviers d'alertes contre les politiques libérales et climaticides du gouvernement et de l'Union Européenne, dont les conséquences en termes de pénuries de ressources et d'accidents climatiques commandent des tensions entre Etats et des déplacements de population, à l'international, mais aussi des incertitudes, plus près d'ici, sur le quotidien des habitants et des habitants des villes, dont Grenoble.

Si certains prix tendent désormais à refluer, il nous reste néanmoins à préserver le bien vivre pour les ménages et les collectivités assument un rôle essentiel en termes d'investissement public, aux côtés (et parfois malgré) les décisions de l'Etat.

Le projet de lois de finances 2024, passé sous les fourches du 49 3, une fois de plus, manque d'attention envers les compétences qui sont du ressort des collectivités. Luis Beltran-Lopez présentera d'ailleurs un vœu à ce sujet, et plus particulièrement sur l'accès universel à l'éducation, qui est nationalement d'actualité, mais aussi localement, de nombreux événements se déroulant dans le cadre du mois de l'accessibilité.

Nous sommes à quelques jours du 25 novembre, journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes. L'égalité des salaires n'est pas encore au rendez-

vous et les femmes travaillent gratuitement depuis le 6 novembre à 11h25. Laura Pfister vous présentera le bilan 2023 en matière d'égalité femmes hommes, mais je salue d'ores et déjà la mise en place du dispositif "Demandez Angela" sensibilisant les lieux festifs volontaires à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, au recueil de la parole des victimes et à leur mise à l'abri. La ville apportera lors de ce conseil un soutien particulier à la Maison des Femmes et à l'association Univers-Elles qui porte ce dispositif situé dans le quartier de l'Abbaye.

L'examen du débat d'orientation budgétaire couvrira une partie importante de notre conseil et le budget 2024, comme annoncé au printemps, vise à l'adoption d'un programme ambitieux en termes de transitions écologiques et de justice sociale, et à l'amplification du bouclier social et climatique dont les premières mesures ont été rendues visibles dès le printemps dernier. La politique d'achat public, qui nous sera présentée par Anne-Sophie Olmos s'inscrit dans cette ambition d'écologie et de justice sociale.

A l'heure où le Sénat durcit encore la loi immigration proposée par le gouvernement, au point de susciter des plaintes de l'Ordre des Médecins et l'inquiétude explicite de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, il m'importe de réaffirmer la vocation hospitalière de notre territoire – je vous invite d'ailleurs nombreux à vous rendre au festival Migrants Scènes qui approche – et notre attachement à l'accès aux droits, y compris celui à la santé et à l'alimentation, via nos permanences des maisons des habitants, notre soutien à l'AGECSA, acteur essentiel du soin des quartiers populaires et de lutte contre les déserts médicaux, et aux acteurs de l'alimentation promouvant un modèle solidaire, démocratique pour les usagers et écologique. Mais sans plus attendre...

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Intervention délibération #1 – 33414

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire,

Ce rendu acte est pour nous l'opportunité de protester contre l'organisation du conseil municipal de ce jour, ou plutôt sa désorganisation qui confirme qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion.

Vous aviez fait mettre une liste de délibérations qui concernaient des avenants pour meubler le bouclier social et climatique confirmant le vide absolu de cette com' municipale. Devant les protestations émises en conférence des présidents, elles ont été reportées. Mais vous avez maintenu en début de conseil des délibérations fleuves d'intention alors qu'à l'évidence, la situation financière catastrophique de la ville qui détermine tout le reste devrait être prioritairement traitée.

Votre rendu-acte démontre que vous ne tirez aucune conséquence de l'explosion de la dette et de l'impôt qui asphyxient la ville et pressurent les Grenoblois. Vous continuez comme avant, procès avec votre ancien adjoint aux finances, comme vous êtes en procès avec votre ancien plus proche collaborateur, procès avec la métropole, le train-train habituel qui confirme votre incapacité à dialoguer dont le coût financier est supporté par les grenoblois.

Au passage, dans un conseil municipal qui va évoquer en permanence la justice, l'attention aux autres, le respect en particulier en direction des femmes, je relève que la seule action concrète que vous auriez pu faire est de sauver Madame Laurence Mésange, une femme seule qui a créé son emploi en créant un restaurant rue Diderot. Elle fait la cuisine et sert les repas, son affaire était équilibrée, et elle pouvait se verser un salaire modeste comme en témoigne sa comptabilité. Mais la ville et la Métropole réalisent 5 millions d'euros de travaux dans la rue que vous

fermez deux ans, elle est donc assassinée et vous êtes en justice pour lui refuser toute indemnisation. Je suis écoeuré par votre cynisme et votre totale absence d'humanisme, par le rouleau compresseur que vous faites passer sans état d'âme, sans considération pour les personnes.

C'est la même situation pour le marché de Noël, où la volonté du Prince s'applique sans partage. Des commerçants ambulants présents depuis 25 ans, dont la vie professionnelle dépend de ce marché, sont brutalement évincés au profit d'autres dont la vie ne dépend pas du marché et qui pourraient être ajoutés grâce à une extension.

Avec d'autres groupes, nous vous demanderons une suspension de séance pour les entendre.

Pour le favoritisme de vos amis pour lequel vous avez été condamné vous avez la main large, mais pour la justice et la solidarité vous êtes un maire absent. Honte à la majorité municipale qui tolère d'écraser une femme seule en fermant les yeux, qui met en danger de mort sans état d'âme des commerçants qui ne le méritent pas.

Il faut bien comprendre qu'aujourd'hui, en battant pour la seconde année consécutive les records d'emprunt, vous plongez profondément Grenoble dans le noir. Le précédent rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait déjà relevé des renégociations d'emprunts pour passer l'échéance municipale qui aboutissait à leur allongement et leur renchérissement, pénalisant les grenoblois pour les 16 années qui suivaient.

La dette Piolle, elle est bien là, elle est bien vraie, elle va peser sur les générations futures qui n'auront plus rien à vendre pour renflouer puisque vous aurez vendu tous les bijoux de famille et que vous n'en avez créé aucun. Vous plombez Grenoble avec une dette qui pulvérise la moyenne des villes comparables, une dette qui s'accroît chaque année, une dette qui est déjà dépassée par rapport à vos propres annonces, une dette que vous tentez de camoufler pour l'avenir en ne parlant que de celle du budget principal. Une dette qui sera à minima de près de 300 millions en 2026 alors qu'elle était de 250 à votre arrivée.

Mais aussi des dépenses de fonctionnement phénoménales qui explosent : jamais la ville de Grenoble n'aura connu dans son histoire des dépenses de fonctionnement aussi élevées par rapport à la moyenne des villes de sa catégorie. Vous avez totalement manqué la métropolisation, la mutualisation et vous ne pouvez pas incriminer Christophe Ferrari puisque cette métropolisation s'est installée dans la période où vous l'aviez choisi et vous viviez une lune de miel politique avec lui. Le bilan est désastreux pour les finances de la ville et pour les Grenoblois.

À l'occasion de ce rendu acte, je vous adjure de nous écouter, de renoncer à emmener les Grenoblois dans le mur. Par la voix de Brigitte Boer, nous vous ferons à nouveau des propositions.

Nous le disons ici solennellement, et certains de vos amis qui ont occupé des responsabilités importantes dans les finances de la ville ne le cachent plus : la ville est en faillite et ne tient jusqu'en 2026 que par le recours massif à l'impôt.

Plus les solutions que nous préconisons seront tardives, plus ce sera difficile. Nous vous demandons de penser à l'avenir, de ne pas pratiquer la politique de la terre brûlée. Les Grenoblois méritent mieux.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Intervention délibération #1 – 33414

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire,

Dans ce rendu acte, je relève la situation de Madame Rachida Kebaili qui demande une reconnaissance en faute inexcusable de l'employeur. Une fois de plus on se demande comment vous en êtes arrivé là !

Car ce n'est pas le premier recours de l'agente. Il y en a un deuxième pour un taux d'invalidité qui ne figure pas ici.

Vu le nombre de cas que nous voyons passer, il y a décidément un vrai sujet à propos de votre manière de traiter les agents.

Pourtant les syndicats vous alertent mais vous n'en n'avez cure. Vous préférez les procédures longues et coûteuses aux frais du contribuables, en engageant avec leurs deniers des avocats.

Madame Kebaili travaille depuis 20 ans pour la ville de Grenoble en effectuant des remplacements.

Elle avait pu à force de pugnacité être mise au stage (10 mois, car elle est reconnue RQTH), mais vous avez décidé au neuvième mois d'arrêter son contrat et de la précariser.

Il faut un certain culot pour parvenir à présenter deux délibérations presque à la suite dans ce conseil municipal, une qui précarise une agente et une autre qui ose parler de vos efforts en tant qu'employeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce n'est pas isolé et nous voyons régulièrement passer des illustrations de cette gestion. Je vous rappelle au dernier conseil municipal la situation de Madame Girardot.

Ce double-langage, ce décalage entre vos actes et vos discours, est de plus en plus visible de tous et notamment des agents. En particulier les contractuels, les plus précaires d'entre eux.

Nathalie BERANGER - GO-SCDDC

Intervention délibération 2-(33088). LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Je le redis, vous vous obstinez à vouloir traiter dans un même rapport un sujet qui concerne la moitié de la population : le sujet sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les autres formes de discriminations. Et forcément c'est un échec pour les autres formes de discriminations qui sont noyées dans un rapport et donc pas traitées au bon niveau d'attention. Je vous rappelle l'objet de la charte européenne, c'est inciter les collectivités à s'engager pour un plan d'actions visant à gommer les inégalités entre les hommes et les femmes. Votre obstination à vouloir « traiter de tout » dans un même rapport qui devient un fourretout relève, soit d'une incompréhension de la charte, soit participe à une campagne de communication dont on a l'habitude !

2^{ème} erreur que vous faites : vous parlez d'égalité des droits. Mais entre les hommes et les femmes nous sommes égaux devant la loi, nous avons les mêmes droits, nous sommes régis par les mêmes lois. Aucune loi n'exclue les femmes dans quelques domaines que ce soit. Ce sont dans les usages que le bât blesse ! Ce sont les comportements qui sont discriminants. D'où l'intérêt d'enrichir les lois pour contraindre à plus d'égalité. Cela a été le cas avec les lois sur la parité en politique. Je pense qu'il faut persévérer dans cette voie qui est la seule efficace.

Cela me semblait important de préciser cela.

Sur le contenu de ce rapport, je me cantonnerais sur le plan d'actions en direction des habitantes et des habitants.

Vous faites des propositions mais vous oubliez délibérément l'essentiel.

A l'heure où le pouvoir d'achat est en berne et notamment pour les plus fragiles et les plus fragiles sont précisément souvent des femmes seules avec des enfants (75%) avec des petits salaires ou pas de travail du tout, votre proposition se limite à proposer 9 places en crèches depuis le début de l'année dans le cas où une femme trouverait du travail. C'est vraiment le moins que l'on puisse faire ! Et vous mettez en place une mission d'observation sociale pilotée par le CCAS. C'est bien d'observer mais ensuite... quelles sont concrètement les aides apportées à ces personnes en situation de détresse ? Quel accompagnement mettez-vous en place ?

Autre sujet : la sécurité des personnes est de plus en plus menacée dans l'espace public et, encore une fois, cela concerne principalement les femmes. Dans ce rapport, nous ne trouvons rien de concret, pas le début du commencement d'un plan de lutte contre l'insécurité. Vous n'êtes pas sans savoir que les femmes ne sont plus libres dans l'espace public:

Que pour une femme, la liberté de circuler dans tous les quartiers de la ville régresse et peu importe l'horaire.

Que pour une femme, la liberté de se vêtir comme elle le souhaite n'est plus une évidence.

Que pour une femme, la liberté de s'exprimer n'est pas évidence.

Vous n'apportez aucune réponse à ces questions cruciales des femmes qui vivent au quotidien dans ce climat de peur.

Vous n'apportez que des réponses aux femmes victimes de violences et c'est faiblard. 4 places d'accueil d'urgence et 6 places d'hébergements d'insertion pour les femmes. Ce n'est rien au regard du nombre de femmes concernées !

Mais surtout vous ne proposez rien en prévention de ces violences. Le mieux serait de limiter le nombre de victimes, vous ne pensez pas ?

En revanche, vous faites un grand laïus sur l'accompagnement des femmes dans l'apprentissage de la montagne avec des cours de cartographie, des conseils sur la gestion de ses efforts physiques et sur la sécurité en montagne (dans le cas où l'on tomberait nez à nez avec un yéti).

Un grand laïus sur l'accompagnement des femmes dans l'apprentissage du vélo et la remise en selle.

Un grand laïus sur l'éducation des enfants en imposant les problématiques de genre et les stéréotypes dans les écoles. Pour nous, ce champ relève de l'éducation, de l'autorité et de la responsabilité des parents vis-à-vis de leurs enfants. Ce n'est pas à la collectivité d'intervenir dans ce domaine-là. Il est même dangereux de le faire surtout dans les petites classes où l'enfant manque de maturité et peut ne pas comprendre

pourquoi le discours de l'école ne correspond pas à celui de ses parents. Seuls les enseignants sont habilités à transmettre les codes, les outils qui permettent à chacun de se construire librement. L'action publique doit se cantonner à mettre à disposition des équipements pour toutes et tous. Des cours d'écoles aménagées aussi bien pour les filles que pour les garçons, des horaires pour la pratique sportive acceptables et surtout équitables entre les filles et les garçons...

L'action auprès des enfants doit se limiter à cela. En aucun cas, la collectivité doit imposer sa propre vision de la société.

D'autres actions relèvent d'intentions :

Comme inciter les femmes à pratiquer un sport et notamment en développant l'école féminine de football. C'est bien, mais vous n'êtes pas sans ignorer que dès l'adolescence, certaines jeunes filles sont tenues de porter des vêtements qui ne leur permettent plus de faire du sport. Interrogez les présidents de clubs sportifs, ils vous le diront. Ils perdent des adhérentes dès qu'elles atteignent 13 – 14 ans. Le port d'un vêtement religieux éloigne les jeunes femmes de toutes activités sportives. Il est un frein à l'émancipation des femmes. Je ne vous ferais pas le complet sur le burkini dont nous sommes farouchement opposés.

Vous mettez l'accent également sur les inégalités dans le domaine de la culture. Pour siéger dans quelques CA d'équipements culturels, je peux vous dire que les directeurs-directrices de ces équipements ont bien pris la mesure de cette complémentarité H/F dans leur programmation. Aujourd'hui, les femmes ne sont plus que spectatrices mais actrices, artistes et créatrices de spectacles.

Dans beaucoup de domaines, nous progressons dans les faits et dans les mœurs en matière d'égalité et c'est tant mieux ! Ce progrès, nous le devons principalement aux femmes remarquables qui se sont imposées dans la chose publique que ce soit dans le tissu associatif, économique ou politique.

Ce que nous regrettons dans ce rapport , c'est le manque de réponses concrètes et efficaces face aux inégalités qui perdurent. Vous proposez des actions pour vous faire plaisir qui ne permettent pas d'améliorer le quotidien des femmes les plus fragiles et souvent, malheureusement, les plus en insécurité. C'est dommage, ce rapport devrait être un recueil de bonnes pratiques qui visent à gommer les inégalités entre les hommes et les femmes et à améliorer les conditions de vie de toutes et tous dans la société.

Ce n'est pas le cas et nous le déplorons.

Brigitte Boer

GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

**Intervention délibération 2-(33088). LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Mon intervention pourra parfois paraître redondante par rapport à celle de ma collègue, mais je pense qu'il n'est pas inutile de redire les choses...

Avec vous on n'est jamais déçu. Vous prenez un intitulé consensuel, vous en faites 30 pages de remplissage dans lesquelles vous glissez toutes vos marottes idéologiques. Il faudrait des heures pour déconstruire votre déconstruction.

Je note d'ailleurs que, nulle part il n'est question, de façon concrète, des femmes agressées, outragées pour leurs tenues, de toutes celles qui ne peuvent plus prendre certaines lignes de tram, ne supportant plus les insultes. Comme ce sujet est de votre compétence directe, que vous auriez la capacité d'agir, votre rapport n'en dit pas un mot. Qu'elles se débrouillent et se défendent seules !

Je tiens simplement à vous dire que l'égalité femmes/hommes progresse dans les faits et dans les mœurs. L'objectif parfait en la matière n'est pas né avec vous et ne mourra pas avec vous. Les progrès accomplis résultent

d'un long et profond processus et de batailles auxquelles des femmes exceptionnelles ont participé.

Mais comme vous le faites avec tout, vous utilisez ces objectifs, que tout le monde partage, pour mettre en place une véritable police des cerveaux. Avec vous, les enfants sont traqués, dès la maternelle, pour avoir connaissance des problématiques de genre ou bien «déformatés» par de multiples moyens afin d'abandonner tout stéréotype. Non pas d'ailleurs pour être plus libres, mais pour leur en imposer d'autres, conformes à votre vision du genre humain et de cette société diversitaire poussée jusqu'à la déraison.

D'ailleurs la charte Européenne à laquelle vous faites référence, car vous adorez les chartes, celle de l'égalité femmes/hommes devient avec vous aussi celle de «l'égalité des genres et des sexualités.»

Comme personne à ma connaissance ne se prononce pour l'inégalité de traitement des genres et des sexualités, voilà que ces problématiques se trouvent avec la même charge que celle de l'égalité femmes/hommes dans la sphère publique et nécessite de révolutionner tous les comportements, toute l'éducation des enfants, d'être traitées partout avec toute la publicité et l'ampleur nécessaires.

Sur ces sujets là, au contraire, nous pensons que la cellule familiale est celle qui doit être privilégiée, les parents sont les premiers responsables

de l'éducation des enfants et ces derniers doivent être protégés de toute communication ou propagande abusive dans tout ce temps long où, jusqu'à la fin de l'adolescence, ils sont dans des périodes effectivement, parfois difficiles, de formation, d'hésitation, et où ils sont très perméables aux avis extérieurs.

Rien ne doit être autorisé, dans ces domaines, ni par eux ni par leurs proches, avant leur majorité afin que les choix qu'ils effectueront soient des choix qu'ils puissent ensuite assumer en toute responsabilité.

Cette formation, qui accompagne l'enfant, doit être laissée aux enseignants, dans la sphère publique, et vos différentes interventions auprès d'eux, vos accompagnements multiples, votre souhait de leur imposer votre vision de la société est plutôt inquiétante.

Elle démontre chaque fois votre prisme idéologique, votre volonté d'agir sur les cerveaux plutôt que de laisser chacun se construire en toute liberté, avec les outils qui sont à sa disposition, et aujourd'hui ils n'en manquent pas !

Il en résulte, sur ces 30 pages, comme d'habitude, un nombre impressionnant d'intentions, d'analyses, d'observatoires, d'enquêtes comme si la ville était devenue une annexe du laboratoire Pacte de Sciences Po, alors qu'elle devrait d'abord traiter les attentes nombreuses de nos concitoyens écrasés d'impôts et atterrés par l'état de Grenoble

C'est encore une occasion manquée.

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 13 novembre 2023, délibération n°2-33088

Intervention de Mme Amel Zenati, groupe GDES

Mesdames et Messieurs les élu.es, chères grenobloises, chers grenoblois,

Nous voudrions commencer par remercier l'ensemble des agentes et des agents et des élu-es pour la production de ce rapport égalité femmes/hommes 2023. L'enjeu de l'égalité entre toutes et tous est important. Il est transversal à toutes les politiques que nous menons à Grenoble et ailleurs, et ne doit pas se voir rejeté au second plan.

Nous saluons en particulier le travail mené pour favoriser la pratique sportive des filles et des femmes grenobloises, ainsi que sur la précarité menstruelle. Deux domaines pour lesquels Grenoble est exemplaire. Nous le savons, la commune de Grenoble est une collectivité engagée en faveur de l'égalité des droits.

Cela étant dit, nous reprochons à ce rapport de ne faire qu'une liste, exhaustive certes, des politiques menées en faveur de l'égalité, sans faire part d'un diagnostic sur la réalité du territoire grenoblois. Cette liste reflète que notre ville est active, engagée, mais nous ne palpions pas le rôle de la commune pour un projet politique structurant. Autrement dit, ces actions existeront avec sans la majorité de Grenoble en Commun.

En lisant un grand nombre des paragraphes présents dans ce rapport, on ne cesse de se questionner : "pourquoi pas ! mais pourquoi ?". Prenons deux exemples :

1. accompagner les femmes dans l'apprentissage du vélo et pour la remise en selle ?
 - Y a-t-il une inégalité concrète à l'accès au vélo entre les hommes et les femmes qui justifieraient ce type de politique ? Certainement oui, mais pourquoi et envers qui et sur quelle base portons-nous ces actions, quelle étude, rapport, bilan, méthode...etc ?
 - Autre question, quelle est la réalité objective du territoire en la matière ? Ou bien même en France ?
2. Le deuxième exemple : Faciliter l'accès des femmes à la Montagne, pourquoi pas ? mais pourquoi ?
 - les femmes sont-elles moins propices à aller en Montagne que les hommes ? Pareil, même constat, sur quoi se base-t-on ?

Nous ne disons pas que les politiques qui sont menées en la matière ne sont pas bonnes. Nous disons qu'un état des lieux manque à ce rapport.

Reprenons l'exemple du vélo. Une étude a été menée par l'Université Bordeaux Montaigne, montrant notamment que les femmes représentent environ 40 % des cyclistes de la ville, mais que la nuit ou par temps de pluie, 78 % des cyclistes sont des hommes,

notamment en raison de la peur de l'accident ainsi que du sentiment d'insécurité. des indicateurs sur lesquels on peut travailler par exemple!

On peut également y lire, que les femmes raccrochent le vélo après une grossesse et éprouvent des difficultés à reprendre cet usage avec les.

D'autre part, l'usage du vélo à titre professionnel se développe chez les hommes, de par les métiers de livraison, et les risques d'accident qui s'accroissent pour ceux-ci. La dernière donnée statistique de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), datant de 2022, montre que 87 % des décès liés à l'usage du vélo concernent des hommes (et donc 13 % des femmes).

Par cet exemple, nous voulons montrer que le travail de diagnostic de ce rapport est insuffisant. Ce manque d'analyse des réalités concrètes des inégalités entre femmes et hommes fait peser un sentiment d'expression de grands principes qui ne sont pas accolés à la réalité du territoire.

C'est d'abord un problème de forme : tant qu'elles ne partent pas des réalités, les idées flottent dans l'air. Elles tentent de patcher ou de résoudre des problèmes qui soit, manqueraient d'efficacité, soit elles n'existent pas tant que les problèmes n'ont pas été identifiés ou définis.

Mais c'est aussi un problème de fond, qui va de pair avec ce qui vous est souvent reproché : avancer au pas de course, muni des certitudes que vous avez, sans les comparer avec le réel.

Et c'est un problème de communication par ailleurs : cela laisse penser que vous êtes incapables de cette remise en question. Pourtant, malheureusement, les politiques en faveur de l'égalité femmes/hommes souffrent d'une forme de rejet, du fait que les réalités qui, pour vous comme pour nous, peuvent paraître évidentes, ne le sont pas pour un grand nombre de personnes. Il faut décrire la situation des femmes à Grenoble et ailleurs, afin de ne pas tomber dans le piège d'imposer une vision du monde qui serait à elle seule l'unique vérité.

Enfin, nous voudrions connaître les outils qui permettront, à l'avenir, de suivre avec attention les actions de la ville, les objectifs qu'elle se fixe et leurs réalisations, en faveur de l'égalité femme/hommes. En effet, certaines politiques peuvent être à double-tranchant, à l'exemple de ce qui nous est présenté à propos du télétravail. Ainsi, si le télétravail peut aider à concilier vie personnelle et vie professionnelle, on peut aussi penser qu'il amène des situations dans lesquelles les femmes vont davantage télétravailler afin de pouvoir s'occuper des enfants et du ménage, ce qui peut engendrer

une dégradation de leurs conditions de travail.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons apporter des critiques constructives à un travail que nous jugeons de qualité, malgré les remarques que nous avons pu vous partager. Nous nous tiendrons à vos côtés durant le reste du mandat afin de faire progresser la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous tenons, une nouvelle fois, à saluer le travail des agentes et des agents pour ce rapport.

Je vous remercie.

CM 21/11/2023

3-(33271). DEFI CLIMATIQUE : Rapport annuel Grenoble en Transition sur la situation en matière de développement durable

Khadija Ezzarouali, GEC

À Grenoble, nous sommes les témoins directs des impacts du dérèglement climatique dans les Alpes. C'est pourquoi nos politiques publiques doivent être des sentinelles qui construisent dès aujourd'hui une trajectoire de résilience, avec pour finalités de garantir toutes les sécurités, protéger les biens communs, et cultiver l'émancipation.

Le Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable offre une opportunité de rendre compte des actions phares qui font de Grenoble une ville en transition.

Il s'adresse en premier lieu aux élu-es, aux services municipaux et aux Grenobloises et Grenoblois. Il est diffusé plus largement sous le nom de Rapport "Grenoble en transition".

En 2022, à l'occasion de l'année Grenoble Capitale Verte Européenne, la Ville a entamé la démarche Grenoble 2040 et opté pour une boussole qui allie les enjeux de justice sociale à la préservation environnementale.

Cette boussole est un *donut*, théorisé par l'économiste Kate Raworth, qui dessine un espace sûr et juste pour l'humanité.

À l'échelle de Grenoble, le donut aide à mieux définir des trajectoires de réponse aux besoins des Grenobloises et Grenoblois pour garantir un "plancher social" tout en prenant en compte les limites de ce que la planète peut offrir et reconstituer, sans dépasser donc un "plafond environnemental".

Le coeur de ce rapport est structuré de la manière suivante :

- Tout d'abord, un chapitre dédié à la garantie de toutes les sécurités, sur le logement, l'alimentation, les vulnérabilités

- sociales, les déplacements, l'hospitalité, etc
- Un chapitre est consacré à la protection des biens communs : le climat, l'énergie, la qualité de l'air, la condition animale, l'aménagement urbain, etc
 - Un chapitre est consacré à la culture de l'émancipation : l'éducation, la jeunesse, le sport, les animations, la démocratie locale, etc
 - Un zoom est porté sur les transitions au coeur des politiques culturelles
 - Enfin, une section est consacrée aux actions d'évaluation des politiques publiques : les travaux d'études sur la démocratie locale, l'accès aux droits, le budget participatif ou encore les Places aux enfants, l'année Capitale Verte Européenne, l'observatoire de la donnée partagée, etc
 - En bonus, une vingtaine de fiches sur les indicateurs du donut à la grenobloise.

Pour conclure :

Ce rapport "Grenoble en transition" permet à toutes et tous de mieux appréhender l'action portée par la Ville et le CCAS de Grenoble en 2023 au prisme des enjeux sociaux et environnementaux de notre époque. Humblement, mais résolument.

Je vous remercie pour votre écoute.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Intervention délibération 3-(33271). DEFI CLIMATIQUE :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Je me suis focalisée sur certains aspects de votre rapport « Grenoble en transition »... Enfin sur certains passages de ce qui nous a été possible d'étudier, puisque jusqu'à vendredi soir il comportait 69 pages et que le rapport complet, ne nous a été transmis que vendredi à 17h33 et qu'il compte, lui, 122 pages ! Mais en conférence des présidents on nous a dit qu'il n'y avait rien de nouveau... 50 pages de plus pour rien donc ! Je vois quand même dans cet envoi tardif un manque de respect flagrant pour les oppositions ! Mais bon, nous y sommes malheureusement habitués !

Dans ce rapport donc, je découvre le projet Trouss'air qui consiste à fournir aux élèves grenoblois du matériel ayant un impact positif sur leur santé et sur l'environnement, ce qui est en soi une bonne chose... Je lis dans le rapport de l'observatoire de l'air intérieur que «la sélection de produits moins émissifs a permis une baisse de coût d'achat de l'ordre de 10 % lors de la passation du marché des fournitures scolaires.» Alors là, j'ai comme un doute... Ce serait bien la première fois que du matériel écologique coûterait moins cher que du matériel lambda... Serait-ce que les enseignants auraient moins commandé de matériel du coup ? Ce qui obligerait alors les parents à compléter ?

Quoi qu'il en soit, pour que ce soit efficace, il faudrait commencer par augmenter le budget alloué à chaque classe pour l'achat de matériel, qui est un des plus bas de la métropole ! Mais cela ne fait pas partie des priorités de la municipalité visiblement !

Je vois aussi dans ce rapport que dans le cadre du SPASER, que nous allons évoquer dans la délibération 8, vous changez d'imprimeur pour Gre.mag, au profit d'une impression plus écologique, mais aussi plus onéreuse, et du coup vous passez de 105 000 à 25 000 exemplaires. Il ne sera donc plus distribué dans toutes les boites aux lettres... Entre nous je ne suis pas sûre que cette baisse d'exemplaires d'un journal vantant effrontément votre idéologie punisse beaucoup les Grenoblois...

Je vois également que vous travaillez maintenant avec une entreprise d'insertion savoyarde pour « sur-cycler » les anciennes bâches ayant servi à la communication, pour en faire des sacs cabas que vous avez généreusement offerts aux nouveaux Grenoblois... C'est certes beaucoup plus éthique que les sacs « made in India » que vous aviez offerts l'an dernier mais sans doute beaucoup plus onéreux aussi, puisque 200 sacs ont coûté 4400€, ce qui fait quand même 22€ par sac... Les propriétaires grenoblois seront heureux de savoir que les sommes astronomiques qu'ils doivent aujourd'hui payer en taxes foncières servent à des cadeaux éthiques !

Venons-en maintenant aux cultures en transitions : je cite (sans écriture inclusive, je précise !) : « Désormais, tout acteur culturel en lien avec la ville, y compris les équipements (théâtre municipal, conservatoire, bibliothèque, musée, muséum, musée Stendhal), doit s'engager à respecter les principes de la charte des transitions... La création culturelle bridée, muselée par votre idéologie !

Je vous rappelle que pour Milan Kundera la création est "une position excluant toute identification à une politique, à une religion, à une idéologie, à une morale, à une collectivité ; une non-identification consciente, opiniâtre, enragée, conçue non pas comme évasion ou passivité, mais comme résistance, défi, révolte"...

Je n'ose même pas imaginer le tôle général qu'il y aurait si un maire de droite osait imposer des normes de création aux acteurs culturels ! On entendrait aussitôt parler de nazisme !

Les acteurs culturels grenoblois, qui ne sont pas des militants de votre parti, sont confrontés à cette situation inconfortable et doivent naviguer entre leur liberté de création et la nécessité de vivre. Certains sont partis... D'autres vivent sans vous et il existe à Grenoble un foisonnement culturel qui ne trouve pas les moyens de s'exprimer à cause du carcan que votre dogmatisme impose.

Pour rentrer dans le moule, des ateliers ont été proposés et une page de ressources collaboratives est disponible sur le site internet de la ville... J'y suis allée pour voir... J'y ai trouvé en gras, entre autres, je cite : « la mise en valeur du MATRIMOINE de la ville »... ce néologisme me donne envie de citer Beaumarchais qui dans son Barbier de Séville se pressait de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer ! Vous êtes affligeants, vraiment !

Cela ne veut évidemment pas dire que nous sommes contre une gestion plus responsable et éthique des lieux et du monde de la Culture, mais de là à en faire l'Alpha et l'Oméga de toute création culturelle, il y a un monde !

Vous parlez du théâtre ! Pauvre grand théâtre, qui est passé en 2022 à moins de 5 000 spectateurs, alors qu'ils étaient plus de 50 000 du temps de Guy Sisti !!! Vous, qui n'avez à la bouche que la démocratisation de la culture ! Permettez-moi de vous rappeler qu'entre 1990 et 2004, la composition socio professionnelle des abonnés montrait que 14% d'entre eux étaient employés, ouvriers ou chômeurs, ce qui faisait en moyenne 7000 spectateurs par an soit 2000 de plus que le nombre total de spectateurs annuels du théâtre aujourd'hui !!! Et si je ne prends que les chômeurs, qui étaient alors environ 4,5% des abonnés, soit plus de 2300 spectateurs par an, cela équivaut à la moitié du nombre total de spectateurs d'aujourd'hui ! Alors, votre démocratisation de la culture est encore, et les chiffres le démontrent, une vaste fumisterie !

Que dire des bibliothèques ? Votre « plan lecture dont l'objectif est de faire évoluer le réseau des bibliothèques et leur rôle vis-à-vis des usagers » ! Vous avez commencé par en fermer deux dans des quartiers où elles étaient essentielles, et vous envisagez de regrouper dans la grande bibliothèque d'autres bibliothèques de quartiers... Je cite le petit bulletin du 3 janvier dernier : « 5000 mètres carrés de plus pour la lecture publique, mais pas d'embauche. La Ville prépare un jeu de chaises musicales avec les bibliothèques existantes. Ainsi, une partie du personnel de Kateb-Yacine partira à Chavant, les espaces gagnés à Grand Place étant réservés à des usages artistiques. La bibliothèque Centre-Ville, à la Maison du tourisme, sera vidée pour un déménagement complet dans la nouvelle structure. » et c'est cela que vous appelez une évolution ! Mais nous l'avons déjà évoqué sans que cela ne vous fasse ciller !

Le conservatoire qui pour « lutter contre les stéréotypes de genre » a établi un tirage au sort paritaire pour l'attribution des places dans les cours, quitte à priver le conservatoire d'éléments brillants qui n'auraient pas le bon sexe ! Lamentable ! Mais je l'ai déjà dénoncé, en vain !

Parlons maintenant de « Rêvolutionnons demain » qui regroupait en 2023 la biennale des villes en transition, qui se déroulait au Parc Pompidou, et la fête des tuiles... ce qui me permet d'ouvrir une parenthèse, car au Parc Pompidou, les exposants n'ont pas eu à payer une remise en état du parc, alors qu'une remise en état exorbitante est demandée aux exposants du Marché de Noël, mais vos amis sont exonérés de toute taxe, on le sait

bien ! Comme on sait combien vous méprisez les commerçants, vous qui prônez la décroissance, cela n'étonne plus personne !

Vous parlez de 5900 participants sur l'ensemble de l'événement « Révolutions demain » en précisant que c'est le cumul des fréquentations des différents événements... Ce qui, si je comprends bien signifie qu'un même visiteur, qui se serait rendu à 5 événements différents aurait été comptabilisé 5 fois !!! Comme il y avait 128 activités programmées, je suppose qu'un même participant a pu participer à beaucoup plus de 5 événements, alors, avec ce mode de calcul, 5900 participants, c'est tout simplement ridicule !!! Votre entre soi habituel finalement ! Ce qui est confirmé par la restauration du public où ont été servis : 10% de plats carnés, 30% de végétariens et 60% de végétaliens... Si on compare aux 6% de parents qui ont gardé le menu végétarien pour leurs enfants, on voit bien que cette manifestation ne concernait pas la majorité des Grenoblois mais seulement ceux partageant votre idéologie ! Par contre, c'est bien l'ensemble des propriétaires grenoblois qui l'ont financée par leur impôt!

Je donnerai comme autre exemple de votre gabegie : ces 3 ateliers Donut qui ont été réalisés auprès de 50 personnes au total pour, si j'ai bien compris, un budget de 4700€, soit près de 100€ par participant ! Si c'est bien cela bravo ! Il y en a qui se font plaisir avec l'argent des contribuables grenoblois !

En conclusion votre Grenoble en transition 2023, dont, je le répète, le dossier qui nous a été transmis était rempli de trous dans lesquels des

textes étaient encore à insérer à deux jours du Conseil Municipal ! Si le Conseil Municipal n'avait pas été repoussé d'une semaine, on peut imaginer que ce rapport et cette délibération n'y auraient peut-être pas figuré... Elle ne devrait d'ailleurs sans doute pas y figurer aujourd'hui, ce qui ne nous manquerait pas car il répète encore et encore vos sempiternels éléments de langage dont la réalité d'action est bien mince, comme toujours !

Je vous remercie.

Nicolas Pinel
GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Intervention délibération #3 – 33271

Rapport annuel Grenoble en Transition sur la situation en matière de développement durable

Monsieur le Maire,

Afin d'être totalement transparents il convient d'expliquer aux Grenoblois qui nous écoutent que ce document de 120 pages nous a été transmis vendredi soir.

Mais nous avons évidemment tous lu avec la plus grande attention ce rapport visant à, je cite, "rendre compte des actions phares qui font de Grenoble une ville en transition".

Je me permets en préambule une petite remarque sur cette utilisation du mot transition, que vous avez la fâcheuse manie de rabacher à chacune de vos communications. Toutes les sociétés ont, sont et seront toujours "en transition", car elles sont par nature évolutives, en passage d'un état à un autre, s'adaptant aux changements d'environnement et de mœurs. Donc oui, l'eau mouille, le soleil brûle, la ville est en transition. Merci.

Mais passons à votre rapport. Je ne vous cache pas qu'après trois ans de mandat, il faut s'accrocher pour aller au bout tant ce document se ressemble d'une année à l'autre.

On retrouve ainsi votre verbiage habituel, "*la résilience*", "*garantir toutes les sécurités*", "*protéger les biens communs*", "*cultiver l'émancipation*"... J'en viens à me demander si vous n'avez pas instauré une sorte de jeu de bingo entre vous où le but est de placer le plus souvent possible ces mots désormais vides de sens tant ils ont été répétés.

Quoi qu'il en soit, c'est de plus en plus redondant de devoir se farcir toutes vos envolées pour espérer dénicher quelque chose d'un peu plus

concret qui rende compte précisément d'où en est la ville et de ce qu'elle entreprend.

Bien sûr, on a compris à la longue que l'efficacité vous importe peu et que chez vous, les discours et les incantations se substituent aux résultats. Ca a été dans un premier temps toute la comm' aboutissant à l'opération capitale verte 2022. Puis ça a été le lancement à l'occasion de ce label de la "démarche Grenoble 2040". À chaque fois, vous repoussez à un peu plus loin l'horizon pour éviter d'être jugé sur votre bilan présent.

Au passage j'en profite pour prendre un peu d'avance sur le débat budgétaire qui nous attend, en rappelant que les "enfants Grenoblois qui seront de jeunes adultes en 2040", à propos de qui vous concluez l'édito de ce rapport, seront également la génération qui subira de plein fouet les conséquences de votre gestion, avec en tête de gondole cette dette à rembourser qui paralyse toute possibilité d'investissement et l'impôt record qui les découragera durablement d'accéder à la propriété.

On retrouve la logorrhée habituelle sur le fameux indicateur du donut si cher à Antoine Back. On est frappés par l'énergie et les moyens humains que vous déployez pour ce simple indicateur. On vous voit se poser "*la question de la gouvernance du processus d'élaboration du Portrait Donut*", remarquer qu'il faudra faire quelque chose pour "*l'opérationnalisation du Portrait Donut et sa traduction en actions concrètes*" ou encore vous interroger sur "*l'articulation de l'outil Donut avec d'autres approches développées en parallèle à la Ville de Grenoble*".

On découvre que vous allez proposer aux habitants de construire un "donut citoyen". On a évidemment hâte de voir le résultat, avec toujours les mêmes professionnels de la participation citoyenne aux avants-postes et l'immense majorité des Grenoblois qui n'en auront que faire, parce qu'ils attendent de leurs décideurs qu'ils décident et agissent, justement, et pas qu'ils fassent semblant de les consulter sur des indicateurs prétextes à ne rien faire pendant ce temps.

Cette fascination pour le donut relève du même mécanisme qui vous conduit à multiplier les chartes qui n'engagent que ceux qui y croient ou les adhésions à des organismes tous plus obscurs les uns que les autres. Rien que dans ce conseil nous adhérons à trois nouveaux réseaux de ce genre. Nous vous formulons donc à nouveau notre demande maintes fois répétée de pouvoir disposer d'une liste exhaustive de toutes les adhésions et chartes signées par la ville, ainsi que d'un bilan pour chacune d'entre elles.

Le temps déployé et la communication autour de ces indicateurs, ces chartes, ces adhésions visent en réalité à vous donner des outils permettant de communiquer, d'occuper l'espace médiatique disponible par le discours et l'intention qui, chez vous, valent action et remplacent l'opérationnel.

Nous allons arriver au terme de vos fonctions de Maire de Grenoble et votre bilan sera donc d'avoir mis en place... des indicateurs. Si vous aviez voulu réellement agir, vous auriez simplement fixé des objectifs clairs et précis, thématiques par thématiques, et vous auriez tâché de les atteindre. Évidemment c'est trop terre-à-terre et contraire à votre culture du verbe.

Sur le fond vous rabâchez la même chose d'une année à l'autre, d'une communication à l'autre, par exemple cette fameuse réduction des émissions de gaz à effet de serre de la ville depuis 2005, soit bien avant vous. Et comme partout ailleurs.

On retrouve le gros mensonge du "bouclier social et climatique", auquel plus personne ne croit maintenant que les ex élus de votre majorité ont bien expliqué que c'était de la poudre aux yeux. Pour que les Grenoblois comprennent bien, sur les 44 millions que rapporte la hausse d'impôts astronomique à la ville, seuls 11 millions sont fléchés pour ce fameux bouclier.

D'ailleurs le CCAS a déjà dépensé 15 000 € pour aider les familles en particulier monoparentales en difficultés face à la hausse de la taxe

foncière. On mesure tout le temps cette redoutable efficacité qui justifie vos leçons jusqu'à Rio de Janeiro.

On retrouve par exemple dans ces 11 millions pas moins d'1,2 millions pour une école du vélo dont nous n'avons pas besoin ; ou encore des "tarifications solidaires" qui consistent en fait à faire payer moins quelques uns mais à ponctionner les classes moyennes qui sont en générales celles qui subissent déjà le plus la hausse d'impôts.

Vous mettez aussi en avant des mesures du bouclier aussi nébuleuses que "réinventer le soutien aux acteurs des quartiers populaires" ou le "déploiement de l'éducation populaire". Formules creuses qui n'engagent à rien de concret et particulièrement déplacées vu le sort que vous avez fait aux acteurs socioculturels justement.

Je note que vous n'osez plus affirmer que vous instaurerez une gratuité des transports en 2024 comme c'était le cas dans votre courrier massivement distribué aux Grenoblois. Le mensonge était trop gros. Vous évoquez désormais une pudique "*réduction du coût des mobilités actives pour accompagner la ZFE*". On a hâte de voir, sachant que ça ne dépend toujours pas de vous mais du SMMAG que vous avez surendetté.

On retrouve un chapitre consacré au logement qui vous permet de répéter votre mantra : construire toujours plus de logements sociaux. Tant pis si Grenoble est déjà à près de 25% : vous voulez atteindre les 30%. Tant pis si les quartiers sont des nasses assignant les habitants à résidence, où plus personne ne veut habiter et surtout pas ceux qui les imaginent et les promeuvent : vous continuez d'appliquer les mêmes recettes qui produiront les mêmes effets. Tant pis si le nombre de demandeurs de logements a explosé depuis 2018, atteignant 18 000 dans la métropole : vous persistez à ne pas voir le décalage de vos politiques avec les besoins réels de revalorisation de nombreux quartiers aux logements vacants.

Pour le thème de l'alimentation c'est un peu pareil. Des pages et des pages pour vanter votre action alors que votre tentative d'imposer un

menu végétarien est un échec complet rejeté par l'écrasante majorité des parents. Et que votre fameux projet de sécurité sociale de l'alimentation, tant mis en avant, n'est pour l'instant que l'ébauche d'une ébauche. Vous expliquez "*en 2024, la Ville de Grenoble vise une stabilisation des partenariats pour porter le projet en vue d'un lancement de la caisse de cotisation*". L'étape consistant à stabiliser les partenariats, sans qu'on sache exactement ce que ça veut dire, paraît bien éloignée de la concrétisation. On comprend donc qu'il ne se passera rien avant les municipales environ. Hasard du calendrier.

On pourrait continuer comme ça pendant des heures à décortiquer votre litanie. Mais en réalité ce rapport n'a rien d'un rapport sur le développement durable. Il égrène sur des dizaines de pages un peu de ce que vous avez mis en place, en minimisant vos échecs ou plutôt en n'en parlant pas et en gonflant vos quelques succès ou mesurette mises en place dans toutes les villes mais que vous survendez.

Pour un rapport supposé parler développement durable, on ne peut ainsi qu'être étonnés que vous ayez omis de parler du fait que Grenoble est devenue première ville de France pour les îlots de chaleur et dernière pour la nature en ville. Il est pourtant là, votre véritable bilan écologique. Celui qui efface tous les discours et toutes les leçons au monde.

On y trouve surtout beaucoup de vos intentions, de vos affirmations péremptoires sur ce qu'il faudrait faire pour Grenoble à l'avenir, et tout ceci nous pousse à penser que vous aviez plus la volonté de dresser une sorte d'hybride entre un bilan de mi-mandat et un pré programme électoral pour les prochaines élections. Pour le développement durable, on repassera.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Intervention délibération #3 – 33271

Rapport annuel Grenoble en Transition sur la situation en matière de développement durable

Monsieur le Maire,

Ce rapport est une fake. Il est sans rapport avec le développement durable. Car puisque tout est développement durable, rien ne l'est.

Il s'agit de la compilation des politiques municipales classiques, de leur laborieuse addition, mise dans la forme de votre idéologie afin que tout lui corresponde. Ça tourne évidemment au ridicule le plus accompli.

J'imagine le travail que les services ont dû effectuer pour parvenir à ces 70 ou 80 pages. Pour ensuite donner une cohérence de forme à tous ces éléments épars qui n'ont rien à voir ou de très très loin avec le développement durable.

Ce type de travail est également une explication sur les dépenses de fonctionnement qui explosent. Les services sont sans cesse mobilisés pour des rapports, des observatoires, des analyses et pour faire entrer toute la politique municipale dans le prisme de votre idéologie. Déjà par les mots.

Ça tourne au ridicule en effet quand on voit que le conservatoire, le théâtre, les crèches, tout est développement durable, même la lutte contre "la place des idées d'extrême droite dans le paysage politique et médiatique national et international".

En ce moment c'est plutôt la place des idées d'extrême gauche qui semblent poser problème mais elles n'ont pas plus de rapport avec le développement durable.

Il y a aussi les 6 médiateurs (considérés comme « un développement de grande ampleur ») installés dans la période estivale pour prévenir les conflits et “limiter le besoin de répression”. Ils sont donc “développement durable”.

Si on en croit une ex élue de la majorité, ceux qui rapportent les délibérations n’ont pas leur mot à dire sur le texte qu’ils rapportent. Je veux bien faire crédit de cela à M. Back car je veux croire, s’il avait son mot à dire, qu’il n’aurait pas produit un pareil salmigondis.

Il y a des phrases que je ne résiste pas au plaisir de citer parce qu’on les retrouve partout, dans toutes les chartes, engagements et autres.

« La Ville de Grenoble souhaite tracer une perspective aussi lucide qu’ambitieuse à l’échéance 2040 pour la coconstruction d’un futur collectif et désirable, socialement juste et environnementalement soutenable ». Ce vide sidéral ose évoquer aussi “la co-construction”, ce qui démontre que vous ne manquez pas d’aplomb.

Quitte à tout amalgamer sous ce vocable, Il est étonnant que le rapport sur le développement durable fasse état du mois de la Palestine, du renforcement de la coopération avec Bethléem et ne fasse pas état de l’annonce du Maire de reprendre la coopération avec Réhovot. Est-ce à dire que son initiative n’est pas approuvée par la majorité municipale ?

Il est vrai qu’une partie de la majorité municipale estime que la manifestation unitaire d’hier contre l’antisémitisme et la République à laquelle Eric Piolle participait était une manifestation de la droite et de l’extrême droite selon Jean-Luc Mélenchon. Bienvenue au club. Mais il est vrai que le rapport sur le développement durable ne pouvait la traiter ayant été rédigé avant.

Par contre, il est heureusement question des coups d’Etat du Chili et d’Uruguay il y a 50 ans, mais rien sur Cuba, rien sur le Vénézuéla, pour parler seulement des Etats de cette région. Car côté coups d’Etat, le rapport sur le développement durable ne manquerait pas de matière s’il s’élargissait à l’Afrique et à l’Asie. Mais on a bien compris qu’avec vous

tout est prétexte à propagande grossière. Il s'agit toujours de tout faire entrer dans votre grille politique jusqu'à l'absurde.

Sur le sujet lui-même, dont il est question en annexe en quelque sorte, il est amusant de lire que *“les efforts constants de Grenoble dans la transition écologique, tant en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre que d'adaptation au dérèglement climatique, sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur volontarisme et leur efficacité”*. Au moment où le CNRS vient de sacrer Grenoble première grande ville de France pour les îlots de chaleur et qu'elle est la dernière de sa catégorie pour les mètres carrés de nature par habitants.

Vous en concluez que votre politique est reconnue. En effet, elle est bien reconnue pour ce qu'elle est.

On apprend que la municipalité voudrait obtenir un nouveau label de “capitale Française de la biodiversité”. Vous allez crouler sous les reconnaissances et les décorations comme un maréchal soviétique !

L'acte le plus important que vous pourriez accomplir pour sauvegarder et développer la biodiversité serait de sanctuariser les espaces naturels publics et privés de la ville. Cette mesure de sauvegarde à elle seule ferait plus que la liste de ce que vous annoncez. Le jardin Tarze qui est un bel exemple de biodiversité serait sauvé, tous les jardins privés très végétalisés du cours de la Libération et d'ailleurs qui accueillent une faune très riche persisteraient.

Mais vous préférez urbaniser ces endroits et annoncer que les cimetières rempliront cette fonction de biodiversité au détriment du respect des morts et de ceux qui les visitent.

Vous rappelez votre objectif de neutralité carbone en 2050 qui est incompatible avec votre politique d'urbanisme qui permet l'urbanisation des jardins privés existants : comme ils représentent 50 % de la nature en ville, leur suppression entraîne la disparition des puits d'absorption de carbone.

Je note tout cela à la volée, au hasard, et je constate que le rapport est égrené de créations de postes pour surveiller ceci, étudier cela, coordonner les coordonnateurs...

Vous auriez pu traiter du développement durable. Établir un bilan sujet par sujet établissant vos résultats objectif par objectif. En fixer de nouveau. Il ne s'agit jamais de cela avec vous. Il n'y a jamais ni départ ni arrivée.

L'incantation règne en maîtresse et vous comptez sur la paresse pour que personne ne lise ces pages indigestes et vides qui se répètent de Conseil Municipal en Conseil Municipal.

Ce faisant vous nuisez considérablement à la cause, vous interdisez toute appropriation collective par les Grenoblois, vous ne leur donnez aucun moyen de contrôle de votre action.

Avec vous le développement durable n'est que le développement durable de votre pouvoir politique au détriment de tous les sujets qui devraient vous motiver et vous mobiliser sérieusement.

Conseil Municipal du 13 novembre 2023 – délibération n°3-33271

Intervention de Mme Amel Zenati, groupe GDES

Mesdames et Messieurs,

la boussole de la ville de Grenoble est un donut ! C'est ce que l'on peut lire dès l'introduction de ce rapport Grenoble en transitions 2023.

Le donut est, selon le Larrousse, un "Beignet en forme d'anneau, généralement recouvert d'un glaçage et parfois fourré.". En bref, il s'agit souvent d'un gâteau sucré, un petit plaisir pour le goûter après une journée de travail quelque peu difficile.

Pourtant, l'addition, elle, est salée pour les grenobloises et les grenoblois ! En page 13, vous évoquez ainsi les 44 millions d'euros de recettes supplémentaires liés à la hausse de la taxe foncière dans notre commune. Qu'aurait permis cette hausse ? Un bouclier social et climatique, de 11 millions d'euros sur les 44. Un bouclier social et climatique dont une grande partie du contenu n'est toujours pas claire pour nos administrés, nos habitantes et nos habitants. C'est finalement un donut soit en plastique pour jouer soit un donut dont la recette est complètement ratée depuis le temps qu'entend parler du fameux donut Grenoblois. Permettez-moi de dire que le goût est amer, et que nous ne pourrions le mâcher et l'avaler!

Soyons francs et courageux et constatons tous ensemble que la plus grande partie des 44 d'euros millions de plus dans le budget de la commune va davantage servir à s'assurer une bonne santé financière. Derrière les grandes expressions comme l' "accélération des investissements de transition" se cache plutôt un coup de communication justifiant la taxation directe ou indirecte de nos concitoyens grenoblois seuls.

Sur le fond, ce rapport est en fait un fourre-tout d'un grand nombre d'actions entreprises par la Ville. Mais nous ne crachons pas dans la soupe ! Certaines de ses actions nous semblent justes. Nous pouvons citer les efforts entrepris par la commune pour limiter la consommation d'énergie dans ses locaux, même s'il faut également signaler qu'une grande partie des agentes et des agents se plaignent de subir le froid de l'hiver dans les locaux de l'hôtel de ville notamment, mal isolés par construction.

Les places aux enfants, la déminéralisation des cours d'écoles, ainsi que la réhabilitation et la végétalisation sont à saluer et soutenir.

Toutefois, nous faisons la même remarque que celle qui concerne le rapport égalité femmes-hommes. En effet, mis à part présenter un portrait donut de Grenoble, ce document ne nous aide pas à faire l'état des lieux et le diagnostic en matière de transitions. Quels sont les problèmes non résolus à ce jour qui relèvent du périmètre de la commune? D'où vient-on pour en arriver à ces politiques ? Ce rapport ressemble davantage à un ensemble d'objectifs, certes nobles, listés les uns après les autres, sans

nous présenter les problématiques de notre territoire, les moyens, les jalons, les perspectives pour opérer des transitions et ensuite les accélérer sur la base de l'existant et des acquis, faire rêver tout en restant ancré dans le concret!

Nous souhaitons également faire part de notre regret de recevoir un document de 122 pages incomplet dans lequel il est souvent mentionné "texte à insérer". De surcroît dans la partie "ressources" qui, il faut bien le dire, n'est pas à votre avantage. Toutefois, la version finale est arrivée vendredi pour un conseil municipal le lundi... Nous comprenons que la production d'un tel document demande beaucoup de travail, mais il en va également du respect des élu-es non appartenant à la majorité et les élu.es de l'opposition, qui ont le droit de recevoir un document finalisé pour en débattre en bonne et due forme.

Nous souhaitons enfin vous questionner sur le lien que vous entretenez avec d'autres collectivités ainsi qu'avec la Métropole dans le cadre des politiques de transition. La ville de Grenoble, les grenobloises et les grenoblois ne sont pas isolés de leur territoire d'appartenance. Par ailleurs, il n'est pas fait mention de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat, de la déclinaison de ces recommandations pour Grenoble, alors qu'elle abonde pourtant dans notre sens à propos de la nécessité d'agir rapidement pour les transitions ?

Je vous remercie.

CM 13/11/23

4-(33300). FINANCES : Budget principal : décision modificative n°2
Vincent FRISTOT, GEC

DM2 Budget principal et BA

Avec cette délibération, nous effectuons des modifications de crédits ouverts au BP 2023 le 13 mars, déjà modifiés lors de la DM1 au CM du 26 juin 2023, où nous avons adopté le CA 2022.

En résumé nous avons une augmentation de 1,753 M€ en fonctionnement et diminution de crédits de 13,676 M€ en investissements.

En section de fonctionnement

- hausse des dépenses de 3 M€ : évolution des charges de personnel à hauteur de 1 089 k€ (valeur du point +1,5 % 1^{er} juillet), subv Agecsa +300 k€,
- réduction des dépenses de -6,2 M€, ajusté ligne des provisions sinistre Richardson (-2,9 M€), non consommation de certaines lignes du bouclier social qui démarre 1,2 M€, ajustement des charges à caractère général : -1,3 M€

→ **réduction des dépenses de 3,2 M€**

- nouvelles recettes à hauteur de 1 446 k€ et portent principalement sur
- l'augmentation de la taxe électricité (+400 k€),
- des produits financiers de participation (+408 k€)

[- transfert entre section 0,3 M€ chap 40 comptes de tiers Fournisseurs]

→ **Ce qui conduit au solde de +1,753 M€ en fonctionnement**

1,7 M€ recettes + 3,2 M€ réduction de dépenses = virement de 4,96 M€ à la section d'investissement

En section d'investissement

des recettes sont décalées :

- cession des actions Grenoble Habitat (37 M€), la cession du terrain de la fourrière (1,2 M€) et - des recettes liées à la Tour Perret (1,2 M€), fonds vert et Bastille

→ **réduction de 39,5 M€ de recettes**

On note aussi une baisse de dépenses : il s'agit d'une prise en compte d'un décalage de plusieurs projets pour 13,7 M€ (travaux dans différents locaux du personnel dont Claudel et Hôtel de Ville pour 1 197 k€, Tour Perret pour 1 755 k€, plateforme de stockage des matériaux et déchets verts pour 2 100 k€, projets dans le cadre de l'ANRU 2 Villeneuve pour 2 390 K€ et Plan lecture pour 1 096 k€)

→ **réduction des dépenses de 14 M€**

avec le virement de 4,96 M€ de la section d'investissement

[initialement une réduction de -13,096 M€ en invest lors de la commission ressources]

emprunt d'équilibre 20,8 M€ et non 21,4 comme annoncés en commission des finances.

[Si pb page 148 de la maquette CM page Présentation Générale du budget, tableau des recettes d'investissement, chapitre 16 : 20 836 202,18 €]

Sur la question liée au **décalage de la recette prévue par la vente des actions** de la Ville détenues dans la SEM Grenoble Habitat .

Simple rappel des échéances du dossier :

Suite à un **Appel à Manifestation d'Intérêt** et présentation de l'offre d'**ADESTIA – CDC HABITAT**,

La CDC HABITAT / ADESTIA a exprimé puis confirmé, par une offre ferme et **définitive remise le 27 janvier 2023**, sa proposition d'acquérir les titres que détient la Ville au sein de GRENOBLE HABITAT.

- Par une première **délibération de principe du 13 mars 2023**, le Conseil municipal de la Ville de Grenoble a **approuvé le principe de la cession de 228.933 actions** sur les 228.934 qu'elle détient dans la SAIEM GRENOBLE HABITAT au profit de CDC HABITAT / ADESTIA, la Ville souhaitant conserver une action pour pouvoir participer à la gouvernance de la Société

- Lors du **CM du 26 juin** : a été votée la délibération « **Approbaton d'un protocole d'accord entre la Ville de Grenoble et ADESTIA** » portant sur la cession de 228.933 actions de la SAIEM Grenoble Habitat détenues par la Ville de Grenoble au profit d'ADESTIA.

Il était prévu de signer l'acte de cession des actions de la Ville avant le 31/12/23 mais l'opération prend un peu de retard et sera menée en 2024 en exécution de ces délibérations, il convient de reporter la recette prévue en 2023 à l'année 2024.

Ceci nécessite d'équilibrer la section d'investissement du budget 2023 en inscrivant un emprunt d'équilibre d'un montant maximum de 20,8 M€, ce que nous faisons à travers cette DM2.

Concernant les budgets annexes :

Délibéré de la DM2 :

de faire **varier les subventions aux budgets annexes** de :

+22 098 € pour le budget annexe Activités économiques pour la porter à 2 024 386 € maximum,

+89 283 € pour le budget annexe Selfs pour la porter à 682 070 € maximum,

-342 600 € pour le budget annexe Cuisine centrale pour la porter à 1 003 031 € maximum,

+ 280 352 € pour la Régie Lumière pour la porter à 2 577 077 € maximum.

- d'approuver l'avance de trésorerie remboursable au Budget Régie Lumière à hauteur de 1 500 000 €. [le temps de passer un emprunt CDC spécifique s'agissant d'un projet particulièrement économe en énergie, bénéficie donc de conditions plus favorable taux livret A]

Je vous invite donc à voter ces délibérations de décisions modificatives concernant le budget principal, les budgets annexes et la régie lumière.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 13 novembre 2023

Délibération n°4
Budget principal : décision modificative n°2

Monsieur le Maire,

Vous nous proposez ce soir d'approuver cette DM2, décision modificative 2, sans nous fournir comme il en a toujours été le cas à la Ville de Grenoble une note de synthèse nous permettant de comprendre et vérifier les éléments qui la constituent.

Jusqu'en 2022, et depuis toujours donc , toutes les Décisions Modificatives ont été accompagnées de 8 à 10 pages d'explications précises détaillant les éléments de modification du budget et des choix faits au cours de l'année.

Cet outil essentiel a un caractère légal puisque les DM doivent être présentées avec le même niveau d'information que le budget lui-même, et il est indispensable à la transparence qui permet aux élus d'opposition d'être informé des choix budgétaires de l'équipe en place.

Or cette année 2023, que ce soit pour la DM1 ou ce soit pour la DM 2, vous ne nous avez par fourni cette note de synthèse malgré nos demandes.

Il est inacceptable d'avoir de vos services la réponse suivante

Je cite :

« Comme indiqué en juin pour la DM1, le choix a été fait de présenter les éléments sous forme de diaporama plutôt que de note. Ce dernier vous a été projeté en commission et déposé dans le dossier afférent de l'espace élu-es. »

Un diaporama n'est pas une note de synthèse, une présentation orale pour les élus présents n'est pas un document qui informera pour le conseil de ce jour et qui restera dans les archives du conseil municipal de la Ville.

Ce défaut de transparence va totalement à l'encontre des engagements pris vis à vis de la CRC suite aux conclusions de son rapport d'observations définitives pour les années 2011-2016.

Parmi ces engagements le chapitre « renforcer l'information budgétaire » ne laisse pas de doute sur vos obligations.

Nous tiendrons donc la CRC informé, d'autant plus qu'elle ne devrait pas tarder à auditer la commune dans le cadre d'un nouveau rapport 2017-2021 si cela n'est pas déjà en cours ou déjà fait.

Nous vous demandons donc ce soir de nous fournir dans les meilleurs délais les notes de synthèses pour les DM1 et DM 2 de l'année 2023.

Dans le cas d'un refus de votre part nous solliciterons la CADA pour les obtenir.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Intervention délibération #4 – 33300

Budget principal : décision modificative n°2

Monsieur le Maire,

Il y a une transition que vous aurez accéléré, la seule que vous aurez fait avancer très vite, c'est la transition de Grenoble vers la faillite. Elle est inscrite dans les chiffres. Il suffit de regarder le tableau du comparatif de Grenoble avec les villes de sa strate, le document qui doit figurer dans le compte administratif, pour constater que vous êtes mauvais en tout. Or cette décision modificative de budget et ces orientations budgétaires vont aggraver encore l'écart qui sépare Grenoble de la moyenne des villes en matière d'impôts, de dépenses de fonctionnement, de dette et d'investissements par habitant.

Nous sommes une ville écrasée de dettes et d'impôts, où l'investissement par habitant se réduit chaque année. Vous ne parlez que de générations futures, de sécurisation de l'avenir et vous êtes devenu le Maire d'une ville qui investit le moins pour les générations futures et pour préparer l'avenir.

Le maire qui aura vendu les bijoux de famille accumulés par des générations de Grenoblois, donné sans débat à la Métropole le trésor des captages de l'eau de Grenoble qui ont été 100 ans sa propriété sans aucune interruption, et quand vous partirez vous ne laisserez rien qui puisse constituer un atout, une valeur marchande, une réserve foncière, un vaste espace de respiration, que sais-je, qui offre une potentialité à ces générations futures. Vous leur laisserez la dette Piolle pour les 20 prochaines années et aucun moyen de la solder.

La vérité bête est là sous nos yeux.

Je vais vous dire ce qui me frappe le plus, ce que mon entendement a effectivement du mal à enregistrer. C'est que j'imagine que vous la voyez comme nous cette « trajectoire financière », comme vous dites, catastrophique, comme tout le monde et vous continuez à enfoncer Grenoble. Vous multipliez les comités théodule, les recrutements pour coordonner la coordination ou étudier tel segment minuscule à l'impact infime, ou recrutez pour des missions déjà remplies ailleurs par d'autres, multipliez comme on le voit encore aujourd'hui les rapports fleuves qui monopolisent l'administration municipale sur le verbe au lieu de la focaliser sur l'action. Vous voyez bien les conséquences, vous ne pouvez pas ne pas les voir, et vous continuez.

Comme je suis assez basique, j'ai mis longtemps à comprendre pourquoi. Votre fonctionnement m'étonnait un peu vu de l'extérieur, sa rigidité apparente dans les rapports, la discipline de fer régnant dans la majorité, l'absence de toute expression personnelle parmi vous, alors que ça a toujours été le cas dans les majorités, l'aspect robotisé des interventions et l'absence de toute réponse spontanée qui n'est pas passé par le moule de votre organisation, tout ça m'étonnait mais je pensais être un peu dépassé, que la politique moderne c'était désormais ça, et je n'étais décidément pas fait pour elle.

Puis Il y a eu cette première alerte, celle de Guy Tuscher et Bernadette Richard-Finot, ces conseillers de votre majorité que vous avez immédiatement essayer de disqualifier, de ringardiser, d'étouffer sous les sarcasmes. Pourtant ce qu'ils racontaient de votre fonctionnement, de vos weekends avec les fameux « séminaires de cohérence du groupe », les deux jours enfermés avec interdiction de raconter quoi que ce soit y compris à son conjoint, « j'ai vu des adjoints qui ont vraiment morflé, psychothérapie et compagnie.. » racontait Guy Tuscher à propos de vos méthodes de « cohérence de groupe ». "Qui aurait pu croire que les sympathiques écolos se comportent comme des staliniens ?" disait déjà Guy Tuscher dans l'indifférence générale. Car on y croyait pas. Il parlait de la violence de l'organisation. On n'y croyait pas vraiment.

Il racontait les réunions d'élus dans des salles fermées à clef afin que personne ne sorte, des demandes de dénonciations publiques des élus qui avaient fauté, des séances type « gardes rouges », le refus d'accès aux documents pour travailler les dossiers, il expliquait la tricherie de création de la votation citoyenne volontairement et cyniquement rendue impossible par le seuil de 20 000 votants, la façon dont Eric Piolle annonce le départ de son directeur de cabinet Gaël Roustan, "je m'en suis débarrassé" sans autre explication, et tout le temps ce fond de violence dans les rapports de la part de ceux qui n'ont que bienveillance à la bouche publique.

Honnêtement on n' y croyait pas totalement. Il citait déjà le cas de Hakim Sabri qui bouillait de devoir suivre les ordres du cabinet et qu'Eric Piolle rattrapait aux branches. La suite a bien démontré que la description de Guy Tuscher disait tout le vrai.

Il y a eu ensuite Enzo Lesourt, le cœur du réacteur, le deuxième cerveau avec lequel vous êtes en procès désormais aux frais du contribuable toujours. On retrouve encore la dénonciation de la violence de votre fonctionnement y compris avec une femme du cabinet renvoyée - vous avez oublié cet exemple dans le rapport sur l'égalité hommes femmes - à laquelle on a dit "une femme enceinte, on sait comment ça s'en va, on ne sait jamais comment ça revient".

Il y a eu le témoignage de Chloé le Bret, l'élue démissionnaire parce que "si être élue à l'égalité à Grenoble, c'est seulement signer des chartes pas vraiment engageantes, cela ne m'intéresse plus".

Il y a eu cette scène qui m'avait particulièrement choqué, lors du vote sur le burkini, pour moi un vote de conscience, totalement indépendant de la discipline de parti, quand vous avez dit devant le Conseil Municipal que le nombre de ceux qui votaient pour et contre était organisé, un élu absent, une autre qui voulait voter contre qui votait pour, et 13 qui avaient le droit d'être contre permettant de laisser passer la délibération, ensuite annulée par les tribunaux. J'y ai vu là une confirmation de ce que Guy Tuscher, je dis bien Guy Tuscher, avait déclaré : « il y a quelque chose de presque mafieux dans l'organisation ».

Il y a eu depuis les déclarations des 7 exclus qu'il vous est difficile de disqualifier comme Guy Tuscher compte tenu de l'ancienneté dans le combat ou dans le rôle joué depuis 2014, je pense à Hakim Sabri et Pascal Clouaire qui ont tenu bon pour vous, pour le premier jusqu'au bout du possible dans la situation financière de la ville, qui a avalé le plan de sauvegarde, qui a tenu jusqu'à l'augmentation d'impôts.

Et le second, Pascal Clouaire, qui a tenu bon à vos côtés dans la menterie du pouvoir rendu aux citoyens alors que vous mettiez en place un mécanisme qui rendait l'accès impossible.

Je constate que tous ceux qui sortent de l'emprise sont tellement libérés qu'ils se lâchent d'autant plus et témoignent sans fard. La ritournelle est la même : violence et hypocrisie sont les deux mamelles de votre action.

Enfin, ce n'est peut être pas la fin, il y a le témoignage de cette conseillère municipale, Marie Madeleine Bouillon sous forme de roman. C'est terrifiant. Sur votre comportement personnel, sur le fonctionnement, les élus étant officiellement considérés comme des marionnettes aux mains du cabinet, ayant interdiction de parler aux journalistes, de répondre aux questions autrement que formatés par le cabinet. La description des réunions internes, des ordres du jour fermés, de l'interdiction de parler plus de 3 fois, de l'impossibilité d'évoquer une question d'actualité que le politburo n'aurait pas anticipé, la sempiternelle communication, la vôtre, en particulier nationale à laquelle tout est subordonné, dont tout dépend, les problématiques des Grenoblois n'étant même pas une variable d'ajustement... Des Grenoblois qu'il faut endormir.

Je suis désolé mais il m'a fallu la somme de ces témoignages pour que j'y crois vraiment. Je connaissais votre culture politique, son essence qui plonge loin dans l'histoire totalitaire, celle des 'avant-garde éclairées de l'homme nouveau' supérieures à la masse, politiques dont on connaît les résultats, mais je ne concevais pas qu'il s'agissait d'un fonctionnement de secte. Si vous n'apparteniez pas à la sphère politique qui vous rend intouchables, vous relèveriez de la mission interministérielle de vigilance

et de lutte contre les sectes. Il y a l'emprise, la violence, la pression, la menace, le lien financier pour certains, les règles de fonctionnement qui annihilent toute volonté personnelle, l'infantilisation, la déstabilisation psychologique comme le racontent Guy Tuscher et Marie Madeleine Bouillon, et le côté gourou qui joue de sa surpuissance surjouée, de sa distanciation pour tenir de main de fer avec une camarilla à sa dévotion qui tient tout 24h sur 24 avec la boucle Whatsapp ininterrompue en fil rouge.

Si ce n'était pas vrai, rendez-la publique, il ne s'agit finalement que la chose publique, des consignes aux élus, les Grenoblois pourraient légitimement la connaître. Ce serait de la vraie transparence.

Pour être tout à fait vrai avec vous, les Grenoblois ne peuvent pas encore le croire. Moi-même j'ai eu du mal à concevoir le degré infernal de cette organisation dans laquelle l'un de vos ex élus voit quelque chose de « presque mafieux ».

Mais pourquoi je raconte tout cela ? Parce que c'est l'explication pour laquelle vous ne pouvez pas changer de cap et prendre la problématique financière de la ville à bras le corps.

On comprend en filigrane, depuis les déclarations de Guy Tuscher jusqu'à aujourd'hui, que votre propre adjoint aux Finances, Hakim Sabri, a avalé les couleuvres du fonctionnement, a accepté de reporter des emprunts malgré le renchérissement des coûts pour les Grenoblois, a accepté le fameux plan de sauvegarde sur lequel on ne lui a pas demandé son avis, mais ne pouvait pas avaler que votre cabinet, qui avait imposé le plan de sauvegarde qui n'a servi à rien, soit encore aux manettes pour imposer une augmentation d'impôts qui ne sert encore à rien. Seulement à tenir 3 ans.

Il a démissionné de son poste avec dignité pour ne pas porter les 32 % d'augmentation d'impôts comme il avait porté le plan de sauvegarde, car il ne voulait pas porter deux fois un énorme mensonge aux Grenoblois dont il était cette fois pleinement conscient. La hausse d'impôts ne résout rien, pas plus que le plan de sauvegarde. Sauf de permettre à Eric Piolle

de terminer son mandat sans mise sous tutelle et ensuite “après moi le déluge” pour les générations suivantes. Vous n’êtes pas le capitaine du Titanic qui est resté sur son bateau, vous êtes celui du Concordia qui fuit après l’avoir coulé.

Hakim Sabri a rendu son tablier, voté la hausse d’impôts, mais il a murmuré tout bas. La secte n’admet même pas les murmures. Il a été jeté sans considération pour rien, ni pour ses états de services. Cette violence confirme bien le caractère profondément clanique de votre fonctionnement.

C’est un fidèle de la secte, discret mais puissant élu depuis 1995, Vincent Fristot qui a pris le dossier en passe muraille comme il a accompli toutes les besognes depuis 1995 de l’urbanisme jusqu’à la vente de GEG en passant par tous les dossiers clefs.

Mais si Hakim Sabri lui-même à l’intérieur n’a rien pu faire entendre, si aucun membre de la majorité municipale qui pensait comme lui n’a osé ou pu bouger, comment nous, dans l’opposition, pourrions-nous être utiles à Grenoble. Je pense que c’est en dénonçant ce fonctionnement, dans l’espérance que des membres de la majorité qui entendent leurs ex collègues et non des moindres avoir une réaction d’honneur par rapport à l’intérêt des grenoblois, se saisissent du pouvoir qu’ils ont comme élus du peuple de braver la secte et d’intervenir en interne pour demander une rupture dans le budget de l’année prochaine. Sans cette rupture, vous serez co-responsables lucides, informés, du naufrage vers lequel vous conduisez Grenoble. Aucun de vous ne sera épargné.

Nous savons tous que la course folle aux dépenses de fonctionnement, les doublons, les locaux vacants, l’absence de mutualisation avec la Métropole, les recrutements de postes qui existent ailleurs vont continuer à nous asphyxier.

Les 44 millions d’euros de recettes récurrentes que procure la hausse de 32 % d’impôts vont être absorbés en 3 ans et la municipalité de 2027 sera devant un mur. La municipalité Destot qui n’avait augmenté si j’ose

dire que de 10 % les impôts en 2008 après 13 ans de votre gestion commune avait mis 6 ans pour les absorber.

En 2014, quand vous êtes arrivés, vous avez emprunté 13 millions d'euros pour terminer l'année au lieu de réagir en engageant les réformes et en 2016, deux ans après, déjà, vous êtes au bord de la tutelle.

7 ans seulement après votre ridicule plan comptable de sauvegarde qui devait nous sauver vous augmentez les impôts de 32 %. Le temps impôts / risque de tutelle se resserre dangereusement, il va devenir de plus en plus court.

Nous alertons les élus de la majorité car nous les respectons comme élus des Grenoblois, nous alertons tous les membres du Conseil Municipal, nos collègues et les Grenoblois, il ne faut plus mentir en proposant des projets de dépenses mirobolantes pour lesquels il n'y a pas le premier sou autre que de l'impôt ou de la dette.

Grenoble a besoin d'un plan d'avenir qui la remette aux normes, qui adapte sa structure à la métropolisation, ce qu'elle a gravement manqué, afin de dégager de nouveaux moyens d'agir. Il n'y a rien de plus urgent, de plus essentiel, de plus vital pour la ville que nous aimons si nous ne voulons pas qu'elle souffre et que les Grenoblois souffrent d'investissements et de services de plus en plus réduits et au final d'un déclassement pour les deux.

Ce budget supplémentaire, ces orientations budgétaires mensongères m'amènent à appeler tous ceux qui ont Grenoble à cœur, tous ceux qui sont conscients de la situation et aspirent à dire la vérité aux Grenoblois à dialoguer, à se rassembler, dans le respect des différences, car si vous poursuivez dans cette voie, il faudra du courage, de l'audace, de l'imagination pour bâtir un projet qui donne les nouveaux outils permettant d'affronter les nouveaux défis que Grenoble devra affronter, qui sont d'abord des défis financiers, la clef de tous les autres..

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Intervention délibération #4 – 33300

Budget principal : décision modificative n°2

Monsieur le Maire,

Je me permets d'intervenir à la fois à propos de cette décision modificative, et à la fois à propos du rapport d'orientations budgétaires car nous sommes confrontés ici à la même histoire.

Celle d'un automobiliste qui voit le mur arriver devant lui et qui continue malgré tout d'accélérer. Vous me permettrez d'utiliser cette image pour illustrer mon propos, maintenant que l'on sait que vous ne rechignez pas à vous faire conduire en voiture pour vos déplacements.

Cette voiture, c'est la ville de Grenoble. Pour la faire avancer, son conducteur, que nous appellerons Eric, n'a pas lésiné sur les moyens.

Quand il a pris le volant en 2014, il a immédiatement contracté un gros emprunt pour solder la conduite de son prédécesseur et pouvoir démarrer.

Ca n'a pas suffi car deux ans plus tard, en 2016, nous voilà au bord de la panne. Notre cher conducteur s'est alors délesté en catastrophe de services essentiels afin de pouvoir continuer à avancer. C'est le fameux plan de sauvegarde, qui n'est qu'un plan d'austérité mal nommé à dessein, et qui a abouti notamment à la fermeture de deux bibliothèques.

En 2022, rebelote. Nouvel emprunt massif, le plus élevé de l'histoire de la ville, pour se donner les moyens d'aller de l'avant.

En 2023, c'est l'apothéose. Avec tout d'abord l'augmentation explosive des impôts, qui nous consacre première des grandes villes pour la taxe foncière, et de loin. Votre stratégie pour continuer de rouler : faire les

poches de vos passagers qui n'ont plus le choix, alors que vous leur aviez promis avant de monter à bord que vous ne toucheriez pas à leur portefeuille.

Comme ce n'est toujours pas suffisant, vous entamez en parallèle un autre chantier : celui de vendre à prix d'or des outils essentiels à notre véhicule, qui nous permettaient de le piloter avec davantage d'options. C'est la vente des bijoux de famille, ces SEM aux œufs d'ors constituées par des générations de Grenoblois. Vous avez commencé avec GEG en 2018 pour 30 millions d'euros, vous souhaitez poursuivre avec la compagnie de chauffage pour 11 millions et surtout avec Grenoble-Habitat pour 37 millions.

Grenoble-Habitat, justement. Votre tentative de brader le bailleur se heurte à un mur de contestations et apparaît de plus en plus incertain. Après avoir repoussé la recette attendue de 2022 à 2023, voilà que vous la repoussez à 2024. Cette année comme la précédente, nous vous avons prévenus du danger. Compter sur cette recette plus qu'hypothétique, nous pouvons presque dire fictive désormais, pour monter le budget relève de la folie. Encore une fois nous avons raison. Encore une fois vous n'avez rien écouté, incapable de la moindre remise en question à un point presque pathologique.

En résulte un trou de 37 millions dans le budget de cette année. Très concrètement, cela se traduit par des investissements en moins pour notre véhicule... et surtout par un emprunt supplémentaire de 21 millions pour qu'il reste sur la route. Le record d'endettement de l'année précédente est battu. Décidément, avec vous on enchaîne les distinctions.

Le mur au loin, dont la voiture se rapproche un peu plus chaque jour, c'est celui du remboursement de la dette et de la période de vaches maigres qui attend les Grenoblois.

Car malgré tout ce que j'ai évoqué précédemment, toutes ces décisions à la petite semaine pour maintenir en état de marche ce qui s'apparente de plus en plus à une épave, vous avez été incapable d'engager une

révision en vous penchant sur les problèmes structurels du véhicule qui consomme toujours plus de carburant. Bien plus que les autres véhicules de la même gamme.

C'est le poids ahurissant des dépenses de fonctionnement, déjà bien au-dessus de la moyenne des villes de notre strate, qui s'aggrave chaque année et va continuer de s'aggraver. Car vous avez été incapable de profiter de la métropolisation pour mutualiser les services, car vous n'avez cessé d'embaucher alors que les Grenoblois constatent bien que plus d'agents ne signifient pas un meilleur service rendu, car vous avez beau être fan de nouveaux indicateurs et gadgets du genre, vous être en fait incapable de la moindre créativité pour trouver des pistes d'économies, vous contentant de répéter à l'infini des recettes qui remettent toujours à un peu plus tard la note très salée.

Résultat : les impôts explosifs et les bijoux de famille bradés n'ont pas suffi à colmater la fuite du réservoir. Vous avez donc et allez donc continuer de creuser la dette jusqu'au bout pour tenir.

Les chiffres parlent d'eux-même. En 2015, l'encours de dette du seul budget principal, sans compter celui des budgets annexes conséquent également, est de 252 millions d'euros.

En 2023, il atteindra 266 millions d'euros. Une belle progression, dont on se serait bien passé. Pourtant, le plus alarmant est à venir.

Dans votre rapport d'orientations budgétaires, vous estimez que nous redescendrions à 255 millions d'euros. Mais ce montant est basé sur l'hypothèse où nous percevrions les 37 millions d'euros de recettes de Grenoble-Habitat. Vu le déroulé du dossier, permettez-nous d'être plus que sceptiques.

Quoi qu'il en soit et même si vous vendiez GH, l'embellie serait de courte durée. L'encours repartira à la hausse dès 2025 avec 277 millions d'euros. Et explosera en 2026 pour atteindre 293 millions d'euros.

Voilà la réalité de votre gestion traduite par les chiffres. Les impôts, les ventes de SEM, le plan d'austérité ont juste permis d'acheter un peu de temps pour tenir jusqu'aux prochaines élections municipales. Car les dépenses de fonctionnement continuent de se creuser et en face, la dette pour compenser. Nous allons bel et bien nous retrouver dans le mur.

Mais tout cela, le conducteur s'en contrefiche. Car il l'a dit et ne cesse d'envoyer des signaux en ce sens. Ce qui l'intéresse, ce n'est pas Grenoble mais un plus gros bolide : la France.

Et ainsi Eric va sauter de la voiture en marche juste avant l'impact. Tant pis pour tous les autres passagers, qui auront à payer longtemps le prix de sa conduite désastreuse. Après vous, le déluge.

On ne vous remercie pas.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Intervention délibération #4 – 33300

Budget principal : décision modificative n°2

Monsieur le Maire,

Mes collègues ont déjà longuement évoqué les travers de votre trajectoire budgétaire, aussi je serai plus concis.

Et peut-être également un peu plus positif. Car aussi catastrophique que soit la situation de la ville, elle peut encore être corrigée.

Bien sûr, ceux qui récupéreront les manettes de la ville en 2026 après votre passage hériteront de la dette la plus haute que l'on ait jamais atteinte, qui pèse comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête des Grenoblois. Ils hériteront de dépenses de fonctionnement étouffantes qui oblitérent les capacités d'investissement de la collectivité. Et d'un taux d'imposition record qui pénalise déjà grandement les contribuables.

Ils auront alors deux solutions. Soit s'inspirer de vos méthodes et persister sur la pente de la facilité et de la lâcheté. Mais cette voie là ne durera qu'un temps très court, car l'endettement de la ville atteindrait vite les seuils ouvrant l'éventualité d'une mise sous tutelle, car il n'y aura plus de bijoux de familles à vendre, car l'impôt déjà plus élevé que n'importe quelle autre grande ville ne pourra pas encore être augmenté beaucoup plus.

Soit, et c'est ce que nous proposons inlassablement depuis les élections municipales de 2020, ils feront le choix beaucoup plus durable des réformes structurelles.

Sur les bancs des oppositions nous avons tous été unanimes pour dénoncer votre hausse d'impôts, même si certains nous ayant rejoint en

cours de route ont voté pour. Tout comme nous sommes unanimes dans notre opposition à la braderie de Grenoble-Habitat à un opérateur privé.

Mais nous sommes le seul groupe, depuis le début, à dépasser le stade du constat et la simple critique pour proposer des alternatives. Car c'est bien beau de refuser des recettes de plusieurs millions d'euros via l'impôt et la vente des bijoux de famille, mais encore faut-il expliquer ce qu'on met en face pour compenser.

Et pour cela, il faut le courage de sortir de la facilité d'une opposition purement politicienne pour explorer des pistes d'économies durables. Nous l'avons fait au moment du vote du budget, en proposant une dizaine d'amendements pour éviter la hausse d'impôts. Nous avons poursuivi dans cette logique lors du dernier conseil, en proposant un peu plus de 4 millions d'économies ici et là pendant que tous vous avalisiez cette poursuite folle de la dépense dans une collectivité qui explose les plafonds des coûts de fonctionnement.

En réalité, en s'attaquant à trois axes, les trois mêmes que nous défendons depuis le début, nous pouvons remettre le bateau Grenoble à flot.

- 1er axe, celui des dépenses de fonctionnement, bien plus élevées que la moyenne des villes de la même strate ce qui invalide d'ores et déjà les justifications faciles qui consistent à se réfugier derrière le contexte national, le COVID, l'Ukraine, l'inflation etc. Un audit précis des services est nécessaire pour dénicher des pistes d'économies, car elles existent indéniablement. L'ADES aime à rappeler que sous les mandats d'Alain Carignon, la masse salariale était près de 20 points moins élevées que désormais. Et pourtant, le niveau de service rendu s'est dégradé depuis comme chacun peut le constater en se baladant simplement en ville. La quantité ne fait jamais la qualité.
- 2ème axe, celui de la mutualisation avec la Métropole. Il est invraisemblable que nous ayons manqué à ce point le rendez-vous de la métropolisation. Non seulement nous avons créé des postes

supplémentaires malgré le transfert de compétences et la métropole en a également créé en plus de ceux récupérés aux communes. Mais nous assistons depuis votre guerre d'égo avec Christophe Ferrari à un recul clair et net, avec la reprise du pouvoir de police sur la voirie en début de mandat, maintenant la volonté métropolitaine de reprendre le service des arbres que vous avez si mal géré...

- 3ème axe, celui d'une gestion raisonnée du patrimoine de la ville. C'est-à-dire utiliser les locaux vides pour le personnel plutôt que d'engager de coûteuses opérations d'acquisitions et rénovations de siège. Vendre ceux dont la collectivité n'a plus l'utilité. Et ouvrir des appels d'offres très larges pour la gestion des équipements qui nous coûtent en fonctionnement et pour lesquels nous n'avons pas les moyens d'investir. Je pense par exemple au palais des sports et à l'ancien musée de peinture qui nécessitent à eux deux 70 millions d'euros dont nous n'avons évidemment pas le premier centime.

Il n'appartient qu'à vous d'engager ce travail, car plus nous attendrons, plus les mesures à prendre s'avéreront drastiques.

Bien sûr nous serions ravis de vous proposer des pistes encore plus précises. Mais il faudrait pour cela que vous daigniez nous fournir l'organigramme détaillé service par service que nous réclamons en vain depuis le début de mandat. Il faudrait que vous soyez plus transparent sur le patrimoine de la ville, en nous fournissant l'inventaire exhaustif des locaux et propriétés municipales, de leur utilisation et de ce qu'ils coûtent à la ville. Il faudrait enfin, et c'est sûrement le plus compliqué, que vous appreniez à ranger votre égo mal placé pour rétablir des relations sereines avec la métropole.

Nous avons peu d'espoir que vous accédiez à nos demandes, car on a bien compris que vous ne changerez pas, que votre fonctionnement est ainsi fait que toute ouverture à ce qui n'émane pas de vous est impossible.

Pourtant nous allons vous proposer une modeste avancée pour un sujet à propos duquel nous pensons sincèrement que nous pouvons nous retrouver. Celui de la rénovation énergétique, enjeu essentiel qui touche tant à la transition écologique qu'à une problématique sociale, et pour lequel nous avons toujours salué les décisions allant dans le sens d'une accélération des rénovations même si en la matière nous pourrions faire beaucoup mieux et aller beaucoup plus vite.

Pour ce faire justement, vous avez la possibilité de rectifier le frein à la rénovation que vous avez créé en augmentant la taxe foncière, ce qui décourage forcément les propriétaires de logements d'engager des travaux.

La loi autorise en effet les communes, sur décision du conseil municipal, à voter une disposition visant à exonérer de taxe foncière pendant trois ans les propriétaires de logement qui engagent de tels travaux. Plus de 450 communes ont déjà voté ce dispositif d'exonération.

Grenoble pourrait tout à fait rejoindre la liste et faire non seulement un geste pour les propriétaires, mais aussi pour les locataires dans le cas d'un propriétaire bailleur engageant ces travaux, et pour la planète avec cette incitation forte à rénover.

D'autant plus que cela n'engendrerait pas de coût supplémentaire pour les finances de la ville. Vous avez budgété 1 million d'euros pour, je cite, une « aide pour les personnes modestes » en contrepartie de l'augmentation de taxe foncière. Or, votre adjoint a avoué dans la presse que sur ces 1 million, seuls 15 000 euros ont été mobilisés pour une vingtaine de personnes.

Nous pourrions donc avoir recours à cette enveloppe déjà budgétée sans difficultés pour financer une exonération de taxe foncière.

Aussi, pour alléger le matraquage des contribuables et accélérer la rénovation énergétique, nous vous proposons d'amender la décision modificative comme suit :

“Les propriétaires bailleurs ou occupants d’un logement achevé avant le 1er janvier 1989, effectuant des travaux en vue de réaliser des économies d’énergie, se verront exonérer du paiement de la taxe foncière pour les trois années suivant celle du paiement du montant total des dépenses et du dépôt de la demande d’exonération.

Les dépenses engagées pour les travaux devront être supérieures à 10 000 € TTC hors main-d’œuvre au cours de l’année qui précède la première année d’application de l’exonération. Si elles ont été payées au cours des 3 années précédant l’année d’application, le montant devra être supérieur à 15 000 € TTC”.

Conseil Municipal du 13 novembre 2023 – délibération n°4-33300

Intervention de Monsieur Hakim Sabri, groupe GDES

Grenobloises, Grenoblois, Mesdames et Messieurs les Élus,

Notre groupe n'interviendra pas sur le rapport d'orientation budgétaire. nous aurons largement le temps de le faire au moment du vote du Budget et compte tenu des différentes interventions précédentes nous n'allons pas nous plus nous attarder sur tout ce qui a déjà été dit que ce soit :

- sur le bouclier social
- sur le report de certains investissements
- sur les provisions pour risque et contentieux
- sur la Dette

Nous espérons simplement qu'avec cette hausse faramineuse créée par la hausse de la Taxe Foncière abondant chaque année le Budget de la Ville de près de 44M€ de recettes supplémentaires, vous profiterez des 3 exercices budgétaires restants pour désendetter notre collectivité.

Ceci étant dit malgré ces recettes supplémentaires, nous sommes inquiets pour l'avenir pour au moins deux raisons

- La première est liée au risque de refus du Ministère de renouveler l'agrément à Grenoble Habitat. Nous serons d'ailleurs rapidement fixés car pour le coup l'abandon des 37M€ sera définitif, du moins en 2024.
- La deuxième est cette façon de gérer les Finances de notre collectivité

En 2021 nous avons inscrit 11.5M€ de recettes de cession de la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise. Seulement voilà, pour d'obscures raisons, cette cession ne s'est pas réalisée et il a fallu au moment de la DM2 ajouter 10 millions d'euros d'emprunt.

En 2022 rebelote. 17 millions d'euros cette fois, de recette de cession de Grenoble Habitat sont inscrits au Budget. En effet, nous devons céder pour 34M€ les 2/3 des actions de Grenoble Habitat à la Métropole : 17M€ en 2022 / 17M€ en 2023 et encore une fois pour d'obscures raisons cette cession ne s'est pas réalisée. A noter que si la vente se réalise avec la filiale de la CDC, ce sera 37 millions d'euros pour la totalité. Le prix proposé à la Métropole était-il trop élevé ? la question est posée...

En 2023 avec cette DM2 pour la troisième année consécutive, des recettes de cession sont

inscrites et ne seront pas réalisées, amenant la collectivité à ajouter un emprunt d'équilibre de près de 20M€ aux 25M€ prévus à la DM1 portant le montant total de l'emprunt pour 2023 à 45,8M€.

Inquiets, car les Grenoblois et les Elu(e)s que nous sommes aimeraient bien comprendre quelles sont ces raisons qui nous ont amenés successivement à des décisions modificatives aussi importantes.

Inquiets, car cette façon de gérer les Finances de la Ville questionne. Si il est important de définir le projet politique, puis d'ajuster les ressources aux besoins tels qu'on les a construits il faut cependant rester vigilants et réalistes ... La construction budgétaire d'une collectivité est assez éloignée de la construction du budget d'une entreprise.

Ces errements budgétaires durent depuis maintenant 3 ans et questionnent vraiment. Il est parfois préférable d'avoir un peu plus de sens politique, que d'être cloisonné par une politique des ratios ou des techniques budgétaires et comptables.

Je vous remercie !

CM 21/11/2023

7-(33486). FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2024

Vincent Fristot, GEC

Remercier le service des finances pour l'important travail mobilisé par ce dossier, ainsi que le service Communication qui a donné au document un très bel aspect illustré 42 pages très agréable à consulter.

1 Le contexte dans lequel nous préparons le BP 2024

Nous connaissons la situation géopolitique internationale marquée par les conflits armés crises internationales, ont un effet sur nos finances, sur les prix avec de l'inflation qui dure, sur les taux d'intérêts relatifs au financement de nos investissements.

Cette inflation sans précédent, déjà évoquée lors de la préparation du dernier BP 2023, dure même si on note un repli concernant les prix de l'électricité.

Force est de constater l'**absence de soutien à la hauteur de la part de l'État** : toujours pas de compensation de l'augmentation du point d'indice, +5 % en janv 2024 (+7,7 M€) après +1,5 % en juillet 2023 (+1M€)

en comparaison, la revalorisation des bases prévue pour 2024 décidée par l'État, ajoute environ seulement 3M€ en recettes au BP 2024.

pas de compensation de la hausse des denrées alimentaires, des matériaux de construction dans les marchés publics.

Concernant l'État, nous n'avons **pas de dotation** de soutien à l'investissement local (DSIL) ou du Fonds Vert **au niveau attendu pour des investissements de transition**, alors que nos dossiers correspondent pile à 100 % aux objectifs nationaux : plusieurs de nos écoles et gymnases sont rénovés avec performances contractualisées : BBC rénovation ou figure dans nos marchés de maîtrise d'oeuvre.

Nous avons déposé 12 dossiers représentant 43 M€ d'investissements Verts (parc véhicules propres, PE Les Trembles, Espaces publics de l'Esplanade, Gymnases Malherbe et Jouhaux, Equipt Jeunesse Arlequin).

- Sur 8,9 M€ subv DSIL demandée, rien n'est obtenu à ce jour par la Ville !

- Sur ces 12 dossiers de 43 M€ d'investissement, concernant le Fonds Vert : 0,7 M€ obtenus via l'Agence de l'Eau, thème dés-imperméabilisation, végétalisation (adaptation) sur les 6,6 M€ sollicités.

Malgré les moyens mis en place pour trouver des recettes d'investissement, c'est un constat partagé avec d'autres adjoints aux finances de grandes villes, nous pensons qu'il faut une réforme de ces aides de l'État. Je ne parle pas de l'absence de soutien de la Région.

La protection des plus fragiles est indispensable dans le contexte d'inflation : nous affirmons l'importance de la présence du service public municipal dans toutes ses dimensions : avec une tarification adaptée cantines, culture.

c'est pour cela que nous avons décidé de créer un bouclier social et climatique grenoblois.

Nous menons aussi un plan de sobriété pour la bonne gestion du service public, qui donne ses fruits.

Le rapport Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz de l'inspection générale des finances et France Stratégie « **les incidences économiques de l'action pour le climat** » remis fin mai 2023 à la Première Ministre, dans le cadre de l'action de la France pour respecter le -55 % CO2 EU en 2030 / 1990, est instructif :

Il est mentionné :

- une réorientation nécessaire sur « technologies vertes », sobriété, substitution de capital aux énergies fossiles
- le chapitre 10 du rapport alerte : le passage à une économie climatiquement neutre aura une forte incidence sur les finances publiques. Le coût annuel de la transition climatique à l'échelle nationale, en 2030 est de 67Mds€/an supplémentaires dont la moitié devrait venir de fonds publics (34 Mds€/an) le reste étant financé par le privé. Ce rapport propose un prélèvement forfaitaire pour les 10 % des plus fortunés et de l'endettement public. Pour l'instant le gouvernement ne donne pas suite. Nous savons que l'inaction coûte plus chère en définitive.

2 Comment le ROB est-il construit, hypothèses pour prochain BP ?

Le bouclier Social et Climatique

Introduit dans le BP 2023 il sera inscrit à plein régime 10,7 M€ en fonctionnement et 3,2 M€ en investissements

Il concerne les 3 premiers postes de dépenses des Grenoblois-es, qui sont aussi les 3 leviers principaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : le logement et l'énergie, les mobilités, l'alimentation. Des mesures de justice sociale et d'émancipation (notamment éducation populaire, jeunesse, accès à la culture, santé) font également partie de ce bouclier ;

Exemples : -

Cantines scolaires 1/3 des familles bénéficient repas < 1€, la moitié des familles à un repas < à 2€. moindre recette de 400 k€ en année pleine

Dé-précarisation des agents du service public, notamment du **périscolaire**.

Soutien exceptionnel aux centres de santé : 300 k€

Tarifification réduite pour la culture, extension des gratuités : après les bibliothèques, les musées depuis fin mai 2023, peinture, muséum, Stendhal, barrières financière d'accès au conservatoire gratuité si QF < 900, cours, prêt d'instruments, et transport gratuit pour le conservatoire, 30 bénéficiaires de bourse chaque année.

Ecole du Vélo de Grenoble : située dans le bâtiment sous les gradins de l'anneau de vitesse du Parc Paul Mistral, enseigner de manière massive la pratique du vélo en toute sécurité

Vis à vis des bailleurs sociaux Plan d'investissement pour demain: Convention de partenariat 2023 / 2026 entre la ville de Grenoble et ACTIS

convention Actis 1,6 M€ invest + 0,2 en fonctionnement CM du 25 septembre 2023.

Une avons une stratégie d'augmentation des investissements d'adaptation, de réduction des émissions de GES et de service public amélioré pour les grenoblois.

Nous avons renforcé la PPI 2024-28 à 400 M€ - 56 M€ en recettes, soit une PPI nette de 344 M€, pour mettre en oeuvre les priorités politiques de la municipalité.

Les grands équilibre du futur budget BP2024

Notre méthode de construction du BP :

- 1) une capacité d'autofinancement élevée, **taux d'épargne brute** > 11 % = EB, CAF/RRF
- 2) conserver une capacité de faire face aux chocs futurs crise Covid = -9M€, guerre en Ukraine = -9 M€ avec une épargne nette minimale de 10 M€.

Ainsi, les nouvelles demandes ou nouveaux projets sont financés par des recettes nouvelles ou des mesures de redirection c'est à dire en réduction de dépense.

Fonctionnement à inscrire au BP 2024

Recettes prévisibles progressent de 4,8 M€

- revalorisation des bases fiscales, recettes nouvelles de stationnement, baisse de certaines recettes
- stabilité dotation de l'État DGF, légère progression des compensations [versées par l'État 0,7 M€]
- Stabilité pour dotation de la Métropole DSC,
- progression des produits financiers dividendes de SEM +0,5 M€

Dépenses prévisibles progressent de 8,7 M€ au total

- masse salariale augmente de 7,8 M€ ville et au CCAS +1 M€ et BA +0,3 M€
- charges financières +0,6 M€ hausse des taux et nouveaux emprunts.
- baisse de charges à caractère général

EBrute entre 32 et 35 M€ ; ENette 10 et 13 M€

Investissement à inscrire au BP 2024

Demande de fonds de concours de transition à la Métro

Dépenses PPI page 34 du document, investissements net 77 M€ en 2024

Concernant les budgets annexes

BA Selfs dépenses de production des repas pour les personnels de la Ville à destination du restaurant à Camille Claudel, noter un investissement de + 0,47 M€ programme de rénovation de l'office.

BA Cuisine centrale : Hausse de la fréquentation chiffrée ? Subv d'équilibre est stable

BA Locaux culturels : stabilité de la subvention d'équilibre

BA Mistral Eaux Claires : report des travaux en 2024 sur avenue Rhin et Danube 0,19 M€, stabilité de la subv d'équilibre

Régie Lumière : augmentation achats prestations de service sur voirie + 0,65 M€, baisse de l'investissement par rapport au BP 2023, demeure à 1,77M€

3 Les priorités politiques

Exposé des pôles Solidarité, Résilience, Emancipation, Ressources

4 Trajectoire financière de la Ville

Prospective page 31 du document

Nous exposons ici une vision pluriannuelle du fonctionnement du budget principal qui traduit les objectifs poursuivis en matière financière pour la Ville

Le tableau permet de voir l'évolution des dépenses et des dépenses jusqu'en 2026

Un niveau élevé d'épargne brute entre 35 et 40 M€, taux d'épargne brute > 11 %

et un niveau d'épargne nette qui permet de faire face aux nouvelles crises, avec une capacité de désendettement située en 6 et 7 ans.

Dette

En prospective, l'encours de la dette du BP passe de 266M€ fin 2023 à 296M€ en 2026, soit une hausse de 11 %, une capacité de désendettement de 7 à 8 ans, ce qui est satisfaisant car en dessous de 10 ans.

De même, la structure de la dette est bonne : 63 % de l'encours en taux fixe, 35 % taux variable classés 1A et avec seulement 2 % en taux structuré ; encours de 5 M€, noté 1C sur une échelle de risque qui va de 1A à 6F (charte Gissler)

Charges financières +0,6 M€ sous l'effet de la hausse des taux et des nouveaux emprunts

Conclusion

Les choses sont claires, pour la majorité municipale, la priorité est d'agir, pour une ville où il fait bon vivre, pour toutes et tous, y compris pour les enfants qui naissent aujourd'hui et qui auront 27 ans en 2050. Cela, il faut le décider aujourd'hui.

En responsabilité, nous devons prendre notre part aux transformations d'ordre national, européen et mondial pour respecter les accords de Paris, avec une neutralité carbone la plus rapide possible, 2040 est l'objectif à Grenoble. Cela concerne toutes nos politiques publiques, particulièrement de solidarité pour aboutir à une transition juste et désirable qui nous ramène dans la zone sûre du Donut (au dessus du plancher social et sous le plafond environnemental celui des limites planétaires).

Comment financer les investissements ?

L'institut **I4CE** « de l'économie pour le climat », association, sans but lucratif fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de développement et **la Banque postale** ont publié le 7 novembre dernier un rapport très instructif : **Collectivités locales : comment financer l'accélération des investissements climat ?**

Ce rapport comprend des scénarios prospectifs, à horizon 2030, obtenus par la modélisation d'une prospective de financement du doublement de l'investissement des collectivités locales pour la neutralité carbone.

Les quatre scénarios s'appuient chacun sur un levier de financement prioritaire :

- ⌚ « **Dette** » : tout le besoin de financement est financé par de l'emprunt ;
- ⌚ « **Redirection** » : les investissements climat additionnels sont réalisés à la place des autres investissements non consacrés au climat ;
- ⌚ « **État** » : augmentation du soutien de l'État ;
- ⌚ « **Ressources propres** » : augmentation des ressources propres notamment par le levier fiscal

Ce travail appelle à briser des tabous, 1^{er} celui de l'**endettement des collectivités** amené à augmenter fortement, un autre tabou concerne le **renforcement du soutien de l'État** par un soutien à la capacité d'autofinancement des CL et aussi une logique pluriannuelle pour donner de la visibilité aux décideurs locaux, dernier tabou concerne la **mobilisation des ressources propres**, notamment fiscales et tarifaires, des collectivités locales, qui fait reposer sur l'usager et le contribuable local une partie du coût de la transition.

Le rapport note enfin qu'il n'existe pas aujourd'hui de stratégie partagée entre l'État et les collectivités sur les moyens de faire accélérer l'investissement climatique à l'échelle locale. Nous appelons donc à une méthode renouvelée, une vraie planification pour des investissements de solidarité.

Ainsi se termine ma présentation du ROB qui nous permettra de préparer le BP2024 dont le vote est prévu lors du prochain conseil municipal.

CM 13/11/2023

7-(33486). FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2024

Chloé Pantel, GEC

Pour ce Rapport d'orientation budgétaire 2024, nous avons souhaité faire une présentation par pôle, afin de mettre en lumière, à plusieurs voix, nos politiques publiques et les illustrer par des projets concrets.

La ville de Grenoble est et sera toujours en première ligne pour maintenir les services publics de proximité

Dans un contexte de désengagement de l'Etat, laissant souvent les communes seules, la Ville de Grenoble et son CCAS ont mis en place un bouclier social et climatique pour lutter contre toutes les formes d'isolement et permettre à chacune et chacun de conserver des ressources suffisantes pour s'alimenter convenablement, se loger dignement et accéder à ses droits.

Pour mettre en œuvre ce bouclier nous pouvons nous appuyer sur les nombreux lieux d'accueil et équipements de la Ville et du CCAS assurant une présence forte des services publics, sur l'ensemble du territoire communal.

Comme présenté lors du dernier conseil municipal, les Maisons des Habitantes et Habitants, sont au cœur de notre action en proximité, au plus près des Grenobloises et Grenoblois, avec des projets sociaux

ambitieux pour répondre aux besoins du quotidien.

Aux côtés des partenaires, l'Agence Régionale de Santé, le Département ou encore la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Grenoble va accroître son budget afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

Grenoble sera toujours, une ville qui lutte contre toutes les exclusions

Depuis le début du mandat, la lutte contre l'isolement et l'accès aux droits font partie, plus que jamais, des priorités politiques et structurent l'ensemble des interventions de la Ville et du CCAS en direction des Grenobloises et Grenoblois.

Nous avons une volonté constante d'être au plus près des personnes, d'aller à leur rencontre et de répondre au mieux à leurs besoins. La création d'une Cité des Aîné-es et des Aidant-es, en plein cœur de la ville, en témoigne. Ce lieu sera un lieu unique où nos aîné-e-s, leur famille, les personnes qui les accompagnent, pourront trouver des informations et du soutien. Par ce lieu d'écoute et de répit clairement identifié, la Ville de Grenoble va ainsi renforcer sa présence et améliorer encore la qualité de ses interventions, en complément des nombreux autres acteurs du grand âge.

En 2024, nous poursuivrons notre objectif d'accueillir les personnes âgées dans des lieux d'hébergement confortables et adaptés à leurs attentes avec le début des travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Saint-Bruno.

Toujours dans le même esprit de lutter contre toutes les formes

d'exclusions, nous renforçons le point conseil budget, abrité dans les locaux de la MDH Premol, pour qu'il devienne un lieu ressource ouvert à tous les habitantes et habitants en proie à des difficultés financières du fait de l'inflation, de la hausse des tarifs de l'énergie ou victimes de l'inconfort thermique – été comme hiver – de leur lieu d'habitation.

Grenoble va d'ailleurs participer dès 2024 au programme de l'association nationale « Stop Exclusion Énergétique » avec un territoire identifié pour lever les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes, en grande précarité énergétique.

Malheureusement tous ne bénéficient pas d'un logement: au-delà du recours indemnitaire engagé par le CCAS contre l'État pour le mettre face à ses responsabilités en la matière, la Ville augmente sa propre contribution en créant de nouvelles places d'hébergement d'urgence et va permettre à une partie des 2900 personnes recensées comme étant à la rue (dont près de 240 enfants), de retrouver un hébergement digne.

Avec le déploiement complet de l'équipe mobile précarité santé, la poursuite de l'accueil de nuit, la continuité de l'activité de « La Petite Pause » comme lieu de répit en week-end pour les personnes à la rue et/ou isolées, la Ville de Grenoble et son CCAS poursuivent les démarches d'aller-vers.

La Ville de Grenoble lutte pour un accès facilité aux droits universels, en priorisant son action à destination des plus vulnérables

Les plus précaires, les plus modestes, les plus fragiles sont au cœur des politiques publiques que nous menons avec des mesures municipales aussi immédiates que concrètes en leur direction, sans condition particulière liée à leur situation administrative.

Le plafond de ressources pour pouvoir bénéficier des aides sociales facultatives a d'ailleurs été revalorisé afin de permettre à davantage de personnes d'en bénéficier.

Pour mémoire, ce sont plus de 1800 ménages qui sont chaque année ainsi accompagnés.

La gratuité des transports en commun pour les plus précaires reste un objectif politique fort et sa mise en œuvre est à l'étude avec les services concernés.

En 2024, nous poursuivrons nos investissements sur les bâtiments (sans oublier les extérieurs) accueillants les plus jeunes des Grenobloises et Grenoblois. Après la réhabilitation de l'EAJE La Voie Lactée, ça sera au tour du lancement des travaux pour l'EAJE L'Îlot Marmots. Le plan éducatif et le renforcement des ressources humaines dédiées à l'accueil de la petite enfance se déploient pleinement en 2024 et permettront d'améliorer encore et encore les conditions d'accueil, de mieux repérer et d'accompagner les enfants à besoin spécifique, tout en offrant un nombre suffisant de places en accueil collectif au vu de la demande.

Le soutien aux familles, le soutien à la parentalité est également un axe fort de ce qui est proposé dans les Maisons des habitant- e-s. Les sorties extérieures, les temps d'échanges, les activités partagées sont l'occasion d'évoquer la question de lien parent-enfant ou de l'isolement possible

des jeunes parents.

La Ville de Grenoble prendre soin de chacune et chacun

En complément du bouclier social et climatique, la Ville de Grenoble entend donc, en 2024 comme tout au long du mandat, prendre soin de chacune et chacun. Le plan municipal de santé en est sans doute la meilleure illustration : au carrefour d'attentes multiples et d'un besoin fort de protection.

Dans un contexte marqué par une offre de soin en crise, à l'hôpital, en ville, et à l'heure où les inégalités de santé et d'accès aux soins culminent, la Ville de Grenoble s'engage dans un soutien aux structures luttant pour une santé juste et solidaire.

Soutien au centre de soin infirmier Abbé Grégoire à hauteur de 5000 euros auxquels s'ajoutent 5000 euros du CCAS. Ce centre remplit un rôle majeur dans la prise en charge de publics en situation de grande précarité et de handicap.

Soutien à la maison des femmes victimes de violences à hauteur de 18 000 euros pour appuyer notamment le travail de coordination indispensable à ce type de structures et alors que l'impact des violences sexistes et sexuelles sur la santé des femmes est un enjeu majeur. La ville prolonge par ailleurs la mise à disposition de locaux pour cette structure, le temps que ses locaux définitifs soient aménagés.

Soutien à l'AGECSA, d'abord en augmentant sa subvention annuelle de 80 000 euros dès 2023 pour appuyer la lutte contre les inégalités de santé. En votant également un soutien de 45 000 euros pour aider au projet de pôle enfant parent de la Villeneuve, à l'heure où les inégalités sont marquées dès le plus jeune âge et où l'enjeu de la parentalité est incontournable. Enfin en allouant une aide exceptionnelle de 300 000 euros pour aider l'AGECSA dans une période difficile pour les centres de santé associatifs en France.

Dans le contexte que nous connaissons, notre boussole est dans la direction des solidarités, du maintien des services publics de proximité afin de garantir toutes les sécurités du quotidien pour toutes et tous

2023

653 000 subv fonctionnement

80 000 augmentation sbv fonctionnement

300 000 subv exceptionnelle

45 000 subv projet VN

2024

733 000 subv fonctionnement

CM 21/11/2023

7-(33486). FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2024

Intervention Gilles Namur, GEC

Concernant le pôle Résiliences, l'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre opérationnelle de nombreux projets avec des chantiers qui vont se multiplier et s'étaler jusqu'en 2026.

Nous poursuivons bien entendu notre politique de sobriété énergétique sur notre patrimoine, un enjeu majeur d'économie des ressources : On parle ici de mutualisation, de réhabilitation ou encore de développement des énergies renouvelables. Cette stratégie de sobriété a d'ailleurs été reconnue par l'attribution du label Climat-Énergie 5 étoiles à la Ville avec un score global en hausse et qui atteint maintenant 87,8 %.

Le pôle résilience(s) joue un rôle central sur les trois premiers postes de dépense des Grenobloises et Grenoblois, à savoir le logement, l'alimentation et les mobilités.

Ainsi donc, la politique du logement est renforcée avec la mise en œuvre du permis de louer sur deux secteurs du centre-ville, un renforcement de notre aide aux bailleurs sur la réhabilitation thermique (3M€ d'aides nouvelles), notre contribution au déploiement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) bioclimatique et la formalisation d'une stratégie façades et toitures à travers le blanc et le végétal.

En matière de politique alimentaire, afin de garantir une alimentation équilibrée et de qualité pour toutes et tous et ce dans le respect du vivant, des projets d'accueil individualisé seront mis en œuvre, un deuxième repas végétarien hebdomadaire sera servi dans toutes les cantines scolaires de la ville tout en visant le 100 % bio et/ou local d'ici 2026. En 2024, Dans le cadre de sa stratégie alimentaire et au titre de l'intérêt communal à agir, la Ville de Grenoble soutiendra activement les structures de l'Economie Sociale et Solidaire de distribution alimentaire, par le biais d'un appel à projet, sous la forme de subventions ou même de participation dans une société coopérative d'intérêt collectif. Par ailleurs, elle soutiendra l'émergence d'une "caisse alimentaire commune" et d'un "conseil local de l'alimentation" comme autant de mécanismes de mise en sécurité sociale de l'alimentation et de démocratie alimentaire.

Côté mobilités, 2024 sera marqué par l'avancée du programme de chrono-vélos et pistes cyclables structurantes avec de nombreux chantiers et études de faisabilité (Berriat, Berthelot, Jeanne d'Arc, Jean Perrot, Rhin et Danube + Anatole France). L'occasion de projets d'aménagement de l'espace public, de façade à façade, avec toujours plus de places pour les piétons, pour la végétalisation et la déminéralisation des sols.

La fabrique de la ville s'incarne plus que jamais en 2024 avec la concrétisation de plusieurs projets urbanistiques d'envergure où la santé environnementale, au cœur de nos préoccupations, est maintenant au cœur de nos projets avec le développement de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) dans tous nos grands projets que ce soit à la presque scientifique, la ZAC Flaubert, ou encore dans le diffus à travers notre charte de

l'habitat et de la construction favorables à la santé.

§ Les actions de transformation de l'espace public sont systématiquement développées pour s'adapter au changement climatique : déminéralisation, végétalisation massive, place de l'eau, couleurs claires, matériaux adaptés. Des espaces qui permettent et favorisent les mobilités actives, marche, vélo, toujours accessibles, intergénérationnels, à hauteur d'enfants aussi.

§ Nous retrouvons par exemple ces démarches d'UFS et de transformation de l'espace public dans le cadre de la ZAC Flaubert. Les espaces publics de l'îlot Marcelline seront entièrement réalisés cette année avec un maximum de pleine terre, des centaines d'arbres plantés, de l'eau, des mobilités repensées.

§ De nombreuses autres opérations urbaines avancent aussi fortement :

- Dans le quartier de l'Abbaye avec le début de réhabilitation des immeubles
- Sur Bouchayer Viallet qui se termine avec la livraison des derniers immeubles et les aménagements des espaces publics.
- le démarrage opérationnel du Boulevard et des premiers travaux sur la grande Esplanade.
- Sans oublier les projets de renouvellement urbain du secteur Grand Alpes/Arlequin qui fera l'objet de nombreux chantiers

§ Le programme des Places aux Enfants se poursuit et s'intensifie et de nombreuses cours d'écoles seront également déminéralisées et végétalisées chaque année (Jouhaux, Menon, Racine, Genet et Chorier en 2024).

§ Plusieurs parkings vont faire l'objet de piétonnisation et de végétalisation (parking Malifaud, parking du parvis du Lycée Louise Michel, Place de Metz, Place Alliende...)

§ Les travaux de transformation des nouvelles rues piétonnisées de l'hypercentre vont enfin se terminer avec la plantation de 14 arbres, la dépose du mobilier routier et la pose de mobiliers pour les piétons.

§ Enfin les travaux de réaménagement du parc Paul Mistral en lien avec la réhabilitation de la Tour Perret et l'installation d'un parcours pédagogique dans le parc ont été engagés.

En conclusion, l'année 2024 s'annonce riche en projets au sein du pôle Résiliences, avec des chantiers ambitieux déployés dans le but de transformer notre ville. Ces initiatives, axées sur la sobriété énergétique, la politique du logement, l'alimentation équilibrée, les mobilités durables et les projets urbanistiques d'envergure, contribueront à modeler une cité adaptée au changement climatique. Nous visons ainsi à rendre Grenoble plus accessible, agréable, accueillante et protectrice pour tous ses habitants. Ensemble, ces chantiers représentent notre engagement concret envers une ville résiliente et tournée vers un avenir durable.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 13 novembre 2023

Délibération n°7
Débat d'orientation budgétaire 2024

Monsieur le Maire ,

Vous nous proposez de débattre sur vos orientations budgétaires 2024 mais comme chaque année aucun cap clair n'est proposé.

Comme chaque année, vous annoncez de nouveaux dispositifs alors que ceux sur lesquels vous avez communiqué l'année précédente sont encore à l'état d'ébauche ou sont engagés à minima bien loin de vos objectifs annoncés

Comme chaque année, vous annoncez la création de nouvelles structures mais sans que les précédentes structures annoncées soient réalisées. Cette fois, c'est une « cité des aînés et des aidants ».

Espérons que cette bonne idée sera concrètement réalisée et plus rapidement que l'équipement jeunesse de la Villeneuve, projet déjà engagé à votre arrivée mais toujours rien aujourd'hui. A chaque DOB, c'est pour l'année prochaine... on croise les doigts pour 2024 !

En ce qui concerne votre projet de « grande bibliothèque- tête de réseau » annoncée en fanfare il y a seulement un an pour servir d'écran de fumée à la fermeture de plusieurs bibliothèques actuellement ouvertes, celui-ci a déjà du plomb dans l'aile.

Son ouverture était prévue pour l'année 2027, or dans le cadre de la délibération proposée ce soir concernant les autorisations de programme, vous engager déjà un décalage de son ouverture en 2029 !

C'est vraiment regrettable d'avoir fait un nouveau coup de Com et décidé le chamboulement interne aux bibliothèques de proximité et la réorganisation des personnels alors que vous n'étiez pas prêts. Et votre document « Bienvenue en bibliothèques » était clair : « A Chavant, une Grande bibliothèque ouvrira ses portes d'ici 2027 ».

Comme chaque année vous lancez un nouveau concept qui n'intéresse que vous même mais qui rend plus illisible encore votre gestion approximative.

Cette année nous avons droit à « la mémoire des évitements »

Un beau titre pour un livre de science fiction mais vous aurez du mal à faire passer ce dispositif pour un progrès majeur auprès des grenoblois qui subissent la hausse de la fiscalité, et devront rembourser la dette que vous faites exploser.

Enfin que dire de la mise en œuvre de votre fumeux bouclier social et climatique qui se concrétise par une hausse de seulement 1,9 millions d'euros et trois actions qui ne seront certainement pas pleinement engagées en 2024.

A noter que le budget du CCAS passe de 23,1 millions en 2023 à 25,4 millions en 2024.

Pour la première fois depuis 2015 ce budget repasse donc au-dessus de 25 millions principalement pour accompagner les hausses des dépenses de personnel.

Pour mémoire vous aviez en 2019 réduit le budget du CCAS qui était de 25 millions en 2015 à 18,9 millions en 2019.

Enfin, votre projet de budget 2024 ne propose aucun instrument solide et crédible pour restructurer les finances de la Ville, pour renforcer notre service public municipal et pour construire une réelle ambition pour le développement de notre ville.

CM 13/11/2023

Voeu : Loi de finances 2024 : Pour un service public de l'éducation (vraiment universel

Luis Beltran Lopez, GEC

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Chères Grenobloises, chers Grenoblois.

L'article 49 alinéa 3 de la constitution s'est abattu sur nous pour la 16ème fois mardi dernier. Les discussions portaient sur le Projet de Loi de Finance 2024, pour lequel les députés de la NUPES avaient déposé de nombreux amendements forts intéressants, tous balayés d'un revers de la main.

Alors il y a deux articles sur lesquels nous aimerions revenir, ce sont les 53 et 54 qui mettent à mal l'accès universel à l'éducation, facteur de lutte contre les déterminismes.

Le premier, l'article 53 du PLF, porte sur la création de "Pôles d'Appui à la Scolarité" (PAS), qui viendront définir les aides apportés à un enfant en situation de handicap dans son accès à l'éducation.

Tout d'abord, l'absence de concertation avec les associations incite à une grande méfiance sur le rôle concret de ces PAS, et leur articulation avec les Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), remplissant actuellement cette fonction dans le respect de la séparation des pouvoirs.

Qu'advient-il si ces MDPH se voient retirer cette compétence, et que revient à l'État de demander, **et** de pourvoir les aides ? Actuellement, les notifications de la MDPH sont opposables en cas de non mise en œuvre, mais qu'en sera-t-il après l'adoption du texte ?

Alors qu'on manque cruellement d'AESH pour accompagner les élèves, le contournement de la MDPH ne peut aboutir qu'à un renversement de la logique : les aides ne seront plus affectées en fonction des besoins des enfants, mais en fonction des moyens disponibles.

—

Pour ce qui est du second article, il rabote celui-ci sur le périscolaire, un temps éducatif à part entière, participant de la socialisation des enfants et de leur épanouissement, au cœur des enjeux de lutte contre les inégalités.

L'article 54 du PLF prévoit la suppression d'un fond spécifique pour les activités périscolaires pourvu aux communes ayant conservé un rythme de 4 jours et demi par semaine, et Grenoble en fait partie.

Cet article bien sûr n'a pas non plus été concerté avec les représentantes et représentants de la filière animation, et intervient dans un contexte de tension budgétaire pour les organisateurs d'accueils périscolaires, alors qu'ils ont plus que jamais besoin de moyens.

Ces deux articles contreviennent donc à l'accès à une éducation républicaine pour toutes et tous, c'est pourquoi le Conseil Municipal de la Ville de Grenoble demande au gouvernement de les supprimer de son projet de loi finance 2024, et d'ouvrir une concertation sur le sujet avec les acteurs et actrices de la filière du handicap et du périscolaire et les associations représentatives des collectivités territoriales.

Je vous remercie.

Chérif Boutafa
GO-SCDDC

Conseil municipal du 13 novembre 2023

Intervention délibération #48 – 32998

Dénominations de voies, espaces et équipements publics.

Monsieur le Maire,

Nous enchaînons les délibérations de dénominations de voies à chaque conseil et c'est très bien, mais on ne voit toujours aucune trace des dénominations qui sont promises depuis le début du mandat.

Je pense aux promesses de dénominations faites pour Jacques Chirac, pour Simone Veil.

Mais également pour Samuel Paty, dont l'actualité et la nécessité de ne jamais oublier se sont cruellement rappelées à nous très récemment avec le lâche attentat qui a coûté la vie au professeur Dominique Bernard.

Pouvez-vous aujourd'hui nous donner une date, un calendrier pour savoir quand nous pourrons espérer voir ces dénominations arriver à l'ordre du jour ?